MEMBRE DE LA HAUTE CHAMBRE RUSSE
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ
ET A L'INSTITUT DES HAUTES SCIENCES COMMERCIALES DE MOSCOU

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA RUSSIE MODERNE

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNNE | PARIS
1, Rue de Bourg | 106, Bd St-Germain

1916

Tous droits réservés.

TENTANDA VIA

THE LIBRARY OF

YORK

UNIVERSITY

3 9007 0349 2126 2

Date Due

FORM 109

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA RUSSIE MODERNE

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

IVAN OZEROFF
MEMBRE DE LA HAUTE CHAMBRE RUSSE
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ
ET A L'INSTITUT DES HAUTES SCIENCES COMMERCIALES DE MOSCOU

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA RUSSIE MODERNE

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNNE	PARIS
1, Rue de Bourg	106, Bd St-Germain

1916

Tous droits réservés.

HC
335
O93

PRÉFACE

La Russie et ses alliées, l'Angleterre et la France, luttent contre le militarisme allemand, qui, en épuisant par les sacrifices qu'il leur impose, toutes les forces vitales des Etats européens, entrave leur développement et les empêche de répondre comme ils le devraient aux exigences intellectuelles de leurs peuples.

En Russie, les efforts faits pour développer les forces productives avaient donné essor aux idées protectionnistes, et du nouveau traité de commerce qui devait remplacer bientôt le traité actuel, l'Allemagne ne pouvait escompter beaucoup d'avantages. Or c'est une question vitale pour l'Allemagne de pouvoir exporter ses produits chez sa voisine. Aussi a-t-elle cru devoir tenter une démonstration militaire contre la Russie. Seulement elle ne pensait pas que la démonstration lui coûterait si cher.

Il n'est pas inutile de rappeler que les avantages consentis à l'Allemagne par le traité actuel

l'ont été pendant la guerre russo-japonaise en récompense de sa neutralité.

La Russie doit s'émanciper de l'Allemagne. Elle doit pouvoir diriger sa politique économique comme elle l'entend, car de cette politique dépend sa prospérité future. Quelle que soit l'issue de la guerre, la vie économique des belligérants sera bouleversée et ils se ressentiront encore longtemps de leurs blessures. Une grande partie de l'industrie française a cruellement souffert. L'industrie de la Belgique, celle de la Pologne sont dans un triste état. Il faut songer tout de suite aux moyens à employer pour ramener ces pays à une vie nouvelle.

Que fera-t-on, une fois la guerre terminée ?

Je crois que la Russie, l'Angleterre, la France, la Belgique et l'Italie, ayant versé leur sang pour la même cause, resteront unies après la guerre comme elles le sont maintenant.

Elles devront s'entendre sur une base économique, en chargeant une conférence de représentants de la science, de l'industrie et du commerce d'indiquer les mesures propres à guérir les maux causés par la guerre. C'est là qu'il faudra discuter et résoudre les questions des tarifs douaniers. Peut-être ces pays établiront-ils un tarif spécial pour les marchandises provenant de l'un d'entre eux, en leur accordant une admission temporaire. Chaque pays devra tenir compte de ses besoins et de ceux des pays alliés. On pourra établir un autre tarif pour l'Allemagne et l'Autriche, un tarif qui

ne permette pas à la première de reprendre son formidable essor économique et d'alimenter de nouveau son militarisme. Peut-être pourrait-on renfermer l'Allemagne dans des limites étroites dont elle ne puisse plus sortir. Ce serait sûrement le meilleur moyen de lutter contre ses instincts belliqueux, et de donner aux pays qui luttent maintenant contre ce fléau, un essor économique vigoureux.

Je crois donc qu'il est temps déjà de s'occuper de cette conférence. Il faut tout de suite organiser un comité central et des comités nationaux dans tous les pays. Le comité central s'occupera de toutes ces questions, et présentera des rapports. La conférence sera en quelque sorte une consultation de médecins-spécialistes appelés au chevet d'un malade, et ses délibérations, avec l'aide de la presse, donneront des matériaux excessivement abondants pour les travaux législatifs des différents pays.

J'insiste sur l'urgence de ma proposition, et je donne un exemple pour illustrer ma pensée : la Belgique aura probablement besoin d'une énorme quantité de bois pour relever ses ruines. Pour pouvoir offrir cette quantité sans faire trop sensiblement monter les prix, il faut que la Russie (car pour le bois c'est à nous qu'on s'adressera) construise une ligne de chemin de fer dans la région du nord et ouvre ainsi à l'exploitation les terrains boisés de la Petchora. Mais il faut s'y prendre à

temps : il serait trop tard de commencer la ligne quand on demandera le bois. Les demandes étant prévues, il faut prendre les mesures nécessaires pour pouvoir y répondre après la guerre.

J'ai soumis ces idées à M. Lauwik, représentant du gouvernement belge, lors de sa visite récente à Petrograd, et il a pleinement adhéré à l'idée d'une conférence internationale.

Il nous faut aussi élargir nos relations commerciales avec la France. En temps normal, en 1913, alors que la valeur de notre exportation totale était de 1,421 millions de roubles, nous n'exportions en France que pour 100,3 millions de roubles. Notre exportation dans ce pays consiste en blé, maïs, orge, œufs, naphte et ses produits, platine, etc., etc. Quant aux produits fabriqués, nous en avions exporté en France en 1913 pour une somme tout à fait dérisoire : 880 mille roubles. Et pourtant beaucoup de nos produits entraient en France par l'intermédiaire de l'Allemagne qui en retirait de grands bénéfices. Ces faits on aussi attiré l'attention de la Chambre de Commerce franco-russe. Malheureusement on s'était borné, avant la guerre, a émettre des vœux platoniques.

La grande guerre a uni la Russie à la France et à l'Angleterre par le sang. Puisse-t-il en sortir aussi une union économique plus forte, des rapports commerciaux plus étendus et plus intenses.

Cette union économique aura des bases solides : la Russie présente un champ énorme pour l'initia-

tive et l'exploitation des capitaux. La Russie a des richesses naturelles en abondance, à profusion. La guerre ne manquera pas de lui faire comprendre la nécessité de les exploiter d'une manière intensive. Pour suffire à cette tâche immense de rénovation économique, elle appellera sous les drapeaux de la production nationale tous ses enfants.

La France aura à supporter une crise financière à la fin des hostilités, mais si elle put se relever si vite après la guerre de 1870, elle se relèvera encore plus vite maintenant. Elle cherchera un bon placement pour ses capitaux et elle le trouvera chez nous. Avec les capitaux français c'est l'esprit d'initiative française qui pénétrera en Russie.

Les financiers français ont perdu pas mal d'argent sur les valeurs mexicaines, tandis qu'en Russie leurs capitaux leur apporteront toujours de gros profits. D'autant plus qu'après la guerre il faut s'attendre à un grand essor industriel de la Russie, grâce à la prohibition de l'alcool. La Russie guérie de l'alcoolisme déploiera son énergie, développera sa consommation ; sa vie économique marchera d'une allure rapide.

Les richesses incalculables de la Russie ont été peu exploitées jusqu'à nos jours. Ce fait s'explique par des raisons multiples : entraves qui gênaient notre activité industrielle, prévention de notre société pour les questions industrielles, insuffisance de nos écoles, qui n'étaient pas à la hauteur de la situation, etc., etc. La guerre transformera com-

plètement notre mentalité, et nous donnera de nouveaux moyens d'action. Nous avons compris ce que la puissance économique valait sur les champs de bataille. Maintenant la Russie est en pleine mobilisation industrielle. Nous refaisons notre vie et nos idées. Tout cela portera des fruits et développera la force productive de notre patrie : l'activité créatrice attirera des forces nouvelles et beaucoup de talents brillants viendront s'y consacrer.

La Russie sait s'enthousiasmer. Economiquement elle fera un bond en avant, et je crois que nous allons assister à un développement prodigieux de notre patrie.

Ce développement sera beaucoup plus intense qu'après la guerre russo-japonaise. Cette guerre a secoué notre inertie politique. Elle nous a éveillés à la vie politique. La guerre actuelle a surtout secoué notre inertie économique. Ceux qui ont mis des capitaux dans les entreprises russes n'auront pas à s'en repentir : la Russie, transformée économiquement et politiquement, récompensera avec largesse ceux qui, en apportant leurs oboles, auront contribué à son essor.

L'Angleterre pourra également apporter à la Russie ses capitaux et son esprit d'initiative. Je crois que les Etats-Unis se joindront à cette alliance qui, non seulement déploiera des effets économiques, mais conduira à la paix universelle. Le monde entrera alors dans une ère nouvelle, et les épées seront transformées en outils pacifiques.

L'Europe verra briller à ses yeux une lumière inconnue et la génération future sera heureuse : elle verra des jours meilleurs, quand le militarisme ne sera plus suspendu sur elle comme une menace permanente et ne réclamera plus de sacrifices.

L'auteur dédie son ouvrage à ceux qui travailleront à l'avènement de cette société nouvelle. En avant donc, du courage, de l'audace et de l'enthousiasme !

CHAPITRE PREMIER

ESQUISSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RUSSIE

I

Pour que l'industrie se développe dans un pays, les facteurs suivants sont nécessaires : 1° les richesses naturelles; 2° le travail collectif ; 3° les conditions individuelles, c'est-à-dire la capacité de l'homme qui lui permet d'exploiter toutes ses richesses et de les faire servir à ses besoins.

La première condition, nous la possédons : la Russie est excessivement bien dotée en richesses naturelles, et nous ne nous arrêterons pas sur ce point. Quant au travail collectif, qui a pour but de faciliter le développement de la vie industrielle, nous nous trouvons dans des conditions bien défavorables. Ainsi, examinons tout d'abord l'instruction publique. Les statistiques de 1904 nous montrent que dans les pays civilisés sur 100 personnes, aux Etats-Unis 20,6 étudient ; en Suisse 19,3 ; en Angleterre 17,6; en Russie 3,7 seulement, ce qui est désolant. Dès lors, ce coëfficient s'est

un peu élevé, et il est possible qu'il atteigne 5, mais la proportion des gens instruits reste très faible, et il est clair qu'un ignorant ne saura jamais s'assujettir la nature et en faire servir les richesses à ses fins.

Les dépenses pour l'instruction publique (élémentaire) atteignent : en Suisse 6 roubles par tête d'habitant, en Grande Bretagne 5 r. 71 kopecks ; en Hollande 4 r. 38 kop. ; en Allemagne 4 r. 10 kop. et en Russie 56 kop. (dernière statistique américaine). D'après les calculs de M. Koulomzin, nous dépensons au total 321 millions de roubles pour l'instruction publique, tant supérieure que moyenne et primaire, et pour toutes nos institutions scientifiques, ce qui représente 2 roubles par tête d'habitant. Evidemment, on ne peut être satisfait de cet état de choses, car dans d'autres pays, pour l'instruction primaire seule on dépense de 5 à 6 roubles et même parfois 14 roubles par tête d'habitant (dans le Manitoba).

Ainsi, au point de vue de l'instruction publique, nous demeurons bien en arrière, ce qui est fort préjudiciable au développement de notre industrie et à l'exploitation rationnelle de notre sol.

Pour utiliser les richesses naturelles, il faut des voies de communications, et à ce point de vue encore la Russie est très mal partagée : si, en Belgique, sur 1000 kilomètres carrés on a 155,5 km. de chemins de fer ; en Grande Bretagne 114,8 ; en Allemagne 102,1 ; au Japon 20,3, en Russie on

n'en a que 9,3. Nous sommes également très pauvres en routes carrossables. Quant à nos voies navigables, elles sont fort négligées ; ce qui le prouve, c'est qu'en cinquante années on a dépensé à peine 80 millions de roubles pour tous les travaux concernant le réseau navigable, tandis que pour les chemins de fer on en a dépensé 6 milliards. Et cependant, d'après le dernier recensement de la flotte fluviale, il circule actuellement sur les rivières de l'Empire russe 3600 navires et 25000 voiliers. Considérés dans leur ensemble, ces bâtiments jaugent 800.000.000 de pouds, c'est-à-dire plus que toute la flotte de la Grande Bretagne. Ce jaugeage place notre flotte fluviale en tête de celles de toutes les puissances du monde. Les marchandises transportées sur nos cours d'eau pèsent trois fois plus que celles que transportent nos chemins de fer.

Les postes et les télégraphes, en Russie, ne sont pas bien organisés non plus. Si nous prenons les statistiques de 1905, nous voyons que sur 10,000 habitants aux Etats-Unis on trouve 8,33 offices postaux; en Allemagne 6,48; en Grande Bretagne 5,37; et en Russie 0,96. Sans voies de communications, avec une mauvaise organisation des postes et des télégraphes, on est esclave des distances. Les hommes ne peuvent dominer la nature qu'à l'aide de leur intelligence, c'est-à-dire par l'instruction, et nous savons combien celle-ci laisse à désirer en Russie, bien que ces derniers temps la

Douma se soit saisie de la question et qu'on prenne des mesures pour améliorer l'état de choses actuel.

Un autre point très important dans la lutte de l'humanité contre la nature, c'est l'union des hommes, c'est-à-dire leur coopération et les autres formes de l'activité commune. Sous ce rapport aussi la Russie est restée bien en arrière des autres pays, — et cette absence d'union a réagi sur le caractère même de la population et lui a imprimé un cachet défavorable au point de vue du développement industriel.

Jetons un coup d'œil, par exemple, sur nos forêts septentrionales : nous ne les utilisons que dans une très faible proportion, et des masses énormes de bois pourrissent par notre négligence. Aussi dit-on avec raison que notre économie forestière s'applique principalement aux « déchets d'arbres. » D'après les calculs de M. Davidov, il se perd annuellement au nord de la Russie pour 60 millions de roubles de bois, et cela parce que nous manquons de moyens de communications; nous ne nous sommes préoccupés ni de construire des chemins de fer, ni d'aménager les voies navigables nécessaires au flottage du bois, et ainsi nous laissons ces bois pourrir sur place !

Encore un exemple : à l'heure actuelle, la Russie reçoit de l'étranger, principalement des Etats-Unis, la moitié et même plus de la moitié de son coton. Cependant nous avons dans nos territoires

de l'Asie Centrale d'immenses, de magnifiques terrains de « loess », et il suffirait de construire quelques canaux d'irrigation et d'ouvrir certaines lignes de chemins de fer pour obtenir une production de coton qui non seulement pourrait dans l'avenir faire face à la totalité des besoins de notre industrie, mais qui ferait de nous les fournisseurs d'une partie tout au moins de l'Europe.

Mais, comme toujours, notre politique économique fait surgir des obstacles ; on trouve toujours les moyens nécessaires, sauf quand il s'agit d'augmenter les forces productives du pays. Nous n'avons pas voulu confier le soin d'établir un réseau d'irrigation aux personnes privées, en leur accordant des concessions ; voilà pourquoi jusqu'à présent ces étendues sont restées arides et désertes, et pourquoi nous sommes condamnés à importer de l'étranger le coton dont nous avons besoin. Cependant l'irrigation de ces terrains offrirait beaucoup d'avantages ; si le fisc avait voulu s'en occuper, en faisant à cet effet un emprunt, la valeur du sol aurait augmenté dans une proportion énorme, à en juger par la valeur de ceux où l'on cultive le cotonnier.

Voici ce qu'écrit à ce propos M. Vierhovski :

« Pour ce qui est du point de vue financier, évidemment je ne saurais résoudre la question, mais il me paraît facile de se procurer de l'argent quand on a la certitude de donner une grande valeur à des terrains qui se vendent presque pour

rien. En dépensant 61 roubles pour une déciatine (la déciatine vaut 10.930 mètres carrés) on lui donne une valeur de 300 à 400 roubles ; la perspective est assez belle, me semble-t-il, pour qu'on trouve l'argent nécessaire sous la garantie de revenu de cette terre, dont le fermage annuel ne peut pas être inférieur à 20 et même 25 roubles. Cela ferait plus de 6 millions de roubles pour l'intérêt du capital dépensé et pour son amortissement. Pour un but comme celui-là, ce n'est pas une faute que de se procurer de l'argent en émettant un emprunt spécial d'irrigation. Plus tôt cela sera fait, plus d'avantages nous aurons. »

La même mauvaise politique conduit au ravinement du sol. Dans certains endroits, surtout au sud de la Russie, ce mal a pris des proportions énormes, et il faudrait prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme. On ne consacre chez nous que de toutes petites sommes à ce but, et les ravins occupent d'un jour à l'autre une plus grande place. Dans les pays civilisés, aux Etats-Unis par exemple, par un travail acharné et des efforts intelligents, les détenteurs du sol sont arrivés à lui donner une plus grande richesse, à améliorer son rendement par un labourage plus soigné, par des engrais nouveaux et mieux appropriés. Ils ont aussi irrigué des déserts, et desséché des marais. En un mot, les terrains pauvres, grâce au génie humain, s'y sont transformés en terrains propres à la culture ; en

Russie nous voyons malheureusement le contraire : les terrains cultivables périssent sous nos yeux.

Voyons maintenant la question de la réforme agraire. Selon toutes probabilités, elle influera sur le développement de l'industrie en Russie. Cette réforme a pour but de donner aux agents travailleurs la possibilité de développer leur énergie et leur initiative. Je parle de la loi du mois de juin 1910 (passage de la propriété collective à la propriété individuelle).

Mais cette réforme est très restreinte. Supposons une personne qui abandonne la « commune » pour s'installer dans une « métairie ». Elle n'a pas les moyens de le faire. Le « petit crédit » ou le « Crédit populaire » sont mal organisés. Tandis qu'en Allemagne, dans les institutions de crédit populaire on a en moyenne 35 ou 36 roubles par tête d'habitant, nous n'avons en Russie que 1 r. 20 kop. à 1 r. 30 kop. Il est difficile de faire grand'chose avec aussi peu d'argent.

Ici nous rencontrons de nouveau la nécessité de modifier notre politique économique. A cette condition seulement, la réforme agraire pourra atteindre son but. Cette réforme aura pour conséquence d'enlever à un grand nombre de cultivateurs la portion de terrain qu'ils occupent, et il faut agir et prendre toutes les mesures pour que ces cultivateurs, obligés de quitter la terre, puissent s'adonner à l'industrie.

La campagne russe commence à s'éveiller : on peut le constater par l'importation des machines et instruments aratoires perfectionnés, par leur propagation dans nos exploitations rurales, par le développement des coopératives d'agriculteurs. Je ne crois pas que ce régime ait une grande puissance créatrice, mais j'ai une foi profonde dans le peuple russe, qui a traversé des époques bien difficiles, qui les a surmontées... mais dont le mouvement progressif, par suite de ces difficultés, s'est trouvé momentanément paralysé... Il survivra encore à cette dure période où tous les grands problèmes restent incompris... et finalement, lui qui a déjà tant souffert, il sortira de la lutte fort au point de vue économique et puissant par sa civilisation. Mais pour cela, la Russie, qui possède tant de richesses, doit avoir une autre politique économique ; il lui faut des hommes d'Etat d'un horizon plus étendu que celui de ses hommes d'Etat d'aujourd'hui ; il est nécessaire que ces « agents d'Etat » comprennent les grands problèmes et la destinée de leur pays, et non seulement qu'ils les comprennent, mais qu'ils trouvent, pour les résoudre, des hommes à la hauteur de cette tâche.

Il faut inoculer à notre population un autre caractère, un caractère industriel. Pour qu'une industrie se développe, il faut qu'elle ait des débouchés intérieurs ; or la capacité de ces débouchés est très faible chez nous. La consommation du

thé et du sucre, par exemple, dans les divers pays est infiniment plus forte qu'en Russie. La consommation de la houille, cet aliment de toute industrie, est de 216 pouds aux Etats-Unis par année et par tête d'habitant, mais elle n'atteint chez nous que 11 pouds (données de 1906) ; la consommation de la fonte, du fer et de l'acier aux Etats-Unis est de 18,2 p. et en Russie de 1,14 (1907).

Les bases fondamentales pour que l'industrie se développe font donc défaut. En outre, ce débouché n'offre aucune stabilité, parce qu'il est en relation directe avec l'importance de la récolte ; s'il y a une récolte, le débouché s'élargit ; s'il n'y en a pas, il diminue ; et ce fait est d'une importance énorme.

Au point de vue des conditions légales, la mise en œuvre des capitaux pour le développement de notre industrie et de notre commerce est très mal organisée. Notre législation sur les « sociétés par actions » (déjà tout à fait vieillie), notre code de commerce, etc., tout cela empêche les capitaux étrangers de s'intéresser à notre industrie. Ah, oui, tout est en retard chez nous ; la presse suit la routine et partout nous rencontrons des obstacles.

Quand, aux opérations concernant l'ouverture des « entreprises par actions » on a voulu appliquer le « système de la simple déclaration » [1],

1 A présent nous avons le système des concessions, qui est bien compliqué.

ceux qui représentent le haut commerce et l'industrie s'y sont refusés. Et voici comment ils ont motivé leur refus : « Nous ne vivons qu'à coups de démarches en vue d'obtenir « qu'on fasse pour nous exception à la règle » ; autrement nous ne saurions exister ; avec le système de la « simple déclaration » il n'y aurait pas de possibilité de faire telle ou telle exception pour une entreprise anonyme et, par conséquent, la création même d'une entreprise se heurterait à des limites si restreintes, qu'il ne serait plus guère possible de s'occuper de commerce et d'industrie. »

La politique économique de la Russie, sous l'ancien régime, n'avait pas pour but le développement solide des forces productives du pays, elle visait plutôt à produire de l'effet. On ne se souciait pas de la campagne ; le « petit crédit » et le « crédit populaire » existaient, mais leur champ d'activité était très réduit, et les secours qu'ils fournissaient étaient très peu importants ; la commune » opprimait ses membres, et dans ces tristes conditions l'agriculture était impossible.

L'association était complètement entravée ; l'ancien régime traitait en suspecte toute union d'hommes, sans même se demander pour quel but elle s'était formée. Tout cela a gêné le développement des forces créatrices des grandes masses de la population rurale, et l'ouverture de plus grands débouchés.

La trésorerie d'Etat s'est donné très peu de

peine de son côté, et n'a consacré que peu d'argent à l'augmentation des forces productives du pays ; c'est pourquoi la Russie est demeurée si en arrière au point de vue des voies de communications d'une part et de l'instruction publique de l'autre.

Le nœud de notre vie économique se trouve dans la campagne, et tous nos efforts doivent être dirigés vers l'amélioration de notre économie rurale ; en attendant, nous observons des phénomènes bien tristes : la chute de l'élevage du bétail, la chute de la pêche et de l'apiculture ; les récoltes sont mauvaises, une abondante population reste inactive, les demandes d'achat sont faibles, le revenu par tête d'habitant atteint en moyenne 63 roubles (d'après les calculs des représentants du commerce et de l'industrie). Il est évident que dans de pareilles conditions il est difficile de diriger la population vers l'industrie.

Il faudrait attirer de grands capitaux pour améliorer les voies de communications et l'économie rurale. Je n'entre pas dans les détails de l'organisation des autres formes de crédit, disons du « Crédit industriel » qui fait des avances aux entreprises et dont nous avons grand besoin. Dans certaines branches d'industrie, on peut utiliser les capitaux étrangers, par exemple dans l'industrie minière, dans l'industrie forestière du nord ou dans la Caucasie, mais, je le répète, nos conditions légales y mettent souvent des entraves.

A l'heure actuelle, les capitaux étrangers peu-

vent trouver un emploi rémunérateur dans la construction des chemins de fer, — quoique chez nous l'obtention des concessions présente des difficultés et souffre de grands retards de la part des sphères gouvernementales, parce que la nécessité de construire des chemins de fer n'est pas encore suffisamment reconnue, — et des tramways dans les villes ; dans la fabrication des instruments aratoires, dont la demande s'accentue d'un jour à l'autre...

La dernière loi agraire, qui aide les paysans à se dégager des conditions fâcheuses et défavorables à la culture que présente l'exploitation des terres communales et qui, par conséquent, favorise l'augmentation des propriétés foncières privées, ouvre un grand champ d'activité à l'industrie. Cette heureuse mesure et l'organisation des banques spéciales qui servent aussi à améliorer la situation, auront une importance énorme pour la Russie.

Quant aux aptitudes individuelles de notre population, elles laissent aussi beaucoup à désirer. Notre population et notre pays n'ont ni l'esprit, ni le caractère industriel : peut-on comparer un entrepreneur russe avec un entrepreneur d'Amérique ? Assurément non. L'Américain travaille à faire marcher sa maison comme l'artiste-peintre à son tableau. Il en est tout autrement du Russe... Parfois les règles pratiques les plus élémentaires, élaborées dans les pays industriels, ne sont pas

adoptées chez nous, parce que nous nous défions des théories et des systèmes.

Prenons la main d'œuvre. Si l'ouvrier, grâce à un travail acharné, produit plus que ce n'était prévu, l'entrepreneur lui diminue souvent son salaire ; il est clair que cela ne l'encourage pas et que cela ne pousse pas les grandes masses de la population ouvrière russe au travail intensif.

L'alcoolisme exerce aussi une influence néfaste sur la quantité et la qualité du travail, et ici nous constatons, de nouveau, les fruits de l'ancien régime : il a favorisé la consommation des liqueurs et il a commis de ce chef une faute capitale. Sous ce régime, on craignait toutes les réunions d'un caractère intellectuel, la propagation des connaissances et des idées, la circulation des journaux parmi la population, et cette dernière n'avait pour tuer ses loisirs qu'une seule ressource : passer son temps dans les cabarets. Une autre politique aurait fort bien pu améliorer la situation sous ce rapport.

Il faut remarquer que l'industriel russe n'étudie pas d'une manière assez approfondie le marché intérieur de la Russie ; et cependant cette étude est nécessaire autant que profitable : dans les endroits où les intéressés l'ont faite et où ils sont entrés en relations directes avec les consommateurs, ils ont obtenu des résultats superbes. Nous n'en voulons prendre comme exemple que la maison Singer (fabrique de machines à coudre),

et une grande maison de thé, lesquelles, en peu de temps, ont fait de grosses fortunes en pénétrant directement chez le consommateur. Je pourrais citer encore, comme exemple, une usine métallurgique qui, après avoir bien étudié le marché de la campagne, s'est mise à fabriquer les objets nécessaires à la population rurale.

L'entrepreneur russe n'est pas, nous l'avons déjà dit, assez au courant des débouchés, et l'institution des voyageurs de commerce n'existe que depuis peu de temps parmi ceux de Moscou. Et cependant, c'est grâce à eux que l'industrie américaine est parvenue au plus haut degré de prospérité. Ce sont les voyageurs de commerce qui ont fait circuler les marchandises américaines à travers le monde entier.

Bien souvent l'entrepreneur russe ne répond même pas aux lettres de commandes, et il ne veut consentir à la vente de certains objets que moyennant garanties. Quand les marchands mongoliens ont commandé dans une usine russe des théières de cuivre, la maison n'a voulu livrer cet article qu'après avoir exigé une assurance. Et cela pour le simple motif que l'exécution de cette commande nécessitait l'installation d'une nouvelle machine...

L'ancien régime, avec toutes ses limitations, ses interdictions, entravait et décourageait toute initiative, en en faisant dépendre le succès de l'autorisation des classes gouvernantes. Il annihilait

toute énergie, étouffait tout sentiment humain parmi les masses de la population, et bien que les forces industrielles abondassent en Russie, elles restaient inexploitées, sans apporter de profit à personne, comme nos richesses forestières et minières... Il est donc nécessaire de réagir aujourd'hui et de faire revivre dans la population russe l'énergie qu'elle possédait dans le passé, comme le prouve la colonisation de superficies énormes, tant en Europe qu'en Sibérie.

C'est avec raison que l'on dit : Si l'on transplantait les Américains, avec tous leurs droits et leurs institutions, avec leur intelligence, leur esprit et leur énergie, chez nous, en Russie, cette Russie serait bientôt sans prix, elle deviendrait en peu de temps méconnaissable.

Actuellement le pays le plus riche du monde, ce sont les Etats-Unis. Les richesses de la Russie sont évaluées à 40 milliards de roubles et celles de la république américaine à 140 milliards. Mais il faut tenir compte, pour apprécier ces chiffres, de la différence de population aux Etats-Unis et en Russie. Nous avons 170 millions d'âmes et les Etats-Unis 90 millions. Ainsi, nos richesses sont 3,5 fois moindres que celles des Etats-Unis, alors que nous avons presque le double d'habitants. Les richesses des Etats-Unis augmentent considérablement. Les conditions naturelles vont de pair avec les conditions sociales. Dans leur ensemble, celles-ci favorisent le développement des

forces productives du pays. L'instruction publique est l'objet des plus grands soins aux Etats-Unis, et la presse, au dire d'un ministre de la grande République, est en quelque sorte un livre scolaire, c'est-à-dire qu'elle élargit l'horizon intellectuel du peuple. Les statistiques des Etats-Unis nous montrent d'ailleurs que dans les états où les enfants séjournent à l'école le plus longtemps, le travail fourni et, par conséquent, le revenu moyen par famille est plus grand. Là-bas, dans ce pays privilégié, l'activité économique ne rencontre aucun obstacle, elle se développe librement ; là-bas, les hommes peuvent déployer leur énergie, leur volonté, l'homme est libre dans ses actions... et ces conditions rendent un homme capable de s'assujettir la nature et de devenir son maître absolu.

Les Américains ont compris depuis longtemps que les bons moyens de communication facilitent l'exploitation des richesses naturelles : ils ont encouragé l'initiative privée pour couvrir tout le pays de voies ferrées. Là-bas la politique économique a pour but essentiel d'unir les hommes. Dès l'enfance on enseigne l'activité commune dont on montre les avantages ; on veut former et on forme l'homme dans le sens le plus élevé du mot. Chez nous ?... notre politique économique, que fait-elle ?... Elle ne laisse pas à l'homme un libre champ d'activité, elle lui apporte des restrictions, des entraves... Sans « ukase » le Russe n'ose rien

faire, et cet « ukase » décourage tellement que les bras en tombent.

Il faut espérer que l'importance du développement des forces productives de notre pays sera enfin comprise, et que nos gouvernants réaliseront cette idée et l'adapteront à la vie réelle, et alors, notre peuple, dans des conditions légales régulières, et avec la liberté nécessaire, sortira de son apathie et mettra son pays au niveau des autres pays civilisés.

II

L'agriculture, cette branche essentielle de notre travail national, se trouve dans des conditions pénibles, en comparaison de ce qu'elle est dans d'autres pays. D'après les données statistiques, la récolte du froment au Canada a donné 96 pouds par déciatine en 1909, et même 100 pouds en 1906, tandis qu'en Russie nous avons récolté 36 pouds en 1906 et 54 pouds en 1909. Au Japon, la récolte de 1905-1909 oscille entre 75 et 90 pouds; dans la Nouvelle Zélande entre 112 et 165 pouds ; au Danemark entre 183 et 197 pouds ; en Allemagne entre 128 et 137 pouds. Et encore la récolte de 1909 a-t-elle été chez nous une des meilleures.

La récolte du seigle (statistique faite en même temps que celle du froment, c'est-à-dire de 1905 à 1909) a donné les résultats suivants : au Japon de 81 à 96 pouds (par déciatine); au Danemark

de 107 à 131 pouds ; en Allemagne de 104 à 123 pouds ; en Suède de 83 à 106 pouds et enfin en Russie de 37 à 52 pouds. Tous ces renseignements sont tirés du *Recueil de données statistiques concernant l'économie rurale de la Russie et des Etats étrangers.*

Les causes d'une pareille situation sont nombreuses : notre régime de « communes » entrave tout progrès dans le domaine de l'agriculture. On dépense très peu pour les perfectionnements, à preuve le fait suivant : pour améliorer la déciatine d'un terrain propre à la culture on dépense : en Norvège 2 roubles ; en Hongrie 2 r. ; en Prusse 1,33 r. ; en Belgique 1 r. ; en Suède 0,52 r. ; aux Etats-Unis 0,42 r. ; en Russie 0,06 r. en 1908 et 0,09 r. en 1909. Evidemment avec de tels moyens on ne saurait faire grand'chose, on ne saurait sûrement pas développer l'agriculture.

Nous observons le même fait dans l'élevage du bétail, où le tableau n'est pas moins affligeant.

Prenons les chevaux (en effet, ils sont indispensables dans une bonne exploitation agricole, non seulement pour effectuer les travaux de labour, mais aussi pour transporter les récoltes à la ville ou à la gare, souvent bien éloignées de la ferme). D'après le recensement, nous en avons 22 sur 100 habitants en 1905 et 21,4 en 1908. A la même époque, on compte de 33,8 à 32,5 bêtes à cornes ; de 10,1 à 9,5 porcs ; de 62,6 à 60,3 moutons, brebis et chèvres. Les défrichements augmentent de

jour en jour dans la Russie d'Europe et on est forcé de transporter les brebis en Sibérie, ce qui occasionne de grands désagréments.

Il faut aussi constater l'accroissement du budget, qui coïncide avec l'appauvrissement de la population (il n'y a là rien d'étonnant, car le budget exploite terriblement le peuple) ; l'obscurité intellectuelle de cette population ; le faible développement de la coopération en Russie : l'ancien régime, nous le savons de reste, entravait toute association et, par conséquent, le paysan devait payer toutes les marchandises à un taux excessif, faute de sociétés coopératives de consommation ; il devait, en outre, emprunter l'argent dont il avait besoin à un taux usuraire : 30 %, 40 %, 60 % et même plus.

Mais aussitôt que l'on fait disparaître les entraves qui pèsent sur le peuple russe, la coopération apparaît et se développe d'un jour à l'autre. Ainsi en 1904 nous avions 378 sociétés de crédit et en 1912 leur nombre atteint 7200 ; en 1904 il y avait 930 sociétés coopératives de consommation, et en 1912, 5,500 ; en 1904, 852 caisses d'épargne et en 1912, 3,800 ; dans le même laps de temps les sociétés agricoles passent de 700 à 3,500 ; les associations de moulins à huile (associations d'artisans qui ont un fonds commun) de 80 à 1500 ; les associations agricoles de 75 à 400 ; les associations du travail (artisans qui ont un fonds commun) de 70 à 340.

Le nombre des institutions de « petit crédit » ou « crédit populaire » augmente aussi : le 1er janvier 1911 nous n'en avions que 12,545 et le 1er juillet 1913 nous en avons 17,516. Le progrès est donc énorme. Et l'on ne remarque pas seulement l'augmentation du nombre des institutions de crédit de tout genre, mais aussi celle du nombre de leurs associés : il y en avait 5,577,000 et il y en a 9,994,000. Et les fonds de roulement se sont élevés en un si petit laps de temps de 328,761,000 roubles à 754,900,000 roubles, c'est-à-dire qu'ils ont plus que doublé. Ce progrès doit remplir nos cœurs d'une grande joie et d'un grand espoir. Nous voyons luire enfin la lumière du progrès en Russie et surtout dans les campagnes russes, et cette amélioration de toutes les conditions dont dépendent la puissance et le rendement du travail humain nous fait entrevoir les plus belles perspectives. Et ce n'est que depuis 3 1/2 ans que le nombre des institutions de « petit crédit » augmente si sensiblement. Ce fait nous montre que le peuple russe possède un fonds favorable ; ce fonds, il faut le cultiver soigneusement.

Dans ces dernières années, nous avons mis à la disposition du « crédit populaire » les ressources des caisses d'épargne. Il faut noter, comme le dit le mémoire du ministère des finances à l'appui du projet de budget financier pour 1914, la réduction du taux (des prêts non payés à l'échéance), et la diminution, aussi bien au point de vue absolu

que relatif, du nombre des institutions liquidant leurs affaires avec pertes. Les institutions de « petit crédit » manifestent non seulement l'extension du crédit en général, mais aussi sa consolidation. On rencontre, même en campagne, des personnes capables de gérer les affaires du crédit coopératif. La campagne s'éveille ; elle comprend déjà la nécessité de certaines améliorations, comme le prouve l'importation des machines agricoles.

Ce réveil, il faut l'encourager ; il faut prendre les mesures les plus énergiques pour développer notre économie rurale ; consentir aux dépenses nécessaires à tous les perfectionnements, augmenter le nombre des établissements de « petit crédit », mieux organiser l'enseignement agricole.

III

« Par l'étendue de son territoire, par la variété de sa production, par la richesse de son sous-sol et par l'accroissement de sa population, la Russie est appelée à devenir un grand pays industriel. »

C'est l'industrie cotonnière qui tient la tête, parmi toutes les industries de la Russie, puis viennent l'industrie alimentaire, non chargée de droits d'accise, avec le chiffre total d'affaires de 675 millions de roubles ; l'industrie alimentaire, chargée de droits d'accise avec le chiffre total d'affaires de

542 millions de roubles; l'industrie métallurgique: 427 millions de roubles ; l'industrie lainière : 225 millions de roubles.

D'après une enquête officielle de 1887, il existait à cette époque dans l'empire russe 30,888 établissements industriels, employant 1,300,000 ouvriers (en chiffres ronds) et ayant réalisé un chiffre d'affaires de 1,334,000,000 de roubles. La même enquête, faite en 1908, a montré que le nombre des établissements s'était élevé à 39,494 avec 2,660,000 ouvriers et un chiffre total d'affaires de 4.906,000,000 de roubles. On le voit, l'industrie se développe en Ruisse ; néanmoins celle-ci n'occupe pas, parmi les pays industriels, le rang qu'elle devrait occuper en raison de l'étendue de son territoire et de sa grande population. Cela s'explique par la faiblesse de la demande. Et ce qu'il y a de plus triste, ce n'est pas la lenteur du développement de notre industrie, mais le fait que nous restons de plus en plus en arrière des autres pays, par la faute, comme toujours, de notre politique.

Depuis plusieurs années déjà nous n'avons pas exploité de nouveaux gisements pétrolifères. En 1901, encore, la Russie était la première productrice de pétrole (de naphte). Sa production approchait 681 millions de pouds, ce qui faisait le 50,6 % de la production mondiale. Celle des Etats-Unis était de 555 millions de pouds, soit de 41,2 % de la production mondiale. En 1911, la production aux Etats-Unis s'est élevée à 1,794 millions

de pouds, c'est-à-dire au 63,1 % de la production mondiale et en Russie elle a sensiblement diminué : elle n'accuse plus que 559 millions de pouds (19,6 %). En 1912, la production des Etats-Unis monte jusqu'à 62,4 % et celle de la Russie s'abaisse jusqu'à 19,7 %. Dans l'intervalle de 10 à 11 ans, la production du pétrole en Russie à diminué de 50,6 % à 19,7 %. La chute est donc énorme.

Il faut observer que le sous-sol de la presqu'île d'Apcheron (Bakou), exploité depuis les temps les plus reculés, doit fatalement arriver à la période d'épuisement, vu que les gisements pétrolifères se vident plus rapidement que ceux des autres minerais. Ainsi en 1906, le gisement de Balakhany donnait dans les 24 heures 384 pouds de pétrole en moyenne ; en 1907, 301 p. ; en 1908, 281 p. ; en 1909, 274 p. ; en 1910, 246 p. ; en 1911, 230 p. ; en 1912, 220 pouds. Le gisement de Sabountchy, dans la même période, a diminué de 900 pouds à 474 pouds en 24 heures ; celui de Romani de 1,739 pouds à 832 pouds ; celui de Bibi-Eybat de 2,167 à 932 pouds. Il aurait fallu depuis longtemps mettre en valeur les nouveaux terrains naphtifères, mais, malheureusement, on ne se hâte pas, voilà pourquoi la production du pétrole est tellement tombée, et pourquoi le prix en a augmenté. Et cela influe énormément sur toute notre industrie, surtout à l'heure actuelle, où le charbon devient de plus en plus cher. Nous possédons

de magnifiques terrains naphtifères — Embeui, Ouhta — et nous sommes pauvres en pétrole !

Mais nous ne nous soucions point de nos richesses, nous ne construisons pas de voies de communication, nous ne donnons pas à bail les terrains pétrolifères de l'Etat. Et dans un domaine où selon toutes les apparences nous devions tenir la tête du monde, nous nous laissons distancer et nous demeurons bien, bien en arrière...

Quant à l'industrie sidérurgique, nous avons extrait de nos mines en 1910, 185,6 millions de pouds de fer, dont la plus grande partie, 126,4 millions de pouds, venait du Sud ; 39 millions de l'Oural et 15,3 millions de la Pologne. L'industrie sidérurgique du sud de la Russie a battu celle de l'Oural. La façon de vivre, les conditions sociales sont, en général, trop défavorables dans l'Oural, pour que l'industrie métallurgique s'y développe.

On a extrait en 1910 1 milliard 510 millions de pouds de houille, dont 1 milliard viennent du Donetz (le bassin houiller le plus important de la Russie). De cette production, l'industrie consomme 767 millions de pouds et les chemins de fer 380 millions de pouds (données de 1908).

La production aurifère russe donne 7,21 % de la production mondiale, tandis que celle de l'Afrique donne 41,4 % ; celle des Etats-Unis 20,58 % ; celle de l'Australie 12,74 %.

Pendant ces dernières années, la production aurifère et cuprifère s'est beaucoup élevée chez nous.

En 1906 on n'a fondu que 600,000 pouds de cuivre, et en 1911, 1,423,000 pouds. En 1907, les mines d'or ont fourni 2,725 pouds et en 1911, 3,584 pouds (1910 même 3,885 pouds). On aurait pu extraire beaucoup plus encore d'or et de cuivre, mais le manque de moyens de communications rend l'extraction difficile. Nous lisons dans le budget du département des Mines pour 1913, que les mines d'or restent inexploitées dans certaines régions de la Sibérie occidentale. Pour les utiliser, il faudrait mettre ces régions en communication par chemins de fer avec les endroits habités. Ces chemins de fer, que ne les construit-on !

Il faut aussi noter que nous faisons très peu de recherches géologiques, et qu'une partie assez considérable de la Sibérie orientale est restée jusqu'à présent inexploitée au point de vue de ses richesses aurifères. La Hesse dépense en recherches géologiques 456 pfennigs par kilomètre carré ; l'Alsace-Lorraine 199 pf. ; la Belgique 185 pfennigs ; la Prusse 180 pf. ; Baden 166 pf. ; la Grande Bretagne 116 pf. ; le Danemark 95 pf. ; notre voisine, la Finlande 15 pf. ; la Russie 3 pf. Nous marchons affamés, misérables, sur notre territoire, sans nous douter des richesses qui se trouvent dans son sein. Cependant des découvertes fortuites ont prouvé l'existence de gisements aurifères en dehors des régions des mines d'or. Ce qui entrave à l'est de la Sibérie le développement de l'industrie aurifère, c'est surtout le man-

que de moyens de communications. Certaines régions aurifères sont d'un accès si difficile que la livraison d'un poud de charge revient à 4 roubles et même plus ; il ne faut pas oublier non plus qu'une grande partie de l'année ces régions sont fermées à toute circulation.

Donc, la construction de voies ferrées est une nécessité des plus urgentes, des plus absolues pour le développement et l'extension de l'industrie aurifère. Et nous avons grand besoin de cet or, car notre dette extérieure est considérable.

Nous avons déjà signalé la défectuosité des voies de communication et de la poste. Voyons maintenant les téléphones. D'après les statistiques de 1909, il y avait sur 100 habitants 7,6 abonnés aux Etats-Unis, 3,3 au Danemark ; 3,1 en Suède ; 2,3 en Norvège ; 2 en Suisse ; 1,5 en Allemagne ; 1,3 en Angleterre et 0,1 en Russie. On compte dans le monde entier 11,236,000 appareils téléphoniques, dont 7,660,000, soit le 68,2 % appartient aux Etats-Unis ; le 8,9 % à l'Allemagne ; le 5,7 % à l'Angleterre ; 172,900, soit le 1,5 % à la Russie.

Examinons maintenant la presse. D'après la statistique de 1908, sur 100 habitants aux Etats-Unis on a 10,700 exemplaires de journaux ; en Allemagne 4,183 ; en Norvège 3,642 ; en Danemark 3,282 ; en Hollande 2,435 et en Russie 300. Il n'est pas étonnant que dans cette obscurité intellectuelle nos énormes richesses dorment d'un

sommeil profond. Comment voulez-vous qu'un ignare, d'une faible et pauvre constitution mentale, et les yeux bandés, puisse les voir ? Et comment voulez-vous qu'il les utilise ?... En outre, pour utiliser les richesses, il faut faire les sacrifices nécessaires, il faut, comme nous l'avons déjà dit plus haut, construire des chemins de fer, aménager les rivières. Nous tirons de nos forêts septentrionales un revenu annuel de 5 à 6 copeks par déciatine, tandis que la Prusse tire 20 roubles des siennes. Il est vrai que la Prusse dépense par déciatine de forêt 3 roubles 75 copecks ; la France 2 roubles 25 copecks et la Russie 2,5 copecks.

La Russie a besoin d'or. Nous savons l'importance de notre dette extérieure. Il est vrai qu'elle diminue un peu ces derniers temps, parce que nous tâchons de restreindre l'importation de marchandises étrangères en Russie par des droits élevés, d'augmenter en même temps notre exportation et d'obtenir ainsi l'or dont nous avons besoin. Non seulement la balance du compte est passive chez nous, mais la balance du commerce l'est devenue aussi en 1914, et cela peut occasionner de grandes difficultés à la Russie.

Il est vrai qu'en une certaine mesure on peut expliquer cette importation par le développement de notre industrie (la campagne importe des machines agricoles, etc.). Mais nous importons bien des produits que nous ne devrions pas importer, notamment les peaux et les cuirs, la laine, les

graisses. Les causes de ce phénomène sont nombreuses, mais la principale est toujours le manque de voies ferrées, surtout en Sibérie.

Notre « excellente » politique économique retardait la construction des chemins de fer, craignant l'émission d'obligations qui pourraient faire baisser le cours des titres d'Etat. Cependant si nous avions construit à temps des chemins de fer en Sibérie, l'élevage des bêtes à laine pourrait se développer, et nous n'aurions besoin d'importer ni de la laine, ni de la graisse. Si nous avions stimulé l'initiative privée, nous pourrions utiliser nos énormes étendues de l'Asie centrale, et nous serions fournis de coton, sans en faire venir de l'étranger.

Mais nous n'agissons pas comme il le faudrait ; nous envoyons, il est vrai, des spécialistes aux Etats-Unis et au Mexique pour y étudier les questions d'irrigation. Mais les connaissances acquises sur ce point restent inappliquées comme la plupart de nos richesses naturelles restent inutilisées. Nos gouvernants ne veulent pas comprendre les nécessités de la vie économique ; ils emploient toute leur énergie, toutes leurs capacités intellectuelles à créer des entraves, des obstacles, des interdictions. Résultat : paralysie de toute activité humaine. Prenons garde toutefois que la classe ouvrière commence à prendre conscience de ses forces latentes. Nous voyons partout des grèves et des chômages parmi les ouvriers ; nous

ne pouvons cependant pas supprimer l'industrie, mais nous pouvons et devons maintenir la paix dans la classe ouvrière, et cela n'est possible qu'en s'appuyant sur des forces solides pour favoriser le développement du travail.

La Russie, au point de vue des richesses naturelles, ressemble beaucoup aux Etats-Unis, et si nous avions adapté chez nous les procédés américains, nous obtiendrions les mêmes bons résultats que ceux qu'on a obtenus de l'autre côté de l'Atlantique. Car l'avenir de la Russie est grand, pas moins grand que celui des Etats-Unis, à condition que nous pratiquions une autre politique, une politique qui favorise l'initiative privée.

Ce n'est pas encore tout : il faut préparer le terrain pour le placement rationnel des valeurs à dividendes, valeurs dont, à l'heure actuelle, le marché est surchargé (je parle des marchés des villes-capitales). Ce marché, il faut l'agrandir en accoutumant la population des provinces à s'intéresser aux entreprises qui les émettent, ce qui facilitera la réalisation de beaucoup de projets.

Le tableau de l'importation et de l'exportation est bien triste chez nous. Nous importons des produits que nous aurions en abondance si nous le voulions bien. Ainsi, en 1911, nous avons importé du coton brut pour 106 millions de roubles, et cependant, comme nous l'avons dit plus haut, nous possédons d'immenses espaces incultes en Asie centrale ; si on avait fait les travaux d'irri-

gation nécessaires, le coton obtenu pourrait facilement faire face à la totalité des besoins de notre industrie. Du reste, dans ces dernières années, un certain progrès a été réalisé dans ce domaine : en 1900, sur les 16 millions de pouds de coton manufacturé, il y avait 9,9 millions de coton étranger et 6,1 de coton russe, et en 1910 on a manufacturé 22 millions de pouds, dont 10,8 venaient de l'étranger et 11,2 de la Russie même.

En général, sur l'ensemble de fuseaux, qui s'élève à 139,3 millions (données de 1911), la Grande Bretagne en produit 55 millions, l'Allemagne 10,6 m. ; la France 7,4 m. ; la Russie 8,8 m. ; les Etats-Unis 29,5 millions. Et c'est surtout la concurrence des Etats-Unis qu'on doit craindre. En effet, dans certaines branches d'industrie où il y a peu de temps encore l'Angleterre tenait la tête, ce sont à l'heure actuelle les Etats-Unis qui la tiennent. La maîtrise économique de ce pays doit être reconnue par tout le monde, et la domination politique peut la suivre. On trouve même des gens pour dire qu'à présent l'axe mondial passe par New-York. Pour développer leur industrie, les Américains suivent le progrès de la science ; pour atteindre le but, ils ne ménagent ni argent, ni peine ; ils adaptent tous les perfectionnements et ils aboutissent à des résultats superbes. L'entrepreneur américain ne se demande pas longtemps s'il lui faut ou non acquérir une nouvelle machine quand il s'agit de diminuer la main d'œuvre. Il

utilise non seulement les bras de l'ouvrier, mais aussi son esprit, son intelligence. L'ouvrier américain, assis devant sa machine, outre le travail mécanique qu'il fait, raisonne, combine... L'entrepreneur américain ne demande pas mieux que d'utiliser ses idées, et ainsi des relations toutes particulières s'établissent entre les deux hommes. Le salaire élevé de l'ouvrier engage l'entrepreneur à utiliser toute invention, tout perfectionnement de la technique ; il stimule, pour ainsi dire, l'adoption de tout procédé perfectionné.

En Amérique, du reste, chaque branche d'industrie tâche de devenir indépendante, et tend vers la perfection. Les chemins de fer s'assurent la propriété et l'exploitation de mines houillères, de même que les usines métallurgiques, et ainsi ils deviennent tout à fait indépendants des prix du marché. Notre industrie commence à suivre l'exemple de celle des Etats-Unis... Espérons-en de bons résultats...

IV

Il est triste de constater qu'en 1911 nous avons importé pour 68 millions de roubles de laine. Il semblerait que la Russie, ce pays agricole par excellence, pourrait, au contraire, en exporter. Mais voilà, nous avons laissé péricliter l'élevage du

mouton. Nous avons importé pour 33 millions de roubles de houille, et ce qui est grave, c'est que l'on en importe surtout dans les régions riveraines de la Baltique ; en cas d'un conflit quelconque avec les autres pays, toute industrie pourrait être arrêtée dans ces régions par manque de combustible. Nous avons aussi importé pour 24,4 millions de roubles de matières premières servant à la fabrication du papier. Il semblerait que la nature nous ait suffisamment fournis de bois pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire venir du dehors, mais, comme toujours, nous sommes incapables de tirer parti de nos richesses. Nous avons même importé de la cire d'abeilles pour 5 millions de roubles. Peut-on comprendre qu'un pays agriocle importe de la cire ? Et les harengs salés et fumés, nous en avons aussi importé et même pour 21 millions de roubles. Conséquence de la décadence de la pêche. De graisses, d'huiles, il a été importé pour 14 millions de roubles ; de peaux et de cuirs pour 36,5 millions. N'est-ce pas honteux pour un pays agricole ?

Notre commerce d'exportation consiste, pour ainsi dire, uniquement dans la vente à l'étranger de nos produits agricoles, dans une petite mesure aussi de bestiaux. Ces dernières années, grâce à de bonnes récoltes, l'exportation des céréales a pris des proportions formidables ; celle des œufs, du beurre et des huiles augmente aussi. Les exportations des produits agricoles de la Russie ont

passé de 608 millions de roubles en 1895 a 1,365 millions de roubles en 1911. C'est l'Allemagne qui nous fournit le plus gros chiffre dans le commerce extérieur ; ainsi, en 1911, la Russie a exporté en Allemagne pour 490 millions de roubles ; en Grande Bretagne pour 336 millions r. ; en Hollande pour 188 millions r. ; elle a importé d'Allemagne pour 476 millions de roubles ; de la Grande Bretagne pour 154 millions de roubles.

La balance de notre commerce extérieur accuse des sommes énormes (plusieurs centaines de millions de roubles) et cela nous permet de payer les intérêts de notre dette, dont la plus grande partie se trouve à l'étranger. Nous devrions soigner davantage notre commerce d'exportation, c'est un point très important pour le développement des forces productives de la Russie, mais pour cela, il faudrait nous organiser. Je suis en possession de documents bien intéressants, provenant de la Chambre de commerce russe à Paris et où l'on trouve beaucoup de plaintes sur les exportateurs russes.

En ce qui concerne le commerce de la colle de poissons, nous lisons dans ces documents que les acheteurs français, qui sont en relations directes avec les fabricants russes, se plaignent souvent de l'exécution inexacte des contrats, du nettoyage et du triage de marchandises insuffisamment soignés, de mélange à la colle d'esturgeon d'ichthyocolle, qui est beaucoup meilleur marché ; de dé-

faut de poids, etc., et c'est pour cela que les acheteurs français s'adressent souvent aux intermédiaires allemands, qui exécutent les commandes plus soigneusement et bien souvent encore à des conditions plus avantageuses.

Le duvet et les plumes que la France achète en Russie arrivent, toujours d'après le même document, sales et mal triés, et leur nettoyage occasionne un sensible déchet. Il y a même pis. Sur les queues et les ailes on trouve souvent des morceaux de chair ou de graisse, et cela provoque la putréfaction en route, de sorte que les marchandises arrivent à Paris tout à fait décomposées et hors d'usage. Faute d'emballage, les plumes longues, par exemple les queues de faisans, les ailes de cygnes et d'oies, arrivent souvent cassées et ainsi elles perdent de leur valeur.

Nous avons entendu les mêmes plaintes à propos des légumes secs importés de Russie en France, et tout cela force le commerçant français à s'adresser aux Allemands.

Prenons encore un exemple bien caractéristique. La France a besoin, pour la fabrication des perles artificielles, d'écailles de poissons. Cette branche d'industrie est arrivée en France à une perfection étonnante. Il faut vraiment être un fin connaisseur pour discerner une vraie perle d'une perle artificielle. On se sert pour cette fabrication de l'écaille d'un petit poisson (able). Mais il faut uniquement celle du ventre ; celle des flancs ou

du dos ne convient absolument pas. En outre, cette écaille doit être très fraîche, et sans aucun mélange. Les fournisseurs allemands enlèvent cette écaille aux poissons encore vivants, tandis que les exportateurs russes l'envoient souvent en mauvais état. Ils réunissent l'écaille de poissons de plusieurs pêches pour en envoyer à la fois une plus grande quantité ; cette écaille séjourne donc pendant plusieurs journées chez eux, elle se défraîchit sur place, puis en route ; et quand elle arrive à Paris elle ne peut plus servir à rien. En outre, l'acheteur exige absolument l'écaille du ventre et on lui envoie souvent celle des flancs et encore, par négligence, est-elle accompagnée de morceaux de chair, ce qui la gâte complètement. Il ne faut donc pas s'étonner que les acheteurs se plaignent et expriment sans cesse leur mécontentement. Et par notre faute, nous perdons le débouché français. L'exportation d'écaille n'en prendra pas moins, sans doute, des proportions considérables, mais, ici encore, ce seront des commerçants allemands qui feront face aux demandes de consommateurs français. Ils fournissent l'écaille en faible quantité à certains jours, par exemple une fois par semaine, et les importateurs la reçoivent toujours fraîche, condition indispensable, comme je l'ai dit, pour la fabrication des perles. Je citerai encore un exemple. Tout le commerce russe des « soies de porc » est représenté par quelques gros commissionnaires séjournant à Leipzig ; et, d'a-

près les calculs français, en faisant le commerce avec la France indirectement, c'est-à-dire à l'aide de commissionnaires allemands, nous perdons de 30 % à 35 % (taux de commission), et puis il faut encore trier la marchandise d'après la couleur et la longueur, car le prix dépend de ces conditions. Ces exemples nous montrent le défaut d'organisation de notre commerce extérieur ; ce défaut a pour conséquence de nous obliger à avoir des intermédiaires et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que ce sont les Allemands qui jouent ce rôle et qu'ils gagnent des sommes considérables à nos dépens.

Il faut noter encore que l'exportateur russe a un principe particulier auquel, malheureusement, il se conforme toujours : il trouve « qu'on ne saurait rien vendre sans fraude ». Ce principe lui fait beaucoup de tort, il diminue sensiblement l'exportation. Au XVIIIme siècle déjà, quand la Russie exportait du gruau, les exportateurs y ajoutaient de la sciure et des pierres, et quand ils expédiaient de la viande salée ils y ajoutaient des cornes et des sabots. A l'heure actuelle encore, notre commerce d'exportation, du moins dans certaines branches, ressemble beaucoup à celui du XVIIIme siècle. Cependant il est d'une grande importance pour nous qu'il se développe et, à cet effet, nous devons renoncer à nos anciens errements. La publication des documents de la Chambre de commerce, que nous avons citée plus haut, est un sérieux avertissement pour nous ; elle nous

fait voir combien cher nous coûte le plaisir de gagner quelques roubles en usant de procédés peu délicats.

Les sociétés de Crédit mutuel pourraient être très utiles au développement de notre commerce d'exportation en étudiant sur place la question de savoir ce qui peut être exporté de Russie. Elles pourraient même créer un musée d'échantillons des articles qui peuvent être vendus à l'étranger. Et les clients de ces sociétés pourraient ainsi prendre connaissance des demandes faites par les marchés extérieurs. Pourquoi ne pas créer aussi une agence qui donnerait toute sorte de renseignements sur la qualité exigée, l'emballage, les tarifs, les frêts ? Ainsi les sociétés de Crédit mutuel pourraient devenir des facteurs très importants de développement pour notre commerce extérieur. Les demandes des marchés étrangers concernant telle ou telle marchandise pourraient être communiquées à la Banque centrale ou aux banques régionales (provinciales) et transmises par celles-ci aux sociétés de Crédit mutuel des endroits intéressés. D'autre part, ces sociétés pourraient contribuer à faire connaître les marchandises qui viennent de l'étranger, par exemple les machines agricoles. De cette manière on pourrait écarter nombre de lacunes de notre commerce d'exportation.

Notre commerce extérieur dépend principalement des récoltes : quand les récoltes sont bon-

nes, on constate l'affluence de l'or étranger ; quand elles sont mauvaises, l'or se fait rare.

Signalons le grand progrès de l'exportation des bois. En 1902, nous en avons exporté pour une valeur de 55,8 millions de roubles ; en 1911 pour 142,4 millions de roubles ; en 1912 pour 152,5 millions de roubles. Si nous prenons les principaux pays qui participent au commerce mondial du bois, nous voyons que la Russie occupe la première place pour l'étendue des forêts (45,2 % de la surface totale, qui est de 1,111 millions de déciatines) ; le Canada en possède 26 %; les Etats-Unis le 20,2 %; l'Autriche-Hongrie le 1,7 % ; la Suède et la Norvège le 2,2 % et les autres pays européens le 4 %. La Russie tient la tête du marché mondial pour l'exportation du bois scié. En 1911 elle en a exporté 1,861,000 standarts ; les Etats-Unis avec le Canada 1,620,000 standarts ; la Suède et la Norvège 1,979,000 standarts ; l'Autriche-Hongrie 650,000 standarts. Nous pourrions jouer à l'avenir le rôle le plus important sur le marché mondial du bois, car les réserves de l'Ouest s'épuisent. Veillons donc à profiter de l'occasion, et ne perdons pas ce marché comme nous avons perdu celui du platine.

On a observé que les pays producteurs de céréales diminuent leur exportation à mesure que leur situation économique s'améliore, parce que l'augmentation de la consommation du pain va de pair avec cette amélioration. Tel est, en effet, le

cas aux Etats-Unis. Nous devons en prendre note.

Nous devons reconnaître que la Russie progresse, mais très lentement. Il ne faut pas être trop exigeant, sans doute, étant donné que les commencements sont toujours difficiles ; mais avec une autre politique, mieux adaptée à nos besoins, et consciente des progrès à réaliser, la marche en avant serait plus rapide. Dernièrement, faute de charbon, plusieurs usines étaient menacées d'arrêter leurs travaux... Nous lisons dans les journaux que nous manquons de papier, de naphte (pétrole), de ciment, de briques...

Il est vrai que l'écoulement de certaines marchandises est assez difficile ; mais cela s'explique par de mauvaises récoltes dans certaines parties de la Russie. Puis, à l'heure qu'il est, le désir le plus ardent des paysans est d'acquérir beaucoup de terrains ; ils consacrent tous leurs moyens à ce but, et restreignent leur consommation sur d'autres points. En même temps, ils importent des machines agricoles et se procurent des engrais. Tout cela absorbe beaucoup d'argent. Si donc la vente des produits manufacturés dans la campagne accuse une diminution, d'un autre côté nous voyons que celle des machines agricoles augmente ; le nombre des institutions de Crédit s'accroît et tout cela nous montre que la campagne marche vers le progrès. Etant donné le peu d'intérêt qu'on lui a témoigné jusqu'ici, on doit se tenir pour satisfait de cette constatation.

V

La loi des finances a évalué les recettes ordinaires du budget de 1912 à 2,855,000,000 de roubles, et le chiffre total voté a été de 2,896,000,000 de roubles ; si l'on y ajoute les recettes extraordinaires, il s'élève à 3,002,000,000 de roubles.

Les dépenses ordinaires ont été évaluées par la loi à 2,686,000,000 de roubles, et d'après le budget voté elles se montent à 2,670,000,000 de roubles ; avec les dépenses extraordinaires presque à 3 milliards 2,000,000 de roubles. Dans notre budget, les recettes du monopole des spiritueux jouent le rôle le plus important : 751,800,000 de roubles, et si nous y ajoutons les impôts sur les boissons (45 millions), les recettes provenant de l'imposition des boissons alcooliques s'élèvent à 800 millions de roubles.

Le revenu du réseau des chemins de fer d'Etat est évalué à 634 millions de roubles ; des droits de douane à 328,6 millions de roubles ; de l'impôt sur le sucre à 128 millions; de l'impôt sur le tabac à 66 millions; de l'impôt sur le pétrole à 46 millions ; des postes, télégraphes et téléphones à 35 millions; de l'impôt industriel à 119 millions; de l'impôt foncier et sur les immeubles à 77,5 millions de roubles.

Il faut marquer que les recouvrements effectués dépassent toujours les prévisions. Ainsi, dans

le budget de 1911, les recettes ordinaires d'après les prévisions étaient de 2,707 millions de roubles; elles ont été en réalité de 2,951,000,000 de roubles. Les recettes prévues des chemins de fer d'Etat ont été de 601,3 millions de roubles, les prévisions étaient 708 millions.

La part des impôts directs dans notre budget est très faible ; ce sont les impôts de consommation qui fournissent de grandes sommes au budget. Si nous comparons notre budget de recettes avec celui de l'Angleterre, nous voyons que ce dernier comporte d'immenses sommes produites par l'impôt sur le revenu (income tax : 400 millions de roubles); tandis que chez nous cet « impôt sur le revenu » n'existe même pas ; l'impôt sur les successions et donations joue également un rôle très important dans le budget anglais, alors que, chez nous, il est insignifiant.

En raison de la condition sociale de notre population et du fait que les grandes masses n'ont aucune influence sur l'économie publique, nous ne voyons dans notre budget aucune tendance démocratique. Ce caractère antidémocratique se trahit plus fort encore chez nous, si nous examinons l'imposition. Ainsi les paysans payent pour l'impôt foncier 1 rouble 13,3 copecks par déciatine, et les propriétaires privés ne payent que 40 copecks. Cela s'explique par le fait que les propriétaires ne sont pas touchés par « l'impôt spécial des communes. »

Pour favoriser le développement de la distillation agricole, on a augmenté dernièrement les privilèges des bouilleurs de crû. Cette mesure consiste dans des primes en espèces accordées aux bouilleurs. Dans l'espace de 10 ans (1895-1905) le nombre des distilleries agricoles s'est élevé de 1,463 à 2,080, et le nombre total des distilleries de 2,112 à 2,552.

Arrivons aux dépenses : les plus importantes sont les dépenses pour l'exploitation des chemins de fer : 523,4 millions de roubles, et le service de la dette publique, 404,5 millions de roubles. En 1913, les dépenses afférentes à la dette publique se sont abaissées à 402,9 millions de roubles, parce que, dans ces derniers temps, on a commencé à amortir cette dette au moyen d'économies budgétaires, et si, il y a peu de temps, notre dette était encore de 9 milliards de roubles, le 1er janvier 1913 nous la voyons réduite à 8,845,7 millions. Sur les 402,9 millions affectés au payement de la dette, on paye 371 millions de roubles d'intérêt et 30,7 millions d'amortissement.

D'après les données de 1905, la dette publique par tête d'habitant était en France de 285,5 roubles ; en Italie de 141 roubles; en Grande Bretagne de 122,2 ; en Allemagne de 117,2 ; en Russie de 56,9 ; aux Etats-Unis de 57,6. Et cependant le revenu par tête d'habitants aux Etats-Unis dépasse de beaucoup le nôtre.

Les frais du monopole de vente des spiritueux

s'élèvent, d'après le projet de budget de 1912, à 193 millions de roubles ; la défense nationale nous coûte 581,6 millions ; l'administration civile (y compris toutes les dépenses d'administration, des tribunaux, des prisons, de la police, de la poste, de l'agriculture) 508,2 millions ; l'instruction publique 141,7 (arts et sciences).

Dans le projet de budget de 1913, les recettes ordinaires sont évaluées à 3,169 millions de roubles. Les recettes du monopole des spiritueux sont évaluées à 800 millions de roubles (d'après le même projet, le recouvrement effectué en 1911 a été de 783 millions). Les revenus des forêts sont prévus à 89 millions (1911 : inscrit 80 millions) ; le revenu des chemins de fer d'Etat à 782 millions. D'après les évaluations du ministère des finances, le chiffre total des recettes ordinaires est égal à 3,072 millions de roubles. Dans le projet de budget de 1913, les dépenses pour l'instruction publique se sont accrues ; le crédit alloué au ministère de l'instruction publique est en augmentation de 19,4 millions de roubles, et celui du ministère de l'Agriculture de 19 millions. On augmente considérablement les dépenses pour la défense nationale.

Un des problèmes les plus importants que nous ayons à résoudre, c'est la réforme de l'impôt foncier. Les terrains des paysans et les terrains des propriétaires fonciers sont chargés de l'impôt foncier de l'Etat et d'impôts locaux sur les immeubles. Ces derniers frappent plus lourdement

les paysans que les propriétaires fonciers, et cela s'explique par le système électoral de nos zemstvos. Dans les zemstvos, les intérêts des propriétaires fonciers sont mieux représentés que ceux des paysans, et cela se manifeste dans l'évaluation des terrains pour l'imposition. Changement radical du système électoral de nos zemstvos, voilà la réforme nécessaire. Les terrains des paysans sont chargés des impôts locaux dits de « volost » ou de village, qui ne sont pas perçus sur les terrains appartenant aux propriétaires fonciers, et cependant ce sont les plus lourds.

Les villages et les communes des paysans ne tirent les ressources qui leur sont nécessaires que de l'imposition des terrains appartenant à ces derniers, et cependant ces unités locales (volost, communes) effectuent aussi certains services d'Etat. Ainsi, dans ces subdivisions, on compte les personnes contribuables et les non-contribuables. Dans le budget de l'Etat, cette distinction n'existe plus. Elle est annulée avec la suppression de la capitation. Certainement le temps est venu de réformer toutes ces choses, et les paysans membres de la Douma ont introduit déjà dans la première Douma un projet à cet effet. Mais malheureusement, leurs demandes sont restées sans résultat. Notre Douma ne soutient pas assez les intérêts du peuple à cause du système électoral dont elle est issue, et, par conséquent, de sa constitution. Ainsi, à l'heure actuelle, les terrains des

paysans sont chargés d'un impôt trois fois plus lourd que ceux des propriétaires privés. Les terrains de ces derniers sont très peu chargés d'impôts, et malgré cela on leur compte beaucoup d'arrérages.

Les dépenses pour l'instruction publique sont très minimes. Il est vrai que dans le budget des autres pays elles ne sont pas très élevées non plus, parce que dans les budgets d'Etat ce sont les dépenses pour la défense nationale qui absorbent les plus fortes sommes ; mais dans ces pays les budgets des autonomies locales sont beaucoup plus forts que les nôtres, et toutes les dépenses pour l'instruction et pour le développement de la civilisation incombent à ces budgets. Prenons l'Angleterre. Quels sont les rapports de l'Etat avec les autonomies locales ? L'Etat leur remet beaucoup de fonctions en les subventionnant des sommes nécessaires. L'Etat témoigne une grande confiance à ces autonomies. Il a l'air de dire : « Vous voyez mieux que moi les besoins locaux de la culture intellectuelle, donnez-leur satisfaction ; nous vous fournirons à cet effet les ressources nécessaires. » Chez nous, les relations de l'Etat et des autonomies locales sont tout autres ; notre gouvernement est plein de méfiance à leur égard, et elles ne disposent que de sommes insignifiantes. Ainsi en 1910 nos zemstvos ont dû se contenter de 170 millions de roubles, dont la plus grande partie provenait des recettes des terrains et des forêts

(86,5 millions) ; des bâtiments de fabriques et d'usines et des locaux commerciaux et industriels (20,5 millions), et des immeubles urbains (12,4 millions). Avec un tel budget il est difficile de faire de grandes choses.

Le système électoral actuellement en vigueur dans nos zemstvos et dans nos villes imprime un caractère spécial, une direction spéciale à notre activité. Dans le zemstvo, le droit électoral donne tout le pouvoir aux propriétaires fonciers ; dans les villes, aux propriétaires de maisons et surtout aux plus riches. Le pour cent des habitants urbains jouissant du droit électoral est très faible, comme on en peut juger par les données officielles du ministère de l'intérieur. Sur 10,000 habitants on a à Viatka 18 électeurs ; à Jaroslav 14 ; à Simbirsk 12 ; à Orel 11 ; à Kazan 10 ; à Moscou 9 ; à Odessa 5. Ce fait explique le mauvais vouloir de nos villes pour le renouvellement des taxes des immeubles et les tendances fiscales dans l'exploitation de leurs industries.

Nos zemstvos et nos villes ne disposent pas de grands capitaux ; ils ne jouissent pas non plus du crédit qui leur serait nécessaire.

Voyons le montant des dettes des autonomies locales de l'Angleterre. Combien le chiffre en est important ! Mais aussi, de combien de travaux ne s'acquittent-elles pas dans l'intérêt de la civilisation ! La dette de nos villes et zemstvos est insignifiante : le budget de l'ensemble de nos villes

accuse, en 1910, d'après les données du ministère des finances, un total de 176,7 millions de roubles, et la dette de nos villes est de 322,800,000 ; celle de nos zemstvos atteint à peine 152 millions de roubles.

On a créé dernièrement, il est vrai, une caisse spéciale qui doit fournir des fonds à nos autonomies locales, mais, malheureusement, elle ne dispose pas de grandes sommes. A l'heure actuelle une quantité de zemstvos et de villes sont hors d'état de se procurer de l'argent.

Si, en Hongrie et en Norvège, on a dépensé pour les mesures agricoles 2 roubles par déciatine, et en Prusse 1,33 rouble, chez nous on n'a dépensé par déciatine d'espace cultivable (y compris les forêts de Russie d'Europe) 36 copecks. Malgré cela, il faut reconnaître qu'un travail intense a été accompli dans l'exploitation de nos forêts. Ainsi, le 1er janvier 1914, la surface de forêts exploitées était de 92 millions de déciatines, l'économie en était organisée pour 29,2 millions de déciatines, et il n'y avait que 37 millions de déciatines de forêts exploitées.

Dans les cinq dernières années on a raffermi 160,000 déciatines de terrains sablonneux au moyen de plantations de forêts et d'herbages spéciaux, mais il reste encore des millions de déciatines de terrains incultes... Il faut les rendre propres à la culture, et il faut arrêter aussi dans le

gouvernement d'Astrakan le désert de sable qui s'avance contre nous de l'Asie centrale.

Evidemment, si l'on songe aux grands problèmes que nous avons encore à résoudre, les résultats obtenus dans ces cinq dernières années sont « très minimes » comme le dit à juste titre le ministre de l'Agriculture, M. Krivoshein. Un travail sérieux est nécessaire, mais les résultats compenseront largement les peines prises et les dépenses faites. A cet égard, le passé nous est un gage de l'avenir. Autrefois, la Russie était riche en produits agricoles, en bétail, en poissons, en miel. Au commencement du XIXme siècle encore, nous exportions le fer de l'Oural en Angleterre. Et au XVIIIme, au point de vue du développement économique, la Russie tenait honorablement sa place parmi les puissances de l'Europe occidentale. Mais tandis que les autres pays se sont engagés dans la vie industrielle, ont commencé à s'instruire, à construire des chemins de fer, et laissé à l'homme le champ libre pour son activité... notre pays consacre tous ses efforts au perfectionnement de sa police, et au maintien de l'autorité... Il est vrai que nous avons eu un problème difficile à résoudre : c'est celui de faire vivre ensemble sur un territoire immense des hommes de nationalités différentes. Et en les liant nous avons fait peu état de leurs capacités, de leurs particularités individuelles... En appliquant la même mesure à tout le monde, nous avons atrophié l'initiative personnelle, l'ac-

tivité des grandes masses de notre population. En les soumettant à une discipline trop sévère, nous avons paralysé leur force créatrice, nous avons même tué en elles le goût de travail. Aussi vivons-nous dans une sorte d'engourdissement et nous endormons-nous dans une inertie complète, tandis que la vie économique des peuples qui vivent sous un régime de liberté se développe et s'étend merveilleusement. Même la Chine, la Perse, la Turquie, l'Afrique, s'éveillent. Partout règne une effervescence, un travail intense...

Les unions d'hommes se multiplient, nous voyons grandir le nombre des sociétés coopératives de consommation, de crédit, de toutes sortes d'associations... Tout cela conduit à la victoire finale de l'homme sur la nature. L'existence humaine devient de plus en plus assurée, les formes d'assurances sont toujours plus nombreuses. Même l'Angleterre qui, il y a peu de temps encore, n'admettait que le secours mutuel, reconnaît maintenant, elle aussi, l'assurance d'Etat pour les grandes masses de la population. Chez nous, en Russie, cette institution est à présent assez bien organisée. Différents liens économiques commencent à unir les hommes entre eux.

Les capitaux nécessaires au travail émigrent d'un pays à l'autre ; l'homme même se déplace plus facilement ; la diffusion des titres de valeurs s'étend de jour en jour dans les différents pays, et tout cela établit une solidarité d'intérêts entre

eux. Les hommes, en travaillant incessamment pour conquérir les richesses mondiales, travaillent en même temps à s'unir pour former une unité organique. C'est pourquoi nous sommes intéressés à leur créer de bonnes conditions d'existence n'importe où ils se trouvent, vu que nous voulons les unir tous.

Les ouvertures de crédit, qui ont pris une si grande extension dans le monde entier, forment une chaîne qui lie les hommes ; en créant des conditions légales régulières, solides, nous transformerons ces rapports financiers en un vaste réseau unissant toutes les nationalités dans ses fils. M. Wells a bien raison de dire dans ses *Grandes Illusions* que ces rapports financiers rendront la guerre désavantageuse même pour le pays vainqueur, vu que la guerre détruira toutes les richesses. Pour la plus grande partie, elles reposent sur ces « ouvertures de crédit », et faire une guerre signifiera marcher contre ses propres intérêts. Il est vrai que, pour cela, le militarisme ne disparaîtra pas, mais grâce au développement industriel, à la communauté d'intérêts fondée sur les rapports financiers, grâce à l'instruction plus répandue qui permettra aux nations de mieux se connaître et s'apprécier, il s'établira un lien de solidarité qui pourra empêcher toute guerre dans l'avenir...

Voilà quelles belles perspectives nous avons devant nous, si nous examinons attentivement le

mouvement progressif de l'humanité. Et à l'heure actuelle doivent être couverts de honte les pays qui dans les conditions d'aujourd'hui souffrent de disette et où les gens meurent même de faim.

Nous constatons une grande mortalité infantile en Russie ; nous y sommes habitués déjà, et cependant ce phénomène est d'une importance capitale. Nous perdons nos enfants faute de soins, et pourtant c'est notre bien le plus précieux. Combien de talents, combien même de génies disparaissent ainsi, qui auraient pu faciliter l'essor de notre civilisation ! On peut exprimer en chiffres les dommages causés au pays par la mortalité infantile excessive. Chaque enfant représente par lui-même un certain capital, que sa mort prématurée détruit irrévocablement.

Evidemment les causes de cette mortalité si élevée sont les conditions fâcheuses de la vie économique de nos campagnes et des classes inférieures de la société dans les villes. Seul, le changement de ces conditions pourra diminuer cette mortalité. Notre ignorance des soins qu'il faut donner à l'enfant, notre absence de culture intellectuelle en sont une autre cause. Au dire de M. Kourkin, la mortalité infantile est en relation directe avec l'instruction, même élémentaire ; plus celle-ci est développée, plus faible est la mortalité. Il est clair que la connaissance des soins nécessaires à l'enfant, et surtout de la façon de le nourrir, peut sensiblement diminuer ses risques de mort. Et

dans ce domaine la société russe a un large champ d'activité. On peut créer une littérature populaire à cet effet et la faire pénétrer dans les campagnes. Il faut intéresser à ce travail nos organisations sociales, nos villes, nos zemstvos. On sait quel rôle salutaire joue l'installation des salles d'asile pour les enfants.

Nos enfants, c'est la plus grande richesse du pays. Quand Dieu a voulu frapper les Egyptiens, la plus sévère punition qu'il leur a infligée a été de faire mourir leurs premiers-nés. A l'heure actuelle, où les sciences sont si avancées, nous pourrions préserver bien des jeunes vies. Hélas ! nous restons inertes au lieu d'agir vigoureusement. Gloire et honneur aux institutions qui se donnent pour but la lutte contre la fin prématurée de nos enfants !... Autant d'existences sauvées, autant de larmes épargnées, autant de richesses acquises ! Pénétrons-nous des devoirs, des obligations qui s'imposent à nous à cet égard.

Dans le rescrit de Sa Majesté, nous lisons : « Je suis bien affligé de voir les tristes tableaux de l'infirmité de mon peuple, de la misère, de l'économie négligée ; ce sont les conséquences inévitables de l'abus des boissons et du défaut d'un crédit bien organisé pour le travail national. »

Et ce rescrit proclame la nécessité la plus urgente et la plus absolue de réformer radicalement l'administration financière et économique. « Il ne faut pas que la situation favorable du Tré-

sor soit la conséquence de la ruine des forces économiques et intellectuelles de la plupart de mes sujets, et il est nécessaire de diriger notre politique financière vers la recherche de revenus tirés seulement des sources inépuisables de nos richesses et des forces productives du travail national. Tout en étant raisonnablement économe, il faut savoir consentir les dépenses nécessaires pour soutenir les forces productives du pays et satisfaire les besoins du peuple (unir les avantages de l'Etat avec ceux du peuple) ». Toute la Russie doit applaudir à ce langage. Ah oui, il faut accroître les forces productives du pays, donner essor aux énergies créatrices du peuple qui s'efforcent de briser leurs chaînes.

Je veux répéter en quelques mots ce que j'ai dit plus haut : nous avons consacré de trop faibles sommes au « petit crédit » et encore combien de difficultés a-t-on eues à les obtenir !... Il faut que notre travail national ait un appui solide. Nous disposons d'énormes richesses naturelles dans nos forêts, nos gisements. Sachons y puiser. Mais notre politique a entravé jusqu'ici la réalisation de tous les grands problèmes. Cependant quel terrain favorable nous offre notre peuple... Souvenons-nous de notre guerre avec le Japon : elle a absorbé des ressources immenses et, malgré cela, dès qu'on a desserré un peu les entraves qui pesaient sur notre peuple, la campagne s'est mise en mouvement, les formes coopératives y sont écloses,

les machines y ont été importées en foule. La force d'un pays ne consiste pas seulement dans les baïonnettes aiguisées, c'est la prospérité économique qui lui donne la puissance. Nous devons aussi prendre en considération l'éventualité d'un conflit international, et la Russie doit y être prête. En s'appuyant sur ses richesses naturelles inépuisables, elle fera tranquillement face à ce conflit et en sortira victorieuse. Une politique perspicace doit prévoir cet avenir.

Il y a peu de temps nous avons essuyé des reproches de l'ex-ministre des finances, parce que nous voulons faire disparaître les points sombres de notre vie économique, et dans nos chambres délibératives on entend souvent critiquer nos professeurs d'économie : « Que peuvent-ils donc enseigner à notre jeunesse ? » se demande-t-on. La Russie est riche, son avenir est grand ; elle n'a pas besoin de cacher ses points faibles, ses côtés obscurs. Il faut, au contraire, lui ouvrir les yeux... il faut qu'elle regarde ses défauts pour les corriger... et alors elle deviendra puissante et forte.

CHAPITRE II

LES PROJETS NOUVEAUX D'IMPOTS

Nombre de nos besoins restent à satisfaire : la seule défense du pays exigera en dix ans une dépense de 1 milliard 265 millions de roubles, le développement et le perfectionnement des moyens de transport une dépense de plus de 900 millions, les travaux de construction du chemin de fer de l'Amour et de la deuxième voie sibérienne 300 millions, l'aménagement et l'amélioration des ports 220 millions, l'utilisation des voies fluviales 160 millions, l'introduction de l'instruction primaire générale environ 100 millions annuellement — et cette dernière réforme se ferait dans le terme de 10 ans. Et combien faudra-t-il dépenser pour subvenir aux besoins de la population rurale, etc. !

La satisfaction des besoins les plus urgents avait été renvoyée pendant la guerre russo-japonaise, et maintenant la population doit en supporter les conséquences.

De là un besoin impérieux d'augmenter les ressources du Trésor, et pour cela d'introduire l'impôt sur le revenu.

La création de cet impôt est pour nous de la plus grande importance. En effet, si la perception en est bien organisée, il peut nous fournir une partie des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins en souffrance, ainsi que le fait ressortir le rapport ministériel sur le projet de budget pour 1910, qui laisse entrevoir que cet impôt sera affecté au développement de la culture générale dans le pays.

D'autre part, c'est le premier pas vers une plus juste répartition des charges entre les différentes classes de notre population et une nouvelle recette répondant à l'accroissement de notre budget. Nous lisons dans l'exposé présenté par le ministre des Finances à la Douma : « Dans notre budget, les impôts indirects jouent un rôle prédominant. Par contre, les impôts directs, qui sont au point de vue de la juste répartition des impôts d'une forme plus parfaite, n'ont pas encore reçu le développement et l'étendue qu'ils ont pris dans les budgets des principaux Etats européens. Chez nous, on leur attache une importance secondaire. »

En effet, l'impôt sur le revenu en Prusse figurait dans le budget de 1908 pour la somme de 240 millions de marcs, en Angleterre en 1908-1909 (au 1 avril 1909) la rentrée nette de cet impôt était de 33,7 millions de livres st., c'est-à-dire de 330 mil-

lions de roubles (*V. 52, ord. R. of the Comm. of in. revenue,* page 139).

En Angleterre, le taux de cet impôt a augmenté considérablement, surtout pour les revenus de plus de 5,000 livres st. Jusqu'à présent ont été imposées les sources du revenu (par cédules) et chaque source séparément ; à l'heure qu'il est, pour le revenu de plus de 5 mille livres il est exigé des contribuables une déclaration globale, qui est passible d'une surtaxe spéciale. On calcule que ces modifications dans l'application de l'impôt sur le revenu rapporteront en Angleterre environ 35 millions de roubles par an. Le projet d'impôt sur le revenu est déjà élaboré en France. Bref, on commence partout à exiger des classes aisées une plus large participation aux charges de l'impôt.

Il ne faut pourtant pas perdre de vue que cette forme délicate de la perception de l'impôt, où les déclarations faites par les contribuables eux-mêmes jouent un grand rôle, se heurterait chez nous au mauvais vouloir de la population, qui n'a que dans une faible mesure le sentiment du devoir de payer l'impôt parce que jusqu'à présent on l'a exigé d'elle sans jamais lui donner en retour les moyens d'un travail productif.

En prévision de nombreuses fraudes dans l'estimation du revenu, le gouvernement devrait déclarer d'une manière plus catégorique que le rendement intégral de l'impôt servira à couvrir les

dépenses nécessaires au développement de la culture générale en Russie.

En s'affermissant chez les contribuables, cette certitude stimulerait sans doute leur sentiment du devoir. Peut-être aussi faudrait-il, en introduisant l'impôt sur le revenu, ouvrir de plus larges perspectives : ne pas se contenter d'ajouter un nouveau chiffon aux haillons de notre système financier, mais faire entrevoir une réforme générale de celui-ci, en déclarant que si les rentrées de l'impôt sur le revenu dépassent une certaine somme, on diminuera d'autant le taux de l'impôt sur les produits de consommation les plus indispensables à la population, comme le thé, le sucre, etc. Alors les contribuables pourraient s'attendre à un soulagement d'autant plus grand qu'ils accompliraient mieux leur devoir en déclarant consciencieusement leurs revenus.

Notre projet admet comme nécessaire pour l'existence un revenu minimum de 1000 roubles, et ne fait commencer l'imposition qu'à partir de cette somme. Ce minimum, libre d'impôt, est plus élevé chez nous que dans la plupart des autres pays (excepté l'Angleterre où il est de 160 livres st., c'est-à-dire de 1500 roubles) : en Prusse il est de 900 marcs, en Würtemberg de 500 m. En outre, chez nous on impose non pas le chef, mais chaque membre de la famille séparément (art. 11) ; ainsi le mari et la femme seront tous deux au bénéfice de ce minimum, tandis qu'en Prusse il

n'y a pour toute la famille qu'un seul minimum de 900 marcs. Ce minimum élevé est motivé par le fait que l'impôt sur le revenu vient s'ajouter chez nous à d'autres impôts directs, et que les impôts indirects y sont plus élevés qu'ailleurs.

Mais, d'autre part, cela doit abaisser en une mesure sensible le rendement de l'impôt sur le revenu ; en effet, en Prusse, suivant les données de 1908, les contribuables jouissant d'un revenu de 900 à 3000 marcs devaient produire le 34,26 % du total de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire plus d'un tiers.

Si à la création de l'impôt sur le revenu était liée la réforme générale de nos finances, on pourrait abaisser le minimum indiqué, et si elles étaient forcées par là de payer, les classes les moins aisées de la population seraient récompensées par la diminution de l'impôt de consommation sur les objets de première nécessité, impôt encore plus onéreux pour elles. Mais si l'impôt sur le revenu est introduit indépendamment de la réforme générale de nos finances, il sera nécessaire de fixer ce minimum à un chiffre élevé. D'autre part, la Russie est si étendue, et les conditions d'existence y sont si variées que l'introduction d'un seul minimum peut donner lieu à des objections sérieuses : il serait donc préférable de le faire varier suivant les conditions de la vie dans les différentes contrées.

Il est vrai que cela présenterait beaucoup de

difficultés, et que des erreurs seraient possibles, mais une telle différenciation du minimum, même grossière et approximative, serait équitable et juste. En effet, le revenu de 1000 roubles dans un grand centre est très modique, et ne suffit que difficilement à l'entretien d'une famille, tandis qu'il est très convenable dans un village, où la personne qui en dispose passe pour une personne aisée.

On prétend que l'abaissement du minimum ou sa variation obligeraient à renforcer l'inspectorat d'impôt. Mais la réforme de l'impôt sur les successions, l'augmentation de l'impôt foncier, la réforme de l'impôt industriel et de l'impôt sur les immeubles dans les villes — tout cela conduira déjà à augmenter le personnel de l'inspectorat d'impôt.

On propose d'admettre pour l'imposition le système progressif : ainsi on prélèverait sur un revenu de 1000 à 1100 roubles : 11 roubles, de 1100 à 1200 roubles : 13 roubles, de 95000 roubles à 100,000 roubles : 4700 roubles, et pour les revenus plus élevés l'impôt serait de 5 % du revenu total. Ainsi les taux de l'impôt sur le revenu sont fixés; cependant cet impôt devrait jouer le rôle d'élément mobile dans le système fiscal. L'absence de cet élément est constatée dans l'exposé du Ministre des Finances : « Cette particularité (c'est-à-dire un grand développement des impôts indirects) de notre système fiscal prive le budget d'une élasticité qui permette de réaliser sans peine le

renforcement temporaire de l'impôt conformément aux ressources des contribuables. Les imperfections sus-indiquées se font sentir continuellement, mais elles deviennent particulièrement saillantes lorsque le cours normal de la vie de l'Etat est troublé par des événements extraordinaires, et qu'un effort suprême de toutes les énergies du pays serait nécessaire pour parer aux calamités du peuple, qui entraînent des dépenses énormes et extraordinaires. Lorsque le cas se présente, nous sommes obligés avant tout de recourir au crédit de l'Etat et de transmettre à la postérité la plupart des dépenses, parce que la génération actuelle n'est pas en mesure, faute d'une répartition égale du fardeau des impôts, de supporter elle-même les dépenses provoquées par les événements. »

Le besoin de l'élasticité du budget se fait donc sentir chez nous aussi, mais le ministre des finances préfère remettre la solution de la question des taux mobiles jusqu'au moment où l'on aura des données exactes quant au rendement de l'impôt sur le revenu. Pour nous, nous ne voyons pas pour quelles raisons cette mobilité ne pourrait être établie dès maintenant. Il suffirait d'exprimer les taux en unités idéales, dont la valeur serait déterminée chaque année par la voie législative. Pourquoi donc remettre à l'avenir ce que l'on pourrait faire tout de suite ?

En Angleterre, le taux de l'impôt sur le revenu

change suivant les besoins de l'Etat, et on sait que par une augmentation du taux d'un pence sur chaque livre de revenu, c'est-à-dire de 4 cop. sur 10 roubles, le Trésor reçoit une somme supplémentaire d'environ 25 millions de roubles (en 1906-07, chaque pence de l'impôt donna 2,66 millions de livres st.).

Le barême de l'imposition accuse chez nous une progression irrégulière : c'est ainsi que pour un revenu de 1100 à 1200 roubles l'impôt est de 13 roubles ; donc le taux initial de 11 roubles subit une augmentation de 2 roubles ou de 2 %. Pour un revenu de 1200 à 1400 roubles l'impôt est de 15 roubles. L'augmentation est de 2 roubles, mais cette fois elle correspond à 200 roubles, par conséquent elle est de 1 %. Pour un revenu de 1600 à 1800 roubles, l'imposition est de 19 roubles ; l'augmentation est de nouveau de 2 roubles pour 200 roubles, ou de 1 %, tandis que pour un revenu de 1800 à 2000 l'imposition est de 22 roubles, par conséquent l'accroissement de l'impôt est de 3 roubles pour 200 ou 1,5 %. Il est désirable que ce barême soit revu. Il faudrait élever le taux maximum de 5 % et continuer la progression. En Prusse le taux maximum est de 5 %, mais les communes peuvent percevoir des centimes additionnels, et ce supplément peut atteindre 8 et 10 %; par conséquent l'imposition de l'Etat et des communes peut s'élever à 15 %.

Notre projet ne prévoit pas encore, malheureu-

sement, des centimes additionnels en faveur des villes et des zemstvos et, par conséquent, le taux de l'impôt de l'Etat sur le revenu peut s'élever sans devenir onéreux pour les contribuables ; mais si, dans l'avenir, cet impôt additionnel est admis, la norme de l'imposition du revenu par l'Etat devra être déterminée en tenant compte des centimes additionnels. La non-admission de ces derniers en faveur des zemstvos et des villes est motivée dans l'exposé du ministre des finances par le fait que tous les possesseurs d'un revenu imposable, suivant le projet, ne peuvent siéger, selon la loi actuelle, dans les organes autonomes locaux (zemstvo, ville) et qu'il ne serait pas juste de les imposer au profit de ces organes sans leur donner préalablement le droit de disposer des sommes qu'ils auront à payer.

L'impôt sur le revenu doit atteindre de préférence les groupes les plus aisés, et nous avons vu tout à l'heure, dans l'exposé ministériel, les motifs qui ne permettent pas au ministre des finances d'ajouter les centimes additionnels à l'imposition sur le revenu de l'Etat. On veut évidemment se tenir fermement au principe de l'imposition des villes et des zemstvos par eux-mêmes. Cependant lorsque la question touche les pauvres et les déshérités, on en prend à son aise. C'est ainsi que l'exploitation des abattoirs, de l'eau, des tramways se fait souvent selon le principe fiscal, et donne un revenu dépassant de beaucoup

la moyenne des bénéfices commerciaux. Il en résulte un renchérissement de la viande et de l'eau. Ce revenu n'est autre chose qu'un impôt, et pourtant on ne réserve à la masse de la population, qui le paie, aucun droit de disposer des sommes prélevées sur elle. Nous avons donc deux échelles : une pour ceux qui possèdent, l'autre pour ceux qui ne possèdent pas. Sur ceux qui ne possèdent rien, nous percevons les impôts, bien qu'ils ne prennent aucune part à la direction municipale, mais à ceux qui possèdent, nous ne voulons rien prendre par principe. Le Conseil d'Etat a repoussé une fois déjà pour les mêmes motifs l'imposition par les villes [1] de toutes les marchandises importées et exportées par chemin de fer, oubliant que ce principe de l'imposition par les intéressés est trop souvent négligé chez nous en ce qui concerne les masses de la population. On ne s'en souvient que lorsqu'il s'agit d'imposer les bénéfices du commerce et de l'industrie ou les groupes aisés de la population.

II

La question la plus difficile dans l'imposition du revenu c'est la juste détermination de ce revenu. Il peut être évalué par des commissions spéciales sans consultation des contribuables, ou bien

1 Actuellement cette loi est en vigueur.

ceux-ci peuvent être invités à le déclarer eux-mêmes. On a admis chez nous, et avec raison, ce dernier système. Toute personne qui, l'année précédente, a eu un revenu dépassant 1000 roubles est obligée de le déclarer par écrit. Cette déclaration est contrôlée par des commissions ad hoc. Ces dernières sont présidées par l'inspecteur des impôts, et les membres en sont pris parmi les contribuables, en partie par l'assemblée du zemstvo du district et par le conseil municipal, en partie par les contribuables eux-mêmes dans des assemblées spéciales. La présence des contribuables dans ces commissions a une grande importance, car les assemblées municipales et du zemstvo représentent des intérêts bien déterminés : les premières — ceux des propriétaires urbains, les secondes — ceux des propriétaires fonciers ; il fallait atténuer cette représentation exclusive, et c'est ce que fait le projet. Ces commissions ont le devoir de contrôler les déclarations des contribuables.

En cas de fraudes ou de communications sciemment fausses aux offices de l'impôt sur le revenu, dans le but de se soustraire au paiement de cet impôt, les contribuables sont passibles d'une amende allant du double au décuple de la somme non payée, sans préjudice du paiement de celle-ci. La même sanction est prévue pour les personnes qui dissimuleraient les sources de leur revenu.

Remarquons que le dernier bill fiscal anglais prévoit pour le même délit une sanction plus sé-

vère encore. L'art. 73 stipule : « Quiconque, dans le but d'obtenir une réduction de l'impôt, ou de se le faire restituer comme indûment perçu, ferait une déclaration sciemment fausse pour lui-même ou pour une autre personne, est passible de l'emprisonnement pour une durée ne dépassant pas 6 mois et des travaux forcés. »

Il faut remarquer qu'en Angleterre toute personne, quel que soit son gain, paye l'impôt sur le revenu. Mais si la somme totale de ce revenu ne dépasse pas 160 livres st., elle peut faire une déclaration spéciale, en vertu de laquelle le montant de l'impôt perçu lui est remboursé. Cette restitution est prévue à l'art. 73 mentionné plus haut. Toutes les déclarations sciemment fausses sont réprimées par des sanctions très sévères.

En raison du grand nombre d'illettrés que nous avons chez nous, la déclaration orale, par les contribuables, de leur revenu, s'impose ; aussi le projet l'admet-il. De même, si le contribuable éprouve des difficultés à évaluer en argent une partie de son revenu, il a le droit d'indiquer dans la déclaration les données sur la base desquelles la commission de taxe peut procéder à cette évaluation. Ce droit est accordé aussi par les lois d'autres pays.

Les institutions communales, celles de l'Etat et les autres institutions publiques, les fonctionnaires, ainsi que les entreprises d'assurance, de transport, de chemins de fer ou de navigation sont te-

nus par la loi de fournir gratuitement aux offices d'impôt tous les renseignements sur le revenu qui pourraient servir à établir la situation économique des contribuables. Dans le cas où les institutions mentionnées trouveraient des difficultés à fournir ces renseignements, elles seraient tenues de mettre à la disposition des personnes autorisées par les offices d'impôt, tout acte, livre, document ou autres données écrites d'où pourraient être tirés ces renseignements. C'est là la déclaration dite indirecte, et les données qu'elle fournit peuvent faciliter beaucoup le travail de contrôle des déclarations.

Les commissions peuvent prendre connaissance des appointements de tel ou tel contribuable, de son salaire, de ses honoraires d'auteur, etc. Elles ont le droit de réclamer des tribunaux les renseignements sur les montants des poursuites, car les honoraires des avocats sont ordinairement en rapport avec ceux-ci.

La première rédaction de cet article était différente. La même obligation incombait aux établissements de crédit de l'Etat, publics ou privés, mais cette rédaction a soulevé un véritable *tolle*. Une conférence spéciale, à laquelle ont pris part les représentants des banques, s'est prononcée contre cette rédaction sous le prétexte qu'elle constituerait une violation du secret commercial et que, par suite, les capitaux des banques russes émigreraient à l'étranger. Il est pourtant douteux qu'il

en soit ainsi. L'intérêt payé par nos banques est en effet bien supérieur à celui que payent les banques de l'étranger, et pour se soustraire à l'impôt, le capital n'émigrera pas sous forme d'argent ; d'autre part, il n'est pas commode de le transférer sous forme de rentes, car le détenteur de ces dernières n'aura pas la faculté d'en disposer. Des cas isolés peuvent sans doute se produire, et cette question, cela va sans dire, demande une régularisation internationale au moyen d'ententes entre les différents Etats.

Quoi qu'il en soit, nous assistons à cet étrange phénomène : la commission de l'impôt sur le revenu aura connaissance, à un copeck près, de l'appointement ou du salaire que reçoit le travailleur ou l'employé, tandis que le rentier ayant des dizaines de mille roubles dans une banque quelconque pourra n'en faire aucune mention dans sa déclaration. C'est là un fait fâcheux, nettement préjudiciable à l'introduction de l'impôt sur le revenu.

Il est vrai qu'en prévision de cas pareils, le projet renferme (art. 135) la disposition suivante : « S'il est constaté au décès d'un contribuable que l'impôt sur le revenu n'a pas été perçu ou ne l'a été que partiellement, l'héritier ou l'exécuteur testamentaire aura à payer une somme équivalente à l'impôt des trois derniers ans, s'il ne peut prouver que le revenu non-imposé provenait d'une acquisition datant de moins de trois ans.

Ainsi, à supposer qu'un rentier dissimule son revenu, ses héritiers payeront au pis-aller le triple de l'impôt annuel. La punition est par trop légère, et il faudrait l'aggraver suivant l'exemple des autres Etats, et surtout de la Suisse où, dans de telles circonstances, on perçoit un impôt décuple, agrémenté parfois d'une amende de peur que l'on ne prenne l'habitude de se cacher derrière le secret commercial.

Les contribuables ont le droit de présenter à l'appui de leurs déclarations leurs livres de commerce ou des extraits de ces livres, les actes et documents relatifs à leur situation ; ils peuvent aussi invoquer le témoignage de personnes expertes. En Angleterre, cette pratique est beaucoup plus large: les commissaires généraux dont la fonction est de contrôler les déclarations ont le droit de citer toute personne qui pourrait donner les renseignements nécessaires sur le revenu d'un contribuable, et peuvent exiger d'elle une déclaration sous serment ; ne sont libérés du serment que les clercs, les agents et les domestiques, ainsi que les chargés d'affaires des contribuables intéressés. Le ministre des finances remarque dans son exposé que « les dépositions faites sous la foi du serment ne sont pas admissibles, car le serment peut facilement se réduire à une simple formalité, dépourvue de toute portée morale. »

Cependant d'autres législations que celle de l'Angleterre admettent les déclarations des té-

moins et experts faites sous serment, ainsi celles de l'Autriche, de la Prusse, du Würtemberg. Nous ignorons ce qui pourrait prouver que le serment s'y réduit à une formalité très facilement remplie. Enfin on pourrait ne recourir au serment que dans les cas extrêmes. Mais il ne faudrait pas se priver de ce puissant facteur pour l'établissement de la vérité dans certains cas isolés.

Les rôles des contribuables avec les montants d'impôts dus par chacun d'eux sont exposés publiquement pendant au moins 15 jours dans les bureaux des commissions de taxe à partir du moment où les bordereaux d'impôt ont été envoyés. Ainsi est introduit le contrôle public, qui permet à tout le monde de se rendre compte de la façon dont les contribuables remplissent leurs devoirs. Nous sommes en effet tous intéressés au payement loyal de l'impôt, car celui qui ne le paye pas entièrement force les autres à le payer à sa place, puisque les sommes dont le Trésor a besoin doivent être coûte que coûte perçues. Mais il est très difficile de juger de la véracité du contribuable au vu du seul montant total de son impôt; aussi, dans certains pays, affiche-t-on les déclarations elles-mêmes, où le contribuable donne une indication détaillée des sources de son revenu. On pourrait noter d'ailleurs quelques omissions de moindre importance dans le projet : ainsi il exempte de l'imposition les honoraires des ecclésiastiques. D'autres points de détail encore attirent notre at-

tention, et il faudrait les examiner, mais cela nous mènerait trop loin.

En résumé, on doit souhaiter pour le plus prochain avenir l'introduction de l'impôt sur le revenu, car il est juste que les groupes les plus aisés de la population supportent dans une plus grande mesure les charges publiques. Le projet constitue déjà un progrès ; il peut assurément avoir tel ou tel défaut : le taux maximum qu'il établit est peut-être trop bas et les moyens de contrôle insuffisants ; chez nous il aurait fallu leur prêter une attention toute spéciale, vu les particularités psychologiques de la population, mais dans l'avenir, lorsque les rapports sociaux le permettront, il sera facile d'y faire les corrections nécessaires.

Mais, dès l'entrée en vigueur de cette loi, il ne faut pas perdre de vue une question très importante : l'adjonction de centimes additionnels au profit des zemstvos et des villes. J'ai déjà dit quelques mots à ce propos ; voici encore quelques réflexions. Il faut intéresser nos municipalités et nos zemstvos à l'évaluation régulière du revenu des contribuables ; ils ont besoin de bien des ressources, et si l'on admet à leur profit une adjonction à l'impôt déjà existant de l'Etat sur le revenu, on peut espérer que leurs représentants apporteront tous leurs soins à l'accomplissement de cette partie de leur mandat. Il est vrai que le système des centimes additionnels offre quelques gros inconvé-

nients : on dit, par exemple, que les contribuables, pour se soustraire à des taxes élevées, iront fixer leur séjour là où ces adjonctions seront moins élevées.Mais la mobilité de notre population n'atteint pas celle de l'Europe occidentale ; d'autre part, les conditions du logement sont si défavorables dans les grands centres qu'un déplacement de la population vers les faubourgs est très désirable ; cela rendra les propriétaires plus attentifs aux exigences des locataires ; enfin, là où se feront sentir des inconvénients dans l'introduction de ces adjonctions, on pourra toujours trouver des correctifs.

Le rapport de la Commission des finances de la Douma sur le projet d'impôt sur le revenu est actuellement publié. La Commission n'a apporté à ce projet que peu de changements, mais quelques-uns méritent d'être examinés ici.

Et tout d'abord la Commission s'est prononcée pour l'exemption des Sociétés par actions, tandis que le projet prévoit leur imposition, mais en diminuant le taux de l'impôt sur leurs bénéfices. L'imposition des personnes juridiques prête à discussion, mais si l'on admet leur exemption, on ne devra pas taxer non plus les différentes coopératives de production, même en allégeant l'impôt sur leurs bénéfices, comme le fait la Commission de la Douma.

Il est vrai que l'imposition du revenu des personnes juridiques et celle des personnes physi-

ques conduisaient à une double perception, mais on sait quelle difficulté présente la taxation des dividendes. Ce terrain est favorable aux fraudes, et pour des raisons pratiques déjà, il est difficile au fisc de renoncer à l'imposition des personnes juridiques comme telles. Un autre argument à l'appui de l'imposition des personnes juridiques est l'accumulation progressive des capitaux dans les sociétés par actions ; dans les états germaniques, cette imposition est en quelque sorte le corollaire de la politique de protection de la classe moyenne. Ces grandes sociétés par actions sont la ruine des petites entreprises, et pour en entraver quelque peu le développement on ne recule pas devant une double imposition. Tout au plus l'atténue-t-on quelquefois, comme en Prusse. Mais, encore une fois, cette double imposition soulève de très justes objections.

Quoi qu'il en soit, la Commission aurait dû se montrer plus conséquente qu'elle ne l'a fait.

En même temps que l'introduction de l'impôt sur le revenu, avait été proposée l'abrogation de notre impôt sur les loyers. Cet impôt avait été introduit chez nous comme succédané du premier, mais la majorité de la Commission, se plaçant à un autre point de vue, s'est prononcée pour son maintien.

Une grande réforme apportée par la Commission de la Douma a été l'imposition élevée des célibataires, des divorcés, ainsi que des ménages

et veufs sans enfants. Les contribuables de ces catégories qui ont dépassé 27 ans et en ont moins de 60 sont surtaxés de 50 %. Cette disposition s'inspire du fait que le revenu de ces personnes est consommé entièrement par elles-mêmes, mais en somme cette surtaxe représente une punition pour ceux qui ne se sont pas mariés à temps ou qui ont divorcé, étant sans enfants. Il aurait fallu cependant considérer que ces célibataires ont souvent à leur charge des parents incapables de travailler : père, mère, sœurs, etc. Cette mesure serait à sa place en France, où la population ne s'accroît que faiblement, ce qui représente un grand danger pour le pays, si l'on songe qu'en Allemagne la population s'accroît rapidement... Mais nous ne sommes pas en arrière dans ce domaine, au contraire, nous y devançons beaucoup de pays, et par conséquent nous n'avons aucune raison de primer les naissances. Aussi croyons-nous que cet amendement au projet tombera de lui-même au cours des débats.

Il est juste de signaler quelques améliorations apportées au projet ministériel par la Commission de la Douma. Le projet ministériel, ainsi que nous l'avons déjà dit, fait payer aux héritiers l'impôt de trois ans en cas de fraude du testateur. La Commission de la Douma demande le paiement de cinq ans. L'inventaire au décès a une très grande importance pour la découverte des fraudes, surtout lorsqu'il s'agit de rentes et d'actions ou obli-

gations. Une personne peut en effet garder ces titres en dépôt dans une banque ou dans des coffres-forts, et ne pas les déclarer de son vivant, mais après sa mort ils seront découverts, puisque le secret commercial n'existe plus, que les coffres-forts s'ouvrent, et que la banque elle-même est obligée de révéler les valeurs qu'elle détient au compte de telle ou telle personne. Quant à l'élévation du chiffre des années réclamées, elle apparaît comme une aggravation de la peine infligée à la fraude.

Le projet ministériel libérait de l'impôt le revenu du clergé provenant des services religieux; les représentants du Saint-Synode insistaient en faveur de cette exemption en alléguant que ce qui est donné en rétribution des cérémonies religieuses est donné à Dieu, et qu'il est très difficile d'évaluer ce revenu qui, d'ailleurs, est insignifiant. Mais il est tout aussi difficile d'évaluer le revenu des professions libérales (des médecins, par exemple), et pourtant cette difficulté ne les exempte pas de l'impôt. Ensuite, si le clergé des villages reçoit effectivement des honoraires modiques, on ne peut en dire autant des représentants de la haute hiérarchie, qui touchent quelquefois des sommes très importantes. Enfin l'exemption les mettrait dans une position très délicate vis-à-vis des autres contribuables : les ecclésiastiques doivent montrer l'exemple de l'accomplissement des devoirs civiques, et être les premiers à faire des sacrifices

pour la patrie. La Commission de la Douma s'est prononcée avec raison contre cette exemption.

III

L'introduction de l'impôt sur le revenu nécessite la réforme de l'impôt industriel[1]. Il faudra d'abord exempter de ce dernier toute profession personnelle ; ensuite il y aura lieu d'abaisser les taux de l'impôt sur le bénéfice des entreprises qui sont tenues de publier leurs rapports par ce que ces entreprises, en tant que personnes juridiques,

---

1 L'impôt industriel de l'Etat actuellement en vigueur se divise en impôt fondamental (impôt des patentes) et impôt complémentaire. Pour la perception du premier l'Empire est divisé en classes (4 classes, en dehors des capitales, considérées à part) conformément au degré de développement du commerce et de l'industrie, tandis que les entreprises commerciales et industrielles et les professions personnelles se subdivisent en catégories. Pour le mode de perception de l'impôt complémentaire il faut discerner les entreprises qui sont obligées par la loi de publier leurs comptes-rendus, et les entreprises qui ne le sont pas. L'impôt complémentaire sur les entreprises publiant leurs rapports est prélevé sous forme : *a)* d'impôt sur le capital et *b)* d'impôt de pourcentage sur le bénéfice. Le premier est perçu sur tous les cents roubles du capital de fonds de l'entreprise. L'impôt de pourcentage sur le bénéfice est payé par les entreprises publiant un rapport, dans le cas où leur bénéfice net dépasse 3 % du capital de fonds. Il est progressif et varie de 3 à 6 % du bénéfice de l'entreprise.

Il est indispensable de remarquer que la taxation du capital se fait afin de prévenir une déclaration exagérée de ce dernier, ce qui pourrait déterminer une diminution des taux du bénéfice (par la répartition du même bénéfice sur un capital plus grand).

Les entreprises ne publiant pas de rapport sont taxées en plus: 1) d'une perception de répartition et 2) d'une perception de pourcentage sur le bénéfice.

La somme totale de la rentrée de la perception de répartition est fixée pour tout l'Empire tous les 3 ans par voie législative, la

seront soumises à l'impôt sur le revenu et on ne saurait admettre une double imposition, vu surtout les taux existants.

Telle est la cause qui a entraîné la revision de l'impôt industriel, et une fois commencée la réforme a été poussée plus loin.

Ainsi est supprimé en premier lieu le système des patentes, basé sur l'imposition des entreprises conformément à leurs signes extérieurs. Cette question est depuis longtemps discutée, mais on n'avait pu se décider à l'abrogation du système des patentes, parce que l'imposition au profit des villes et des zemstvos en était solidaire. Le projet établit que les patentes sont supprimées pour toutes les entreprises soumises à la perception d'un

---

distribution entre les gouvernements se fait par contre chaque année conformément à l'état de leur développement commercial et économique.

Le total de la perception de répartition incombant à chaque gouvernement se répartit entre les districts par la Chambre des finances de ce dernier, au commencement de chaque année et en rapportant les parts au nombre d'entreprises et au montant de leurs fonds de roulement ainsi qu'au bénéfice de même qu'à la situation commerciale et industrielle de l'année écoulée ainsi qu'aux provisions sur l'année courante.

Les mêmes institutions classent les entreprises en groupes d'après le genre et le caractère du commerce ou de l'industrie ; un taux moyen du bénéfice est arrêté pour chaque groupe.

Ce bénéfice rapporté au capital en circulation de chaque entreprise sert de base à la fixation du bénéfice de l'entreprise et ce dernier détermine les parts des entreprises, si des démonstrations requises ne viendraient éventuellement contredire le bénéfice ainsi déterminé. La taxation de pourcentage du bénéfice n'incombe qu'à la partie du bénéfice déterminé pour l'impôt de répartition qui dépasserait le montant de l'impôt sur les patentes compté 20 fois. La proportion de l'impôt est d'un rouble pour tous les 20 roubles de l'excédent indiqué.

certain pourcent de leur surprofit, et substitue à ces patentes un impôt de 6 % du bénéfice imposable de l'entreprise. Toutefois cet impôt ne peut être inférieur à 0,05 % du roulement de fonds. Cela est nécessaire, car certaines entreprises qui ne sont pas tenues de publier des rapports peuvent être dépourvues de tout bénéfice, et seraient dans ce cas libérées du payement de l'impôt tandis que les autres payeraient un impôt sur le capital.

Les patentes ne sont maintenues que pour les entreprises commerciales du quatrième rang et pour les entreprises industrielles du septième et du huitième rang, ainsi que pour la vente au marché et au détail, et pour le colportage. Rien de plus juste, car c'est l'unique taxe que payent ces branches du commerce et de l'industrie.

Le système des patentes pèse inégalement sur les entreprises : il est particulièrement onéreux pour le commerce au détail (jusqu'à 9 %), et pour les entreprises commerciales du premier rang (environ 8,6 %), tandis qu'il touche beaucoup moins les entreprises industrielles. Il présente beaucoup d'inconvénients, surtout pour les pays dont le commerce et l'industrie sont développés, ce que démontre l'expérience de l'Europe. On ne peut évaluer par des signes extérieurs le rendement d'une entreprise : différentes circonstances jouent ici un grand rôle, qui ne peuvent s'en déduire. Aussi Jaurès n'avait-il pas tort de dire à la Cham-

bre française, en combattant le système des patentes, qu'il faudrait avoir autant de ces signes extérieurs qu'il existe d'entreprises. Mais si l'on augmente indéfiniment le nombre des indices extérieurs, la législation se perd dans leur énumération, et l'administration fiscale elle-même ne peut se débrouiller dans ce chaos, si bien que l'on finit par supprimer le système même.

Il est par contre rationnel de conserver ce système pour les petites entreprises, dont le bénéfice est difficile à évaluer par suite de la qualité particulière des propriétaires : en admettant ce système on facilite le travail des contrôleurs de l'impôt.

La législation actuelle autorise les propriétaires d'entreprises qui ne publient pas de rapports à présenter leurs livres de commerce afin d'établir la situation de leurs affaires, mais elle exige que les livres soient conformes aux prescriptions du code commercial. Le projet supprime cette formalité, et l'authenticité des livres doit être déterminée sans égard aux prescriptions du code commercial. En outre le contribuable a le droit d'apporter à l'appui de ses affirmations toute notation ou donnée pratiquée dans le commerce, sur les marchandises vendues ou livrées. Enfin si la commission de taxation modifie telle ou telle déposition du contribuable, elle doit, à la demande de celui-ci, lui communiquer les motifs de cette modification. Cependant, ne peut être mis au béné-

fice de ce droit que le contribuable qui, de son côté, a coopéré à déterminer l'activité de son entreprise, a déclaré son chiffre d'affaires, présenté des livres et consenti à la vérification de sa déclaration.

Jusqu'à présent les taux des bénéfices moyens fixés par les agents d'imposition, quoique avec la coopération des contribuables, n'étaient pas soumis à la critique de ceux-ci ou des organisations qui représentent leurs intérêts. Maintenant on projette de les publier afin de donner aux personnes intéressées la faculté de faire leurs observations. Ce droit ou cette faculté est motivé par le désir de donner un champ plus vaste à l'activité de la classe commerciale et industrielle. « De l'activité de cette classe dépendra une plus ample utilisation du droit qui lui est réservé de venir en aide aux institutions fiscales dans leur travail difficile. »

Ainsi on facilite à la classe commerciale et industrielle la défense de ses intérêts. On le sait : au début, le ministère des finances proposait de refuser complètement le droit de recourir aux livres de commerce pour l'évaluation des bénéfices, mais à la suite de conférences avec les représentants du commerce et de l'industrie dont l'influence était évidemment très grande, la réforme a été complètement défigurée. Le ministère des finances a non seulement renoncé à son projet initial, mais il est allé plus loin encore en admettant de simples

notes et des données qui ne sont pas conformes aux prescriptions du code commercial. Il n'y aurait rien à objecter à l'extension de ce droit si l'on ne savait que déjà sous le régime des formalités certaines entreprises rédigeaient à double leurs livres de commerce : une fois à leur intention et une fois à l'intention du fisc.

Le revirement signalé dans la politique du ministère des finances est très caractéristique de notre temps. Sans doute, la classe industrielle, grâce à son organisation, acquiert une influence de plus en plus grande dans notre vie politique. A cela, il n'y a rien à objecter, mais il est regrettable que cette influence soit exclusive, et que les autres organisations (ouvrières) ne puissent pas faire valoir la leur.

Quant aux entreprises tenues à la publication d'un rapport, le taux auquel sont taxés leurs bénéfices est, comme je l'ai déjà dit, abaissé afin que cette imposition et l'impôt sur le revenu ne dépassent pas sensiblement le prix actuel des patentes fixé par la loi du 2 janvier 1906.

La norme des dépenses pour le traitement du personnel de l'administration supérieure s'élève de 3 % à 6 % pour les entreprises dont le capital ne dépasse pas 800 mille roubles. Actuellement le droit d'élever le pourcent de ces dépenses pour certaines entreprises appartient au ministre des finances. Et l'on voit souvent les représentants de ces entreprises se presser dans les salons de

réception du ministre pour obtenir une élévation de cette norme. Ils réussissent quelquefois à la faire élever jusqu'à 20 %. Le projet supprime avec raison ce droit du ministre.

Un des moyens auxquels on recourt pour se soustraire au payement de l'impôt industriel consiste à évaluer très bas à la fin de l'année les marchandises et autres objets de vente, comparativement aux prix de l'année écoulée ou du bilan de l'année précédente. A l'heure actuelle on exige des *preuves* à l'appui de la diminution des prix. Le nouveau projet, par contre, admet toute nouvelle estimation des marchandises, pourvu que l'entreprise fournisse des explications suffisantes.

Ainsi on exige actuellement des *preuves,* tandis que le projet ne demande que des *explications* suffisantes. Il est clair que cela contribuera à favoriser la fraude. Le propriétaire n'aura qu'à faire venir son comptable et à lui ordonner d'établir le bilan de telle sorte qu'il n'y ait point de bénéfice apparent, ou que celui-ci ne dépasse pas une somme déterminée. Toute cette opération est très facile à faire quand on procède à une nouvelle évaluation du stock des marchandises ; même si le prix de revient en a été très élevé, au bilan, à la fin de l'année, ces marchandises peuvent être évaluées à un prix inférieur, et cela peut être motivé de différentes façons : certaines marchandises ne sont plus demandées, on peut s'attendre à un changement de mode, la couleur n'est plus en

faveur, etc. Une telle évaluation peut faire disparaître tout bénéfice et même faire croire à des pertes.

Mais, dira-t-on, de cette opération, il résultera l'année suivante une augmentation de bénéfice, puisque les marchandises peuvent être vendues à un prix supérieur. Sans doute, mais ce bénéfice peut être annulé par les pertes que l'entreprise invoquera pour d'autres causes, ou bien elle ne montrera ses livres qu'un ou deux ans plus tard, après une nouvelle estimation.

Le projet explique que s'il ne coupe pas court à ces manœuvres, c'est que, dans la plupart des cas, l'entreprise n'est pas en mesure de présenter des pièces qui élucident toutes les questions, et que, en particulier, la communication de certains détails obligerait l'entreprise à révéler ses secrets techniques. Le ministère des finances estime qu'exiger de telles preuves équivaudrait dans bien des cas à interdire toute nouvelle évaluation. Mais, d'autre part, de l'aveu même du projet, on ne peut laisser aux entreprises liberté pleine et entière d'abaisser les prix des marchandises. Toutefois il lui semble suffisant de demander des explications à l'appui d'une nouvelle évaluation, ce qui, pense-t-il, empêchera les entreprises de diminuer arbitrairement les prix et donnera aux organes du fisc le droit d'annuler les chiffres indiqués par elles s'ils les trouvent insuffisamment prouvés.

Il va de soi que l'inspectorat d'impôt sera ex-

trêmement embarrassé par ces dispositions de la loi dans sa lutte contre l'avilissement des prix du stock dans le but de supprimer les bénéfices, et que cette disposition créera une espèce de prime pour les entreprises en quête de moyens pour frauder le fisc. C'est là un des traits caractéristiques du nouveau projet d'impôt, et ce trait, il le doit à l'influence des groupes industriels.

Dans les institutions d'impôt, les contribuables sont mieux représentés; non seulement le nombre de leurs délégués augmente, mais encore le mode d'élection lui-même est modifié : outre les représentants des villes et des zemstvos sont électeurs les organisations de commerçants et d'industriels, les bourses, les comités du commerce et de l'industrie, les comités des Congrès, des différentes organisations, etc... « L'organisation de nos zemstvos et villes limite trop la représentation de la classe industrielle et commerciale, » dit le projet ; aussi la modification des élections amènera-t-elle une augmentation du nombre des représentants des contribuables et aura-t-elle une influence énorme sur toute la pratique de la perception de l'impôt.

Ainsi dans les institutions de chaque gouvernement pour l'administration de l'impôt industriel, à 6 représentants des contribuables correspondent 6 ou 7 fonctionnaires, tandis que dans l'institution générale pour l'administration d'impôt industriel qui est attaché au département des

contributions directes au Ministère des finances sur 15 fonctionnaires il n'y a que 8 élus des contribuables. Les représentants du commerce et de l'industrie ont exprimé le désir d'avoir un nombre de délégués égal à celui des fonctionnaires, et le ministre des finances a cru devoir accepter ce point de vue. Dans les institutions d'arrondissement pour l'impôt industriel, le nombre des représentants des contribuables est à l'heure actuelle supérieur à celui des représentants du gouvernement, et il reste sans changement.

En résumé, les intérêts du commerce et de l'industrie ont beaucoup influé sur le projet : diminution des taux et de l'impôt sur le bénéfice des entreprises qui sont tenues de publier un rapport; élargissement du droit de défendre leurs intérêts pour les autres entreprises, augmentation du nombre des représentants des contribuables dans les organes d'impôt.

Le nouveau projet comprend aussi la réforme de l'imposition du commerce et de l'industrie au profit des zemstvos et des villes. La situation financière de nos autonomies locales nécessiterait une réforme radicale, mais le projet se borne à une réorganisation partielle de leurs finances. Ainsi une fois établi le principe de la limitation légale en matière d'impôts locaux (zemstvos, villes) sur la fortune immobilière, cette limitation s'impose évidemment dans l'imposition locale du commerce et de l'industrie par les zemstvos et les

villes. Car ces derniers, afin de subvenir à leurs dépenses croissantes, seraient naturellement amenés à renforcer les impositions non limitées, grâce surtout au système électoral de nos zemstvos.

Ce système oblige à protéger artificiellement la classe commerciale et industrielle, qui n'est représentée que faiblement dans le zemstvos, contre un abus qui serait fait de ses ressources. Tant que ce système ne sera pas changé, et que les propriétaires fonciers jouiront d'un véritable privilège, la classe commerciale et industrielle aura raison d'en réclamer la refonte comme condition indispensable de la réorganisation des finances des zemstvos. En effet, des données du rapport sur la réforme de l'impôt industriel, présenté à la dernière assemblée des représentants du commerce et de l'industrie, il résulte qu'en 1906, dans les 34 gouvernements possédant des zemstvos, à chaque membre nommé par les électeurs de la première catégorie (c'est-à-dire représentant la noblesse), incombe 1,8 mille roubles d'impôt, à chaque élu des communes rurales 11,1 mille roubles, tandis que pour les autres contribuables — y compris les industriels et les commerçants — ce chiffre s'élève à 30,5 mille roubles.

Ainsi que nous l'avons vu, le projet prévoit la suppression de l'impôt sur les patentes. Exception est faite pour les plus petites entreprises. Tandis que, suivant la législation actuelle, l'imposition du commerce et de l'industrie au profit des zem-

stvos et des villes consistait en des adjonctions aux prix des patentes, dorénavant les autonomies locales toucheraient leur quote-part du montant total des perceptions que paient ces entreprises au gouvernement — et cela sous forme de perceptions additionnelles, spéciales [1]. Le taux maximum de ces perceptions sera arrêté par la loi tous les trois ans, et dans les limites de cette norme les perceptions supplémentaires (adjonctions) des zemstvos et des villes seront prélevées sur les entreprises ne publiant pas de rapport, d'après les sommes payées par ces entreprises au trésor comme impôt industriel. Mais le taux de l'imposition supplémentaire doit être le même pour toutes les entreprises dans tout groupe pour lequel a été fixé un taux spécial et maximum. Cette limite est motivée, en outre, par le fait que la diversité dans les perceptions pourrait introduire une concurrence très inégale, et comme les zemstvos ont toujours besoin de ressources, on peut croire qu'ils éléveront d'eux-mêmes ce taux de la perception jusqu'à la limite prévue par la loi ; le même fait se produira probablement dans les villes.

Une remarque s'impose : les zemstvos, depuis longtemps déjà, tendent à taxer les entreprises elles-mêmes d'après leurs bénéfices, cherchant,

1 Les petites entreprises commerciales et industrielles pour lesquelles le système des patentes a été conservé auront à payer des perceptions supplémentaires sur le prix des patentes.

par des mesures artificielles, à fixer la valeur des locaux des entreprises commerciales et industrielles, ce que prévoyait la loi. Pour cela, ils introduisaient dans leur calcul la valeur des machines et des installations indispensables à la fabrique ou à l'usine. De ce fait, il arrivait parfois, par exemple dans l'Oural, que les industriels étaient réduits à faire sauter leurs hauts-fourneaux à la seule fin de se soustraire à l'impôt.

Comme compensation au nouvel impôt perçu par les zémstvos et les villes, il est prévu dans tout l'empire une nouvelle évaluation des locaux de fabriques et d'usines, ainsi que des emplacements industriels ; et de la taxation actuelle — qui sert de base aux perceptions des zemstvos et des villes — il sera déduit la partie qui renferme les machines et en général les installations et aménagements indispensables.

L'imposition, au profit des autonomies locales, des entreprises tenues à la publication d'un rapport, présente une difficulté spéciale, parce qu'il est malaisé de localiser le revenu : l'entreprise peut s'étendre, en effet, à plusieurs gouvernements, et ne pas avoir un caractère local. De même, dans l'Europe occidentale, on se heurte à des difficultés analogues, et les mesures artificielles qu'on a prises pour y parer sont loin de répondre toujours à leur but.

Notre projet de loi prévoit également une imposition supplémentaire de ces entreprises par les

zemstvos, imposition dont la limite maximum serait fixée par la loi tous les trois ans. Mais cette perception entrera dans le fonds général de l'empire, et celui-ci couvrira en premier lieu, dans chaque gouvernement et dans chaque agglomération urbaine, les moins-values qui résulteraient de la déduction de la valeur des machines et des installations, ainsi que les pertes que subiront les zemstvos du fait de la défalcation des terrains miniers et pétrolifères, des salines, etc. Ce qui restera de ce fonds après la couverture des moins-values sera réparti entre les zemstvos et les villes proportionnellement aux sommes d'impôt industriel versées, pendant une année, par les entreprises ne publiant pas de rapport.

Ainsi les autonomies locales s'assurent, en quelque sorte, contre le déficit qui pourrait résulter pour elles de la réforme projetée ; le surplus des sommes résultant de l'imposition des entreprises qui publient un rapport se répartirait entre les autonomies locales en partant du principe que le revenu de ces entreprises doit correspondre au revenu des entreprises qui ne publient pas de rapport ; par suite, les autonomies locales seront intéressées à élever jusqu'à la limite le taux de l'impôt sur ces dernières, afin de toucher une plus grande somme.

On peut discuter beaucoup sur ce mode de répartition, et peut-être serait-il désirable d'introduire ici une autre échelle : nos autonomies lo-

cales doivent satisfaire à bien des besoins qui touchent les intérêts de l'Etat dans son ensemble, ainsi l'instruction publique, l'assistance médicale, etc. La population tout entière est intéressée à ce que ces services ne restent pas en souffrance et, pourtant, certains zemstvos, certaines villes pauvres manquent de moyens pour y subvenir dans la mesure exigée par l'intérêt général. L'Etat pourrait et devrait leur venir en aide, en les subventionnant. Ici aussi, on pourrait fixer une limite des dépenses pour la satisfaction d'un besoin donné dans telle ou telle unité autonome et, si cette limite devait être dépassée, elle le serait aux frais du trésor. Mais c'est une question fort compliquée, je ne la touche qu'en passant, et je me contenterai de faire remarquer que du moment que nous entrons dans cette voie, il ne faut pas se contenter de la première échelle venue dans la répartition de ces subsides, mais, au contraire, approfondir la question et envisager plus largement les différents problèmes de nos autonomies. Cela touchera, il est vrai, un ministère intraitable — celui de l'intérieur — qui, à plusieurs reprises déjà, a entravé la réforme de l'impôt local du commerce et de l'industrie.

Ce système de subsides ou de subventions a pris une grande extension en Angleterre, où il a été l'objet de longues études. Il est certain qu'il prendra un développement plus grand encore chez nous, car un nombre toujours croissant de problè-

mes se présenteront aux unités autonomes, problèmes d'une portée nationale et touchant l'Etat tout entier. C'est alors que ce dernier devra intervenir.

La perception supplémentaire des zemstvos sur les entreprises ne publiant pas de rapport, ainsi que les sommes issues du fonds, se répartiront dans une réunion locale du zemstvo du gouvernement entre celui-ci et les zemstvos de district. Avant tout seront remboursées les pertes causées au zemstvo par la défalcation de la valeur des machines et de l'installation.

Aucune échelle n'est arrêtée ici pour cette répartition. « La pratique témoigne, dit-on, que les rapports entre les institutions des zemstvos gouvernementaux et celles des zemstvos de districts sont absolument satisfaisants. »

Toujours en vue de protéger les intérêts du commerce et de l'industrie, on établit : que la somme totale des perceptions du zemstvo sur les locaux des fabriques, sur les usines et sur les installations commerciales et industrielles ne pourra être augmentée, dorénavant, sans une augmentation simultanée, et dans la même proportion, de la somme des perceptions sur d'autres fortunes immobilières. Cette mesure a pour but de calmer la crainte des délégués du commerce et de l'industrie que les zemstvos n'élèvent, dans une évaluation cadastrale prochaine, la taxe des locaux des fabriques et des usines, même dépourvus de ma-

chines et autres installations, jusqu'au niveau primitif, en suite de quoi l'exemption des machines et des installations perdrait toute portée.

En ajoutant aux impôts industriels de l'Etat sur les entreprises ne publiant pas de rapports un impôt de 25 % au profit des zemstvos, un impôt de 15 % au profit des villes et un impôt de 40 % sur les entreprises publiant des rapports, on couvrirait non seulement ce que reçoivent à l'heure actuelle les zemstvos et les villes, mais on donnerait en plus aux autonomies locales un excédent de 11 millions de roubles.

Ainsi la réforme de l'imposition locale ne fait pas à ces dernières de larges promesses. On devrait l'étendre, en la rattachant à la réorganisation du système électoral des autonomies, et lui donner plus de liberté dans le domaine de son activité financière, en établissant une certaine coordination entre l'imposition de la fortune immobilière et celle du commerce et de l'industrie.

IV

L'introduction de l'impôt sur le revenu met à l'ordre du jour la réforme de l'impôt sur les successions et donations. Ce dernier a subi récemment une hausse en Angleterre (budget de Lloyd-Georges), en France (où la Chambre exigeait du gouvernement un projet sur l'élévation des droits

de succession, pour les testateurs n'ayant pas d'enfants) et dans quelques autres pays.

Il ne s'agit pas seulement d'élever le taux de cet impôt, mais d'améliorer le mécanisme lui-même de la perception.

L'impôt sur les successions joue, actuellement déjà, un grand rôle dans le budget de certains pays : ainsi en Angleterre il produit jusqu'à 200 millions de roubles en comptant la partie qui revient aux communes. Chez nous, d'après les comptes-rendus de 1910, il ne donne que 11 millions de roubles, et cela, pour une population de 150 millions d'âmes. Donc en Angleterre cet impôt représente une charge de 4 à 5 roubles par tête d'habitant, tandis qu'elle n'est que de 8 copecks chez nous.

Cette différence s'explique principalement par la pauvreté de notre pays, mais il faut la mettre pour une part au compte de la technique financière de notre législation actuelle.

Je m'arrêterai ici sur cette question : d'où vient l'attention grandissante des législations actuelles justement pour cet impôt ? Et je réponds d'abord qu'il satisfait aux programmes démocratiques, puisqu'il est dans l'intérêt des masses de chercher les moyens dont elles ont besoin dans l'imposition des héritages. La politique fiscale dite «démocratique» se résume dans le développement de l'imposition du revenu et de la fortune, et dans l'institution d'un impôt sur les successions. Cet

impôt, à un taux élevé pour les grands héritages, est en effet parfaitement légitime : une personne accumulant une grande fortune jouit des services de l'Etat et des communes, sans lesquels elle n'aurait pu s'enrichir et, par conséquent, il est bien juste qu'après sa mort elle abandonne une partie de ses biens à ces derniers, et l'Etat est en droit, comme certains le disent (théorie de l'Etat cohéréditaire), de se mettre, après la mort de ces personnes, au rang de leurs héritiers légitimes et de réclamer sa part de leur succession.

Les grandes fortunes s'accroissent actuellement dans de très fortes proportions. L'humanité s'enrichit, mais sa richesse se distribue très inégalement.

Dans certains pays (de dimensions restreintes, il est vrai) les sommes provenant de l'impôt sur les successions sont versées dans un fonds spécial et consacrées à des œuvres d'éducation et d'instruction publique, etc. Ce mode de faire se fonde sur l'idée suivante : le grain renferme une réserve pour la nourriture de la plante qui en sort ; la société humaine, par contre, donne naissance à des êtres qui ne possèdent point de réserve, et qui exigent pour leur instruction une période de plus en plus longue et des moyens toujours croissants. Il faut donc offrir ces moyens à la population en prélevant une partie des biens que laissent après eux les riches et en les distribuant entre les non-possédants. La répartition inégale des richesses

porte de graves conséquences pour l'humanité ; voilà pourquoi les pouvoirs publics doivent s'interposer pour l'atténuer dans l'intérêt du développement normal du pays.

Ainsi s'institue une législation sociale, une organisation du petit crédit, etc. D'autre part les taxes sur les successions subissent une élévation et atteignent parfois jusqu'à 20 et 25 % de l'héritage.

Quelques projets ont été présentés aux assemblées législatives, proposant une limitation des successions dans le but d'amener un morcellement des fortunes et, par là, d'empêcher l'éclosion des Crésus. L'introduction de l'impôt sur les successions ou l'amélioration de sa technique, là où il existe déjà, sont d'une importance capitale, car il représente un moyen de contrôle excellent pour la perception de l'impôt sur le revenu. Dans la pratique de ce dernier impôt, en effet, chaque contribuable est généralement invité à faire la déclaration de son revenu. Il est évident que cette déclaration se fait souvent sans beaucoup de scrupule, mais après la mort du testateur sa fortune pourra être évaluée et comparée à sa déclaration. C'est ainsi que l'on pourra se rendre compte de la façon dont il remplissait son devoir de contribuable. En cas de dissimulation, la somme fraudée serait perçue sur la succession, ce qui donnerait quelquefois une très forte somme.

Certains pays (les Etats-Unis) prélèvent encore

maintenant un impôt sur la fortune totale. Le contribuable doit déclarer par serment la valeur de ce qu'il possède. Ces déclarations, quoique faites sous serment, sont souvent entachées de fraude; et c'est avec raison que l'on désigne du nom de « jour du parjure » le jour de la prestation du serment. C'est en partant de cette considération que l'on voudrait percevoir après la mort du testateur ce que celui-ci avait dérobé durant sa vie, en imposant la fortune totale.

Des motifs compliqués amènent donc ailleurs à une amplification de l'impôt sur les successions, à une élévation du taux de cet impôt et à l'amélioration de son organisation ; ce sont les motifs d'ordre social (là où cet ordre justifie de telles mesures : par exemple, en Australie, un impôt très élevé sur la succession frappe la propriété foncière, afin de pousser les land-lords à morceler et à vendre leurs terrains) — ou bien le désir de créer de meilleures conditions pour la perception de l'impôt sur le revenu (l'impôt sur la succession contribue, en effet, au fonctionnement correct de l'impôt sur le revenu) — mais, le plus souvent, simplement des intérêts fiscaux : besoin d'argent. Et quel est le meilleur moyen de s'en procurer, si ce n'est de taxer les successions en frappant surtout les héritiers d'une parenté lointaine ou les personnes qui héritent par testament, et quelquefois par surprise? Ces catégories d'héritiers peuvent être imposées assez fortement : en effet, la

fortune leur arrive soudainement, sans qu'ils aient collaboré en aucune manière à sa formation. Il est certain que dans de telles conditions l'héritier ne refusera pas d'en verser une certaine part au gouvernement. Voilà pourquoi le taux de l'impôt est mis en rapport avec le degré de parenté entre l'héritier et le testateur. La réforme de l'impôt sur les successions est uniquement conditionnée, chez nous, par des intérêts fiscaux. Elle s'impose du fait d'une surcharge extrême de nos sources fiscales. « Malheureusement, écrit la commission financière de la Douma, nulle part la prédominance des impôts indirects ne s'exprime dans de telles proportions, et, nulle part les impôts directs ne sont aussi peu développés que chez nous. Nos impôts indirects sont, en outre, spécialement assis sur les objets de la consommation des masses. »

Depuis le 1er janvier 1907, les paiements pour le rachat des terres, qui pesaient sur les paysans, sont abolis. Par contre, en 1905, le prix de la vodka a été élevé de 7,60 à 8 roubles par védro de 40 degrés, ce qui a coûté à la population 30 millions de roubles; en 1908, le prix de la vodka a été de nouveau augmenté de 8 à 8,40 roubles, soit pour la population une nouvelle charge de 30 millions de roubles. Si l'on ajoute à cela la hausse de l'accise sur le tabac (12 millions) et le nouvel impôt sur les tubes et papiers à cigarettes (5 millions de roubles), on voit que les paiements pour ra-

chats des terres ont été remplacés par un nouvel impôt de 80 millions de roubles.

La commission financière continue : « Il est permis de croire que, du moins pour un certain temps, on pourra y mettre un terme, d'autant plus que, d'après certains indices, la limite extrême de l'imposition normale, du moins pour certains objets, est déjà atteinte. En outre, une élévation ultérieure n'apporterait pas un revenu correspondant, parce que le renchérissement amènerait une diminution de la consommation. »

Ces circonstances appellent notre attention sur le développement des impôts directs et de l'impôt sur les successions. Le taux de ce dernier était très faible chez nous ; en outre, il existait de nombreuses exemptions et l'organisation de l'évaluation des biens héréditaires était très imparfaite. Cette évaluation était, en effet, confiée à un membre du tribunal civil qui n'y portait aucun intérêt, la considérant comme une fonction accessoire.

D'après la loi de 1895, sont exemptées de l'impôt sur les successions les « terres dans le district » qui passent aux héritiers directs, disposition qui avait pour but de stimuler la formation de propriétés privées rurales. Mais la rédaction maladroite de cette loi (on lit : « terres dans le district ») permettait à un certain nombre de grands propriétaires de profiter de cette exemption dans un but purement commercial. Aussi l'exemption est-elle abrogée par la nouvelle loi.

D'après le projet du ministère des finances, sont libérés de l'imposition les lots de terrains concédés aux paysans après l'abolition du servage, — ainsi que les habitations y appartenantes, les constructions et les aménagements servant à l'économie domestique — lorsque ces biens sont légués aux personnes de la même classe. La commission de la Douma s'est déclarée contre cette exemption. Pourtant les terres communales ne devraient pas, d'après elle, être imposées. Ainsi un terrain sera ou ne sera pas taxé, suivant qu'il fait partie de la propriété communale ou qu'il appartient à une personne qui a profité du droit de séparation, accordé par l'acte du 9 novembre. Le ministre des finances, dans la commission de la Douma d'Etat, a démontré que l'imposition des terres concédées aux paysans pourrait empêcher ceux-ci de se séparer de la communauté. En effet, l'impôt sur la succession viendrait, pour ainsi dire sous forme d'amende, frapper cette propriété. La question est restée ouverte, et le désaccord subsiste entre la commission et le ministre des finances. La commission se montre inébranlable et demande la réintroduction de l'impôt sur les lots concédés aux paysans.

Une autre discussion sérieuse s'est élevée entre le ministre des finances et la commission à propos d'une question relevant de la seconde partie de la loi de 1895. Le droit de mutation pour la vente des terres dans le district ne se calcule pas sur les

prix de vente des terres, mais sous déduction des dettes. Cette exemption était motivée par le principe suivant : « sans vouloir arrêter d'une façon artificielle le cours normal de la vie économique, il est bon de fournir à la majorité des propriétaires fonciers qui se trouveraient insolvables les moyens de sortir de la classe foncière de la façon la plus favorable. Une diminution des taxes hypothécaires ne pourra contribuer à cette libération. » Selon la déclaration du ministre des finances, cette exemption profite surtout aux personnes qui accumulent des terres pour les revendre ensuite à des prix élevés, autrement dit, elle est devenue, dans une certaine mesure, un encouragement à la spéculation sur les terres. Aussi le ministre insistait-il pour la suppression de ce règlement, en considération surtout de la situation pénible du trésor dans les temps actuels, mais la commission financière de la Douma n'a pas jugé possible de discuter cette question en passant. Dans le cas particulier, on doit donner entièrement raison au point de vue du ministre des finances, et cette exemption au bénéfice de certaines catégories de propriétaires fonciers doit être abolie. Pour diminuer la valeur imposable et par suite l'impôt sur la succession, le testateur n'aurait qu'à créer un engagement fictif au nom de l'héritier et à diminuer de cette façon le montant de la succession.

Il y a lieu d'admettre la déduction des dettes de la fortune héritée, mais le projet du ministre

des finances exige, afin de lutter contre les dettes fictives, une preuve des affirmations de l'héritier, tandis que la commission de la Douma, considérant la difficulté de cette preuve, a introduit une condition en plus : une dette ne pourra être déduite de la valeur de la succession que si l'époque de l'élaboration du document, ainsi que la note qu'il porte, sont légalisées conformément à la loi au moins six mois avant la déclaration de l'héritage ; ce qui est très juste. Les successions et leurs parts ne sont pas imposables lorsqu'elles ne dépassent pas mille roubles. Il en est de même des fortunes léguées à une œuvre déterminée de bienfaisance ou d'instruction, aux églises, aux monastères, aux institutions savantes et d'études, aux zemstvos et villes, ainsi que des fortunes destinées au Trésor.

Ces exemptions subissent des restrictions, comparativement à la législation actuelle. Dans certains pays, les fortunes de personnes juridiques d'un caractère public sont astreintes à des impôts spéciaux, parce qu'elles ne peuvent être héritées. Pareil impôt n'existe pas chez nous, et cela engage le ministre des finances à restreindre les exemptions.

La partie la plus faible de notre système fiscal actuel en ce qui concerne les impôts sur les successions est le service des évaluations. Tandis que dans d'autres pays on prend pour base le prix de vente des biens, chez nous l'évaluation repose sur

« les évaluations légales », (ainsi, pour les propriétés foncières, les évaluations des banques hypothécaires) ou sur les prix indiqués dans des tables spéciales (en admettant la plus haute des évaluations). Ces tables datent de 1883 et n'ont pas été modifiées depuis cette époque.

Pour d'autres fortunes immobilières, à l'exclusion des terres, on se basera sur celle des évaluations qui sera la plus élevée : l'évaluation faite pour la perception des zemstvos et des villes, ou la valeur de l'immeuble indiquée dans le dernier acte d'acquisition.

Une telle évaluation implique évidemment une grande perte pour le fisc. Les fortunes ont été évaluées souvent de 5 à 10 fois moins qu'elles ne valaient réellement, voire même plus bas. La nouvelle législation laisse subsister, il est vrai, ces évaluations ; toutefois, elles n'ont plus un caractère obligatoire, mais subsidiaire. Le projet de la commission exige une déclaration de valeur faite par l'héritier lui-même, et son évaluation ne peut être inférieure aux évaluations légales. Par conséquent, comme base de l'évaluation de l'héritage, on prend cette même valeur, ce qui représente une grande amélioration. Dans le cas où l'héritier ne ferait pas de déclaration et où l'évaluation légale manquerait, on procéderait à une estimation spéciale.

La commission financière voudrait instituer dans les districts, pour ces évaluations, et sous la

présidence du représentant de la noblesse du district, une commission spéciale où le fisc ne serait représenté que par un inspecteur, ce qui, naturellement, diminuerait son influence. Mais l'inspecteur pourrait protester. Dans ce cas, l'affaire passerait à la commission du gouvernement. Le ministre des finances proposait de charger de l'énumération de l'impôt sur les successions les Chambres des finances, et prévoyait que les énumérations de ces dernières pourraient être contestées par les contribuables devant un tribunal local.

Mais la commission financière a insisté pour que l'énumération continue à être faite par un tribunal. La Chambre des finances ne serait chargée de ces énumérations que dans les cas les plus simples, lorsque l'héritier n'a aucune raison de se présenter devant le tribunal.

On ne peut se dissimuler que le mode de taxation prévu par la commission des finances de la Douma garantit moins les intérêts du Trésor que ne le fait le projet du ministre des finances. L'énumération de l'impôt sur la succession est, en effet, chose accessoire pour le tribunal. Le projet du ministre des finances constitue un grand progrès comparativement à l'imposition actuelle des successions. Il présente ces avantages : réduction des exemptions et des facilités accordées actuellement aux contribuables, élévation des taux, enfin introduction de la progression. On remarquera que la commission de la Douma accentue davantage

cette dernière et allège les petits héritages, ce qui est parfaitement juste.

Enfin les évaluations sont réformées. Sous ce rapport, le projet du ministre des finances, tout en garantissant mieux les intérêts du fisc, ne compromet en aucune façon ceux des contribuables, tandis que la commission, en présentant plus de facilités aux contribuables, garantit moins les intérêts du fisc. Pourtant, les grosses fortunes s'accroissent chez nous. Notre politique financière et la situation des masses travailleuses offrent un terrain favorable à la formation de grands capitaux. Par conséquent, cette source de revenus promet beaucoup pour l'avenir, mais à la condition qu'on voue la plus sérieuse attention aux intérêts du fisc.

V

La Douma a donné son approbation au projet d'impôt sur la fortune immobilière dans les villes et faubourgs, à l'exclusion de ceux du royaume de Pologne. (Actuellement cette loi est promulguée).

Jusqu'à l'époque actuelle cet impôt était dans nos villes un impôt de répartition.

D'après le nouveau projet, l'impôt repose sur le revenu net moyen de ces immeubles. Dans ce but serait entreprise tous les cinq ans une évaluation générale des biens. Chaque propriétaire d'im-

meuble doit présenter, au plus tard le 1er janvier de l'année du recensement, une déclaration à l'office d'impôt avec indication de tous les bâtiments et pièces de terre faisant partie de sa propriété. Il doit également indiquer le prix des locations (autant que possible pour plusieurs années). Ces déclarations doivent faciliter l'élaboration de l'inventaire général. Un bon côté du nouveau projet, c'est que l'impôt est de quotité.

On pourrait discuter, toutefois, si le taux de l'impôt doit être déterminé sur la base du revenu net ou sur la valeur de la propriété.

Il faut remarquer que notre projet prévoit une imposition des fortunes immobilières qui ne sont pas exploitées par leurs propriétaires et ne sont pas louées non plus. Dans ce cas, il y aurait à en déterminer le prix, en tenant compte des prix de vente ou des évaluations hypothécaires.

Dans la commission des finances de la Douma, la question s'est posée de l'imposition des fortunes immobilières sur leur valeur et non sur leur revenu, mais cette idée a été abandonnée sous le prétexte qu'il ne serait pas juste qu'un objet fût imposé entièrement par l'Etat. Mais on ne s'explique pas comment l'Etat, en imposant le revenu des fortunes immobilières, exploiterait moins cet objet que par la taxation de la valeur vénale des immeubles.

Je ne vois pas pourquoi la même base de taxation ne pourrait pas être instituée pour l'imposi-

tion locale et pour celle de l'Etat. Il y aurait de grands avantages à cette unification : on pourrait fixer clairement et positivement la part de l'impôt afférente aux fortunes immobilières. Quoique la situation du Trésor ne permette pas actuellement de renoncer à l'imposition de la fortune immobilière et de la réserver entièrement aux communes, cette réforme doit être prévue pour l'avenir, puisque nos autonomies locales ne disposent que de peu de moyens, et que leurs ressources doivent être élargies. L'impôt sur la valeur vénale des immeubles présente cependant plus d'avantages pour les villes, puisque celles-ci seront, tôt ou tard, amenées à imposer les plus-values immobilières non gagnées. Cette question a été étudiée dans la commission financière de la Douma. Nous lisons dans son rapport : « Naturellement, les municipalités n'auront pas d'autres moyens pour faire augmenter la rentrée de l'impôt direct que de recourir à une imposition spéciale de la plus-value immobilière ou à une imposition de la valeur vénale. »

En résumé, je ne vois pas d'inconvénient sérieux à ce que, chez nous, les impôts sur les fortunes immobilières soient basés sur la valeur vénale. L'Etat pourrait imposer la valeur des immeubles, ce qui serait une organisation plus juste de l'impôt sur les fortunes immobilières, puisque dans l'avenir, ce qui est fort probable, nous serons obligés d'en venir à cette réforme.

Actuellement se trouve encore à l'étude dans la Douma un projet d'impôt sur les fortunes immobilières dans les districts.

Les fortunes immobilières dans les bourgs des districts n'ont pas été imposées jusqu'à présent : sont imposées uniquement les terres, tandis que les immeubles bâtis sont libres de tout impôt de l'Etat. Pourtant, dans les lieux de villégiature, de même que dans les bourgs importants, les constructions ont quelquefois une grande valeur et leur rendement n'est pas à dédaigner. En conséquence de ce fait, le ministre des finances a proposé d'imposer ces immeubles. Mais comme les bâtiments ruraux appartenant aux paysans ne présentent qu'une médiocre valeur, et, en outre, étant donné que les paysans sont suffisamment chargés par ailleurs, il est proposé d'établir un impôt sur les fortunes immobilières, uniquement dans les lieux de villégiature les plus en vogue, ainsi que dans les bourgs importants des districts, s'approchant du type urbain ; dans les autres endroits, en raison de la difficulté que présente la taxation de bâtiments disséminés, ces derniers ne seraient pas imposés. Les endroits soumis à l'imposition d'après le nouveau projet seront exemptés de l'impôt foncier de l'Etat. Pour éviter les malentendus et fixer exactement les lieux où devront être prélevés les nouveaux impôts, on publiera la liste des bourgs imposables. Seront imposables les maisons habitées, les fabriques, les

usines, les parcelles de terrains à bâtir et les autres immeubles se trouvant dans les bourgs.

Ce développement de l'impôt sur les fortunes immobilières dans les bourgs des districts est motivé par le besoin d'une plus grande égalité dans la répartition du poids des impôts, de même que par des considérations fiscales : désir d'augmenter les ressources du Trésor.

CHAPITRE III

LE BUDGET DE 1914

Discours prononcé à la Haute Chambre.

La discussion du budget a lieu aujourd'hui dans des conditions spéciales. Le rescrit impérial, publié dernièrement, contient des phrases très significatives sur la nécessité de développer les forces productives du pays, et constate que l'on ne doit pas construire un budget sur l'appauvrissement de la nation, mais bien au contraire, sur la prospérité du pays, créer un crédit abordable à la masse de la population, lutter contre l'alcoolisme, etc. Et, en effet, Messieurs, nous nous trouvons en face de dépenses énormes. Je me permettrai de vous exposer ici mes sentiments et les craintes que j'éprouve en étudiant ce budget.

Messieurs, les dépenses de l'Etat grossissent actuellement. L'Europe est atteinte d'une fièvre dont souffre le monde entier. Tous les pays s'arment, et la Russie, évidemment, ne peut rester en arrière. Nous devons nous armer à tout prix, comme font les autres peuples, ce qui exigera, dans les plus proches années, quelques centaines de mil-

lions de roubles. Nous savons que dans les pays européens, par exemple en Allemagne, un impôt extraordinaire a été introduit pour couvrir les dépenses militaires. Le fardeau croît de même en Angleterre et en France. Nous nous trouvons, par suite, devant des problèmes analogues, et notre budget s'en trouve gravement alourdi.

En outre, la lutte contre l'alcoolisme est déclarée. Monsieur le ministre des finances vient de nous apprendre que 800 arrêts prohibitifs ont été prononcés et que plus de 200 sont déjà entrés en vigueur. Certes, un déchet peut se produire, ici encore, si la lutte est efficace ; toutefois je ne suis pas partisan de telles mesures. Voici mes renseignements à ce sujet : ces prohibitions sont appliquées souvent à l'instigation de détenteurs de débits illicites de vodka. Ainsi dans le gouvernement de Viatka, la population s'étant mise à consommer d'autres boissons alcooliques, des arrêts prohibitifs ont été prononcés. Mais tant que nous croyons à l'efficacité de ces arrêts, tant que nous y attachons de l'importance dans la lutte contre l'alcool, nous devons admettre, Messieurs les membres du Conseil d'Empire, dans l'avenir, l'éventualité d'une lacune dans notre budget.

Ensuite, si ce rescrit est appliqué, et il doit l'être, de nouvelles et sérieuses dépenses se présenteront, mais ce seront des dépenses productives. Nous avons à lutter contre les sables et les ravins, à tracer des lignes de chemin de fer.

M. N. P. Petrov, membre distingué du Conseil d'Empire, fixe dans sa note l'accroissement annuel de notre réseau ferré à 3000 verstes dans les 10 années qui vont suivre, et calcule qu'une diminution annuelle de 1500 verstes, dans l'élargissement du réseau, correspondrait à une perte annuelle de 500,000,000 de roubles, dans la création de valeurs commerciales et industrielles. Nous voici donc engagés dans la construction de voies ferrées, dans l'amélioration des voies fluviales, dans la création du petit crédit, et, dans un temps plus lointain, dans cette grande réforme agraire de feu P. A. Stolypine, dont je me déclare partisan fervent, car je considère que notre devoir est d'entreprendre l'affranchissement des paysans de la dépendance des communautés rurales. Cette réforme exige d'énormes moyens, car l'institution de nouvelles écoles et la construction de chaussées s'imposera dans les lieux où les fermes se créeront, faute de quoi la population se dégradera.

D'autre part, l'abandon de la communauté donnera naissance à une fraction importante de paysans ne possédant ni feu ni lieu ; il faudra les émanciper d'une façon ou d'une autre, les initier à l'activité économique du pays. Voilà pourquoi j'aborde la question — que je crois d'une nécessité absolue — de créer l'industrie nationale par tous les moyens, de peur qu'il ne se forme dans notre peuple un foyer de décomposition de l'organisme national, et que nous ne soyons té-

moins d'événements pires que ceux des années 1905 et 1906. Mon devoir, Messieurs, est de constater aujourd'hui que des dépenses très considérables nous attendent, et que, d'autre part, il faut développer l'industrie. Regardez notre budget. De quoi se nourrit-il, en fait ? Comparez-le au budget anglais. Dans ce dernier, l'impôt sur le revenu donne approximativement de 400 à 450 millions de roubles et l'impôt sur les successions 250 millions de roubles. Ainsi ces deux impôts forment un total de 700 millions de roubles. Chez nous, l'impôt sur la succession (j'hésite à citer le chiffre exact) fournit de 12 à 13 millions de roubles, et l'impôt sur le revenu 0, car il n'existe pas. Ces deux impôts donnent, par conséquent, chez nous, 12 ou 13 millions de roubles, tandis qu'ils en fournissent là-bas 700 millions.

Certes là le budget est autre, la structure sociale différente, et comme politique positif je ne me baserai pas sur des utopies. Partant de l'état actuel des choses, je suppose que l'impôt sur le revenu ne sortira pas de sitôt des cartons des Conseils Législatifs pour devenir une loi, et si même il en sort, ce sera sous une forme telle qu'il ne pourra donner une grande somme, tant que la prospérité de la grande masse de la population ne sera pas suffisante. Je ne me risquerai donc pas à espérer, si fort que je le désire, que cette source sera d'un sérieux appoint pour notre budget. Notre budget est alimenté par l'imposition

des produits de consommation, et il s'en nourrira encore longtemps. Vous savez que, seul, le monopole des boissons alcooliques fournit, d'après le projet de budget, 1 milliard de roubles et donnera probablement davantage. Prenez aussi l'impôt sur le sucre, les tarifs douaniers, etc. Maintenant autre chose. Qui porte le poids de l'impôt sur les produits de consommation ? Ménageant votre temps, je ne vous fatiguerai pas par les chiffres. Je pourrai y revenir au besoin. Mais si nous cherchons ceux qui consomment chez nous ces produits, nous verrons que c'est la population urbaine et industrielle. Car dans les villes la consommation est 3, 4, 5, 10 et 20 fois plus grande qu'à la campagne. Si la mémoire ne me fait pas défaut, la consommation du pétrole est dans certaines villes d'environ 2 pouds, tandis qu'elle est de 5 livres dans la campagne ; celle du thé atteint 4 livres dans la ville et reste inférieure à 0,1 livre à la campagne, ou atteint le maximum de ⅓ livre d'après les données de V. J. Pokrovski. Voilà donc la différence. La même chose se constate pour les autres produits : le tableau est analogue.

Quoi qu'il en soit, je pars de la réalité ; notre budget est alimenté par l'impôt sur les produits de consommation et pèse sur la population urbaine, attachée à l'industrie. Je désigne sous le nom de ville non ce qu'entend l'administration, mais ce que comprend la statistique de l'Europe occidentale, c'est-à-dire un centre dont la population est

supérieure à 2000 habitants. D'après le recensement de 1897, le 32 % du total de la population russe est concentré dans les localités dépassant 2000 habitants. Il est probable qu'actuellement ce pour cent est notablement supérieur. L'espoir d'une prompte application de l'impôt sur le revenu, ou de la réforme de l'impôt sur les successions, est bien faible. Si même cette réforme s'accomplit, elle ne sera pas d'un grand profit.

Nous nous trouvons néanmoins en présence de très sérieuses dépenses (centaines de millions) pour la défense nationale et pour les besoins intellectuels du pays. Voilà pourquoi, Messieurs, nous devons vouer une attention spéciale au développement de notre industrie et au relèvement des forces productives du pays. Et pourtant notre industrie est entravée de toutes parts, ce qui a été justement remarqué ici. Il en résulte, souvent, dans la production une sorte de mascarade, dont nous sommes tous témoins. Nous voyons des entreprises russes, travaillant sur notre territoire, se constituer à l'étranger, à Berlin, en France ou en Angleterre, car pour fonder une entreprise en Russie, 6, 7, 9 mois sont nécessaires et quelquefois un an ; parfois même aucune réponse n'intervient. Actuellement près de 300 statuts sont retenus par le ministère de l'intérieur, grâce aux restrictions, tandis qu'à l'étranger toute cette procédure se fait en quelques jours. C'est ainsi qu'il se trouve chez nous beaucoup d'entreprises qui portent un

sceau attestant qu'elles sont françaises ou anglaises, c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées en France ou en Angleterre, et leurs actions s'en reviennent ensuite en Russie avec une hausse considérable. Les actions d'entreprises russes reçoivent des cachets étrangers, et nous les achetons en Russie à des prix très élevés. La même chose se répète pour nos vins, exportés en France, ou pour nos fourrures, envoyées en Allemagne. Ces marchandises nous sont, ensuite, réexpédiées portant un sceau étranger.

Voilà ce qui opprime l'industrie du pays et entame, à mon avis, les forces productives de la Russie, pour retomber ensuite sur notre budget. La commission financière en parle d'ailleurs : après les années de prospérité actuelle, le budget se trouvera dans une situation pénible, et la commission financière ne se dissimule pas que les conditions favorables de ces dernières années peuvent disparaître dans le plus prochain avenir. Il est possible que bientôt nous ayons une série d'années de déficit, grâce aux dépenses colossales qui se présenteront, et parce que nous ne développons pas, nous ne relevons pas les forces productives du pays.

Je me permettrai de m'arrêter encore, à ce sujet, sur ce qui se passe actuellement dans l'Europe occidentale. Nous sommes en plein dans la concurrence mondiale ! Nous devons, par conséquent, nous mettre au courant de la technique, sans cesse

améliorée, des autres pays et ne pas rester en arrière. Il nous est défendu de sommeiller. Là-bas se poursuit une intégration de l'industrie, c'est-à-dire que les entreprises tendent à se créer une existence indépendante, en produisant elles-mêmes la matière première. Prenez, par exemple, les chemins de fer américains : ils fabriquent tout par eux-mêmes. Ils possèdent des usines pour la fabrication des wagons, des mines de houille, jusqu'aux imprimeries pour leurs billets. C'est là le principe de l'intégration industrielle, et je comprends fort bien que le Trésor cherche à se procurer des mines de houille et des sources pétrolifères. Cela entre, pour ainsi dire, dans l'évolution générale, dans le développement industriel du pays.

Et je me permettrai de dire ici que j'ai été très heureux d'entendre notre distingué ministre des finances, M. P. L. Bark, dire que le gouvernement procédera à l'atténuation et même à la suppression des entraves qui gênent notre industrie. Nous avons en plus le rescrit impérial, ces grandes paroles à la lecture desquelles le cœur de tout Russe se réjouit de voir éclore une ère nouvelle, l'ère du développement des forces productives de notre pays.

Mais, paraît-il, une main ignore chez nous ce que fait l'autre. Vous savez, messieurs, que des mesures restrictives ont été introduites, dernièrement, contre les sociétés par actions. Je ne vous exposerai pas en quoi elles consistent, elles se rap-

portent à l'industrie des mines et aux personnes de religion israélite. En tous cas, ces mesures sont riches en conséquences. Elles ont été décrétées, pour autant que je le sais, l'année passée, et déjà près de 300 statuts restent en suspens, car le ministère de l'Intérieur ne les accepte pas, tant que les entreprises ne consentent pas aux mesures prévues par les nouveaux règlements. Je me permettrai de citer ici un exemple, afin de vous montrer ce qu'il y a de nuisible pour notre industrie dans ces restrictions. Il a été remarqué très justement, ici, et la commission financière l'a rappelé, que notre balance commerciale est défavorable. L'or nous est nécessaire, et nous n'en possédons que très peu. En Sibérie son extraction est difficile, les entreprises y sont réduites, par l'insuffisance des moyens de communication, à tout faire par elles-mêmes : elles élèvent le bétail pour avoir de la viande. Telles sont les difficultés de l'exploitation. Pourtant l'or nous manque, la balance est défavorable !

Quelle quantité énorme de papier nous importons de l'étranger ! Notre pays est certainement prédestiné à la fabrication du papier, non seulement pour nous, mais pour l'Europe entière. Nous possédons des forêts immenses, tandis que dans l'Europe occidentale elles commencent à faire défaut. Qu'est-ce qui nous manque ? Il faut mettre à la disposition des fabriques de papier, installées près des chutes d'eau, une certaine étendue de

forêt, pour qu'elles puissent en extraire la cellulose. Une entreprise que je connais est admirablement organisée, mais une forêt lui est nécessaire, une surface de quelques milliers de déciatines. Mais plusieurs mois se sont écoulés depuis qu'une démarche a été faite dans ce sens, sans qu'une réponse ou un simple avis soit parvenu, simplement en raison du fait qu'une personne de l'administration s'est trouvée être de religion israélite.

Monsieur le ministre des finances a parlé des entraves sans les définir ! Bien des branches de notre industrie sont atteintes par les restrictions de ces derniers temps. Certes, pour le moment cela reste imperceptible, mais dans quelques années nous en ressentirons tous l'effet. Nos valeurs ont baissé surtout à l'époque où l'on a pris connaissance de ces mesures. Notre politique financière, la politique de surprise, jette nos valeurs et nos entreprises dans des conditions fort instables. Nous entendons souvent dire : Voulez-vous acquérir un domaine, chassez-en telle ou telle personne de la religion israélite ! Et souvent il s'agit d'une personne qui dirige une affaire avec beaucoup d'habileté et de clairvoyance. Naturellement, la vie même de l'entreprise est par là mise en jeu. Cette cause spécifique, à côté d'autres, qui ont été relevées ici, a joué un rôle des plus importants. Les étrangers refusent carrément d'entrer, à l'heure actuelle, dans des entreprises russes, et se

débarrassent de nos valeurs, car, disent-ils, aujourd'hui vous introduisez ces restrictions-ci, nous pouvons en attendre d'autres pour demain. Il n'y a aucune stabilité chez nous ; le capital aime le calme, l'air transparent, un avenir qui découvre de larges perspectives ; il n'aime pas l'odeur de la poudre, les surprises et les sauts qui transforment une situation du jour au lendemain.

J'ignore comment M. le ministre des finances réalisera en de telles circonstances le rescrit impérial qui lui est adressé. Comment travaillera-t-il dans ces conditions au développement de nos forces productives ? Il faut remarquer que le public, par suite du renchérissement de la vie, abandonne les obligations pour les actions plus rémunératrices. C'est ce qui se passe en Europe occidentale, et la même chose commence à s'introdure chez nous. Lorsque le développement de l'industrie s'accentua en Russie, après les années 1905 et 1906, de nombreuses personnes abandonnèrent les rentes solides pour des titres plus rémunérateurs. Maintenant, elles constatent avec effroi que ceux-ci baissent de 30 à 40 % et même de moitié.

En Europe, des mesures sont prises pour que les actions soient placées en mains sûres ; nous y trouvons des associations de banques de province qui distribuent les titres de telle sorte qu'ils restent dans la province et n'aillent pas à la bourse. Un tel mécanisme n'existe pas chez nous, mais on pourrait donner l'idée, à la banque d'Etat et au

ministre des finances, de fonder des associations de banques ou de banquiers de province, pour le placement des valeurs.

Sous l'influence du renchérissement de la vie, ai-je dit, le public a abandonné les rentes sûres pour des actions à gros dividendes ; celles-ci ont baissé et nombre de gens ont été ruinés. Il est évident qu'après de pareilles crises le public n'y reviendra pas de sitôt. Nous savons quelle rancune il conserva après la crise autrichienne de 1873. Et qu'adviendra-t-il si notre public se désintéresse de notre industrie ? Nous serons assujettis à l'étranger et pour longtemps. Lorsque, antérieurement, nous avions à lancer de nouvelles émissions, nous nous adressions aux banquiers étrangers, français ou allemands, et nous leur payions une forte commission pour la garantie. Ces temps derniers nous avons pu émettre les titres nous-mêmes ; à l'avenir nous devrons nous adresser de nouveau aux étrangers et en devenir dépendants. C'est là une question très importante, car elle touche au cœur de la vie économique et industrielle de la Russie.

J'ai cru de mon devoir de toucher ici à cette question délicate. Nous ne devons pas oublier que nous sommes à la veille de la signature des traités de commerce avec l'Allemagne. Celui qui sera fort aura, comme toujours, le dernier mot. Ce n'est pas le moment de nous complaire dans notre paresse économique. Nous devons nous souvenir que sur le champ de bataille ce se-

ront moins les baïonnettes que la puissance économique du pays qui triomphera. Il faut veiller à ce que la patrie soit une mère pour tout le monde, qu'elle soit en état de subvenir aux besoins des larges masses de la population. En étudiant le budget, j'arrive à cette conclusion que si nous négligeons de nous engager dans le plus proche avenir et de la façon la plus résolue dans la voie du développement de nos forces productives, si nous n'attirons pas les capitaux étrangers (nous les avons repoussés jusqu'ici), si nous ne faisons aucun effort pour encourager les détenteurs de nos titres, notre industrie déclinera et la consommation ira du même train. Par conséquent, d'un côté l'accroissement des revenus sera ralenti, puisque notre budget est alimenté par les impôts et, de l'autre, des dépenses toujours croissantes. Aussi ai-je des raisons de craindre qu'à la fin du compte nous ne nous trouvions en face d'un déficit. Tant qu'il n'est pas trop tard, il faut vouer la plus grande attention, selon moi, à cette question radicale. C'est ma conviction personnelle, le cri de ma conscience.

CHAPITRE IV

LA CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER

La Russie a besoin de développer son réseau de voies ferrées. Il lui faut des chemins de fer pour tirer parti de ses énormes richesses. Près de cinquante projets concernant la construction de nouvelles lignes ont été remis au Ministère des finances, mais ils attendent toujours d'être examinés.

A supposer que certaines de ces lignes aient été mal étudiées, il semble que le Ministère des finances pourrait présenter lui-même des contre-projets, mais il ne le fait pas non plus. Une telle lenteur dans une question aussi vitale est funeste pour la Russie. Le moment est très favorable pour la construction de voies ferrées : les capitaux sont abondants, et les étrangers, même les Anglais, sont prêts à nous acheter un certain nombre d'actions. C'est un point très important, car la plus grande difficulté qu'offre la construction des chemins de fer réside dans le placement du capital-actions. Je le répète, la situation présente est très avantageuse, et nous n'en profitons pas. (Le placement du capital-obligations n'offre pas

de grandes difficultés, car les intérêts des obligations sont garantis par l'Etat, tandis que les dividendes des actions ne le sont pas en général).

Sans doute, les circonstances favorables de l'heure actuelle ne dureront pas toujours, et si nous les laissons échapper, il faut se demander comment on placera les actions dans l'avenir.

On pourrait essayer de construire des voies ferrées chez nous, au Nord ou en Sibérie, sans aucune garantie de l'Etat, en cédant aux Compagnies des terrains le long de la voie, au Nord, dans le but d'exploiter nos richesses forestières, dans les déserts de la Sibérie méridionale pour y développer l'industrie cotonnière en les irriguant. Il y a lieu de croire que les capitaux étrangers seraient attirés dans cette entreprise, mais nos ultranationalistes crieraient sans doute que l'on vend la Russie aux étrangers, car ils ne peuvent comprendre que la construction de chemins de fer à travers nos énormes régions désertes nous rendrait véritablement maîtres de ces régions, en préparant leur colonisation par un élément russe, et augmenterait la puissance économique de notre empire...

On pourrait essayer aussi de construire les voies ferrées en garantissant aux compagnies non pas un minimum de bénéfice net, mais un minimum de recettes brutes. Cela aurait l'avantage de les obliger à améliorer leur gestion financière, tandis que la garantie du bénéfice net ne produit cet effet

que du moment où le gain de l'entreprise dépasse le pourcent garanti.

Aussi ceux qui appellent la garantie du bénéfice net garantie d'une mauvaise économie ont-ils, dans une certaine mesure, raison. Mais la garantie des recettes brutes a pourtant aussi ses inconvénients : les obligations ne sont plus assurées d'un revenu stable et déterminé, et, par conséquent, il serait plus difficile de les placer.

Je veux m'arrêter sur un projet proposé par un groupe de capitalistes français et anglais pour le placement des actions de chemins de fer. Ils avaient offert de créer à cet effet une banque spéciale au capital de 20 millions de roubles. Cette banque se réserverait, en même temps, le droit de placer des obligations garanties par l'Etat russe et dont le cours serait fixé avec le consentement de notre gouvernement. En outre, la banque conserverait le droit de répartir en dépôt et compte-courant, d'accord avec la direction de telle ou telle compagnie, les sommes provenant de la vente des actions et des obligations, entre les banques approuvées, cela va de soi, par notre gouvernement.

Actuellement, le Ministère des Finances répartit ces sommes sans tenir toujours compte de la participation de telle ou telle banque au placement des actions, et souvent il favorise certaines d'entre elles, en y plaçant de préférence, bien qu'elles n'aient contribué en rien à la création de

la ligne. Car les sommes déposées dans les banques sont rémunérées à un taux plus bas que d'ordinaire.

La banque en question voudrait se réserver aussi la faculté de répartir, d'accord avec la Compagnie de Chemins de fer, les commandes concernant la construction de voies ferrées entre les usines russes, à des prix fixes, sanctionnés par l'Etat.

A l'heure actuelle, ces commandes sont généralement réparties par un comité spécial siégeant à Pétrograd, qui ne se demande pas s'il y a des relations entre l'usine et le chemin de fer en construction. D'après le projet des capitalistes français, les usines seraient tenues de prendre une partie des actions ou de les accepter en payement des commandes, ce qui, par conséquent, faciliterait le placement des actions ; et les banques recevraient en dépôt des sommes proportionnées au nombre d'actions qu'elles auraient placées ou prises à leur compte.

La banque elle-même retirerait des bénéfices du placement des obligations garanties par l'Etat, et grâce à ces bénéfices elle pourrait garder, pendant un certain temps, les actions de la Compagnie dans son portefeuille. Ainsi agissent à l'heure actuelle toutes les banques qui se chargent du placement des capitaux pour la construction d'un chemin de fer nouveau ; elles vendent au marché les obligations garanties par l'Etat en y gagnant

ordinairement de 4 à 5 %, et ce gain leur permet de prendre dans leurs portefeuilles une partie du capital-actions. Actuellement une corrélation nécessaire de 1:8 ou 1:9 est établie par l'Etat entre le capital-actions et le capital-obligations des compagnies de chemins de fer, de sorte que les banques de dépôts peuvent garder, dans leurs portefeuilles, sans aucun risque et en évitant tous les dangers que présentent les engagements à longs termes, 1/5 ou même 1/4 du capital-actions.

Cette proposition des capitalistes français mérite une sérieuse attention. On peut n'être pas d'accord sur un point ou sur un autre, et introduire dans ce projet telle ou telle modification, mais il faut songer à pourvoir la Russie d'un réseau de chemins de fer, et pour cela créer l'organisation nécessaire.

Il est vrai que la garantie du bénéfice net impose à l'Etat certains sacrifices, mais une politique économique intelligente (par exemple une colonisation énergique des contrées traversées par les chemins de fer) peut les alléger en une grande mesure. D'autre part, on pourrait permettre d'élever les tarifs pour les nouvelles lignes soit pour un temps déterminé, soit jusqu'à ce que ces lignes n'exigent plus d'avances de l'Etat pour la garantie d'intérêt. En effet, le prix du transport des marchandises par charroi dépasse tellement le prix du transport par chemin de fer, que même l'application de tarifs doubles pourrait être un bienfait

pour tel endroit donné. Et pourtant l'adoption de tarifs élevés pourrait améliorer sensiblement les résultats financiers d'un chemin de fer nouvellement construit tout en facilitant les engagements de l'Etat. Pour la construction de chemins de fer en Russie, le placement des obligations garanties par l'Etat sur le marché français a une grande importance. Les obligations des compagnies privées en France sont chargées de lourds impôts, tandis que celles d'Etat le sont beaucoup moins. Les obligations des compagnies de chemins de fer russes, quoique garanties par l'Etat, sont considérées en France comme obligations de sociétés privées, ce qui augmente considérablement les frais d'émission de ces titres en France. Aussi a-t-on proposé de donner aux obligations garanties par l'Etat le caractère de titres d'Etat. En réalité, une obligation garantie par l'Etat est un titre d'Etat, seulement, pour masquer le montant réel de la dette publique, cette obligation n'est pas considérée comme telle. Mais cet essai de dissimulation nous revient très cher. C'est ainsi que se pose la question d'une émission par l'Etat des obligations de chemins de fer dites consolidées, pour plusieurs sociétés à la fois. Après leur réalisation sur le marché, l'Etat pourrait répartir les sommes obtenues entre les diverses sociétés de chemins de fer. Cette consolidation a bien des avantages et sous beaucoup de rapports, car l'Etat pourrait sans aucun doute

émettre les emprunts à des cours beaucoup plus favorables.

On pourrait objecter que si l'Etat doit émettre les emprunts des chemins de fer, autant vaut qu'il se charge lui-même de la construction des lignes. Il nous semble que telle serait la meilleure solution. Mais comme l'Etat ne paraît pas disposé à l'adopter, il ne reste plus qu'à favoriser l'initiative privée tout en ménageant les intérêts du Trésor.

Une politique économique correcte devrait se manifester chez nous par l'accélération de la vie économique, par l'augmentation de la productivité du sol, par le développement de l'industrie — et par suite les chemins de fer prendraient une plus grande activité.

En effet, la bonne récolte de 1909 a eu une influence magique sur les recettes des chemins de fer... Le revenu brut du chemin de fer Riazane-Oural, qui, en 1908, était, en chiffres ronds, de 39 millions de roubles, s'est élevé à 45 millions, soit une augmentation de 15,7 %. Et les dépenses de l'exploitation, non seulement ne se sont pas élevées, mais elles ont diminué de 0,36 % (35,300 mille r. en 1909 ; 35,430 mille r. en 1908). Le revenu brut des chemins de fer du Sud-Est qui, en 1908 était de 44,5 millions de roubles, s'est élevé à 51 millions en 1909, ce qui représente une augmentation de 14,5 % et les dépenses ne se sont élevées que de 196 mille roubles, c'est-à-dire de 0,63 %.

Le revenu brut des chemins de fer Moscou-Kazane s'est élevé de 28,7 millions à 33,6 millions de roubles, ou de 17 %, et les dépenses n'ont augmenté que de 1,4 %.

L'espoir d'un meilleur avenir a conduit les chemins de fer à améliorer leur gestion financière.

La perspective de gros revenus a eu une énorme influence sur l'exploitation des lignes par des compagnies privées. Ces dernières ne se soucient pas beaucoup de l'exploitation tant qu'elles ne peuvent gagner plus du pourcent garanti ; mais tout change au moment où se présente la possibilité d'un gain plus élevé. La condition du partage proportionnel du bénéfice net entre le capital-actions et le capital obligations, actuellement prévue dans les statuts de quelques compagnies, peut aussi amener une économie dans les dépenses de l'exploitation.

Bref, on pourrait arriver à construire les voies ferrées et à les exploiter dans des conditions qui conduiraient à une économie plus rationnelle.

La construction de chemins de fer par des compagnies privées, avec garantie de l'Etat, a provoqué de longs débats à la Douma. Le gouvernement insista sur le droit de soumettre les questions de ce genre à l'étude du deuxième département du Conseil d'Etat et de les soustraire à la Douma. Cependant la garantie des intérêts des obligations est un engagement pris par l'Etat. Ce dernier fait, à ce titre, aux compagnies de che-

mins de fer, des avances remboursables sur le montant des bénéfices des années suivantes. Mais on peut prévoir, et c'est le cas le plus fréquent, qu'au début de l'exploitation le bénéfice net ne pourra couvrir l'intérêt garanti. C'est alors que serviront les avances de l'Etat. Ces avances doivent être prévues au budget ; il paraît donc naturel que la construction de chemins de fer par des compagnies, avec garantie de l'Etat, entre dans la compétence de la Douma.

Mais le règlement actuel soustrait à la compétence de la Douma les concessions des lignes de chemins de fer.

Si l'on interprète exactement la loi : « les subventions non prévues dans le budget d'Etat étant soumises à la Douma, » on en conclut logiquement que toute construction de chemin de fer par les compagnies ou les personnes privées, avec garantie de l'Etat, doit être soumise à l'approbation de la Douma. Mais le gouvernement en juge autrement, et à l'heure actuelle un projet de loi a pour but de régler cette question. Tout d'abord, la compétence de la Douma s'élargit par le fait que le rachat des chemins de fer par l'Etat et la mise à bail des chemins de fer de l'Etat à des compagnies entrent dans sa compétence. Cependant cela n'est pas prévu dans le règlement actuel de la Douma, et des questions semblables ont passé à la compétence du neuvième département du Conseil d'Etat.

Les actes concernant la construction des voies ferrées et de leurs embranchements par les entreprises privées ou les sociétés rentrent aussi, selon ce projet, dans la compétence de la Douma, en cas d'une subvention de l'Etat directe et irrévocable, quoique cette construction ne soit pas comprise dans l'art. 31 § 5 du règlement de la Douma, où il n'est question que de la construction des chemins de fer par ordre de l'Etat et pour son compte. En dehors de ces éventualités, toutes les questions concernant la construction des chemins de fer par les entrepreneurs privés ou par les sociétés (subvention indirecte) restent dans la compétence du deuxième département du Conseil d'Etat.

Les questions concernant la construction, par les entrepreneurs privés, des embranchements auxiliaires des chemins de fer de l'Etat et leur remise à celui-ci rentrent dans cette même compétence. Mais un changement est prévu dans la composition du deuxième département du Conseil d'Etat. Ce Conseil se compose maintenant de 9 membres, nommés par Sa Majesté ; on projette de porter ce nombre à 17 membres, dont 4 seraient élus chaque année par la Douma et 4 seraient choisis par le Conseil d'Etat, parmi ses membres élus.

Les mémoires du département doivent être soumis à l'approbation de Sa Majesté. Lorsqu'une décision n'est pas unanime, les deux avis, celui de

la minorité comme celui de la majorité, doivent être présentés à Sa Majesté.

Le deuxième département du Conseil d'Etat ainsi réformé fonctionnerait comme Chambre délibérative. Evidemment, en renforçant le deuxième département de membres de la Douma et de membres du Conseil d'Etat, on assurera un examen approfondi des questions touchant à la construction de nouveaux chemins de fer. Il serait cependant plus juste de soumettre toutes ces questions à la compétence de la Douma, mais on objecte que les pouvoirs législatifs sont déjà surchargés d'affaires et qu'en leur en soumettant de nouvelles on irait au devant de complications considérables et qu'on s'exposerait à de regrettables retards.

Ensuite, ce projet comporte, paraît-il, certaines restrictions à l'initiative des Chambres législatives en ce qui concerne la construction des voies ferrées. Ainsi l'examen de tous les nouveaux projets de chemins de fer doit être soumis à l'examen préliminaire du Conseil des Ministres, et ce n'est que dans le cas où ils auront été approuvés en principe par ce dernier qu'ils seront soumis à l'étude définitive de la Douma ou du deuxième département. Le projet stipule, en effet : « C'est au Conseil des Ministres qu'appartient le droit de décider de la suite à donner à tout projet de construction de nouvelles voies ferrées et de chemins de fer secondaires, construction qui ne se fait qu'avec l'au-

torisation de Sa Majesté.» Et plus loin: «Les affaires soumises à l'étude et approuvées par le Conseil des Ministres sont transmises à la Douma ou au Conseil d'Etat ». Par conséquent le Conseil des Ministres a le droit de ne donner aucune suite au projet de construction de telle ou telle ligne. Cependant le règlement de la Douma ne comprend pas cette restriction, et il semble que cette assemblée pourrait proposer elle-même la construction d'une voie ferrée quelconque pour le compte de l'Etat. Or, si ce projet est adopté, la Douma se trouvera dépouillée de son droit d'initiative, ou, plus exactement, le Conseil des Ministres recevra le droit de veto, car s'il n'approuve pas en principe la construction de telle ou telle voie, la question tombera d'elle-même et ne pourra plus être examinée par aucune autre instance.

On en est venu là de crainte que les institutions législatives ne se laissent entraîner par « la fièvre de construction » et qu'elles ne soulèvent la question d'un trop grand nombre de nouvelles lignes, mais jusqu'à présent, elles n'ont pas justifié de telles appréhensions. On peut se demander par conséquent s'il y a lieu de leur opposer pareilles barrières.

Le projet n'élargit au fond qu'en un seul point la compétence des Chambres législatives: en autorisant la mise à bail des chemins de fer d'Etat, puisque le rachat des chemins de fer par le Trésor est irréalisable sans une subvention directe, et que

cette dernière est déjà de la compétence de la Douma. Pour le reste, le projet se borne à modifier la composition du deuxième département et à restreindre le droit d'initiative de la Douma dans le domaine des constructions de chemins de fer. Ainsi, les droits de celle-ci s'élargissent d'un côté et se rétrécissent de l'autre.

Les engagements des compagnies de chemins de fer sont chez nous les plus divers. Elles doivent transporter certaines marchandises à des tarifs de faveur, souvent fort désavantageux. Elles doivent transporter gratuitement le courrier, assigner des logements aux employés postaux, entretenir la gendarmerie, la police, etc. Sur la demande d'un département, elles sont obligées d'élever à leurs frais des constructions que ne nécessitent pas les besoins du trafic. Cet engagement ne permet pas aux entrepreneurs de faire les calculs exacts des résultats financiers probables, parce que les frais de construction des lignes peuvent toujours être augmentés arbitrairement sur la demande d'un département.

Il est évident que ces conditions empêchent les capitaux de s'intéresser à la construction des chemins de fer.

Dernièrement, le Ministre des Finances a présenté à la Douma un nouveau projet selon lequel toutes les compagnies de chemins de fer seraient libérées de la participation aux dépenses mentionnées : dépenses d'entretien et d'inspection, ainsi

que du contrôle de l'Etat pour les transports gratuits de la poste et pour l'exécution de certains travaux à la demande d'un département. Elles seraient obligées de faire ces dépenses sur l'ordre du Ministère des voies de communication, mais elles leur seraient restituées par le Trésor.

Le projet accorde aux nouvelles lignes de chemins de fer le droit d'appliquer un tarif supérieur au tarif normal. Toutefois ce tarif exceptionnel n'est autorisé que pendant 10 ans (temps nécessaire à un chemin de fer pour passer à la vie normale) et cela pour les transports locaux directs seulement.

Le droit de rachat des lignes par l'Etat n'entre pas en vigueur selon ce projet avant 25 ans, à partir du jour où une circulation régulière s'établit sur toute la nouvelle ligne. Le prix de rachat ne doit pas être inférieur à la partie du capital-actions non amortie au moment de l'opération (cette clause figure dans le statut de la compagnie des chemins de fer Nord-Donetz). Ainsi l'intégrité du capital est assurée aux actionnaires.

D'autre part, les conditions du rachat ont obligé parfois l'Etat à payer des sommes énormes, qui surpassaient plusieurs fois le capital de construction des lignes. Le prix de rachat étant déduit du revenu net avant le rachat, et la compagnie étant habituellement informée longtemps à l'avance de l'opération, elle peut, à volonté, augmenter sensiblement ce revenu : elle ne fera pas les répara-

tions courantes, elle diminuera son personnel, etc. Pour protéger les intérêts du Trésor, le nouveau projet établit un maximum pour le prix de rachat; ce dernier ne doit dépasser en aucun cas le quadruple du capital-actions nominal, non amorti au jour du rachat.

Toutes les voies ferrées d'intérêt général obtiendront, selon le projet, la garantie de l'Etat pour les intérêts des obligations émises pour leur construction.

Le capital-actions et le capital-obligations des compagnies sont, selon ce projet, dans le rapport de 1:9. En cas d'un développement ultérieur du réseau de chemins de fer, ce rapport peut s'abaisser jusqu'à 1:19.

Les difficultés qui se présentent lors de la fondation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer consistent dans le placement du capital-actions. Pour faciliter le placement du capital-actions, le nouveau projet accorde à ses dividendes la garantie de l'Etat jusqu'à concurrence de 3 %.

Le projet introduit le partage du bénéfice net de l exploitation, proportionnellement au capital-actions nominal et au capital-obligations. En effet, sans ce principe, la situation du capital-actions serait fort désavantageuse : si la compagnie ne se trouve pas en état de faire face à tous ses payements (y compris les intérêts des obligations émises) les actionnaires ne reçoivent pas de

dividendes. Ils ne les touchent que s'il reste un excédent après le règlement de tous les comptes. Ne recevant pas de dividende, ils ne portent aucun intérêt à l'exploitation plus rationnelle du chemin de fer. Grâce à la répartition proportionnelle du bénéfice, ils recevront un certain dividende, même si toutes les dépenses obligatoires ne sont pas couvertes ; par conséquent cette condition facilitera le placement du capital-actions. Ce placement sera favorisé en outre par le fait que les terrains expropriés pour la construction de nouvelles lignes pourront être payés en actions. Il est vrai qu'au début les actions d'une compagnie de chemins de fer ont rarement une grande valeur, mais la construction d'une ligne enrichit les propriétaires fonciers en donnant une plus-value à leurs terrains. On peut donc supposer que souvent ils souscriront des actions pour assurer l'exécution du projet qui les intéresse.

Pour rendre moins chère la construction des chemins de fer, les compagnies sont autorisées à exproprier les terrains nécessaires, par contre les richesses souterraines peuvent être exploitées par les anciens propriétaires.

Pour intéresser les actionnaires à la construction rationnelle d'un chemin de fer, le projet leur accorde une partie de la somme éventuellement épargnée du capital de construction, soit par la réduction des dépenses, soit par l'abréviation de la période de construction.

Le Trésor se réserve le droit de participer aux bénéfices nets quand le dividende dépassera 8 %. Outre cela, les fondateurs des compagnies seront rémunérés de la peine qu'ils se sont donnée et indemnisés des frais de recherches et d'exécution des projets. Cela se fait déjà, mais en cachette, tandis qu'à l'avenir cela se fera ouvertement.

Pour compléter ce projet, il est à désirer qu'on joigne à la construction des chemins de fer, surtout dans les endroits peu civilisés, la colonisation des régions traversées (ce qui se pratique aux Etats-Unis). Chez nous, on a bien souvent commis des fautes sous ce rapport. On construit un chemin de fer, mais sans se soucier de la contrée qu'il traverse, et cette contrée reste déserte comme auparavant. Je parle des régions dont les terrains appartiennent à l'Etat. L'Etat ni ne les vend, ni ne les donne à bail à long terme (par exemple dans le gouvernement d'Archangel) et par conséquent l'initiative privée ne peut pas s'exercer dans ces régions. Dans de telles conditions les chemins de fer n'ont, évidemment, rien à transporter.

Il est clair que les chemins de fer activent le développement des grands centres industriels, dans lesquels les communications sont beaucoup plus grandes que dans les campagnes ; par suite, si l'Etat faisait certains sacrifices pour la construction du chemin de fer, il aurait d'autre part les avantages provenant de l'exploitation des ri-

chesses, et de l'augmentation de la consommation dans la région de la nouvelle ligne.

L'augmentation dans la consommation équivaut chez nous à l'augmentation du revenu de l'Etat, puisque les impôts sur la consommation sont à la base de notre budget.

CHAPITRE V

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUSSIE ET LA QUESTION JUIVE

Le développement économique de la Russie est un problème des plus vitaux. Il aura pour conséquence le développement de notre constitution politique.

Une organisation de l'Etat basée sur le droit et en dehors de son développement économique n'est pas réalisable. C'est pour cette raison que l'auteur de ces lignes soulève des questions de cet ordre. La question juive, telle qu'elle est posée chez nous, apparaît comme un obstacle à l'extension économique de la Russie.

Le peuple juif est en effet un peuple industriel. Ses capacités d'organisation sont reconnues : il saisit rapidement une question donnée, comprend la situation d'une affaire ; il sait risquer, toutes qualités sans lesquelles rien ne se crée. Voyez quelle influence a eue l'affluence israélite sur le développement des Etats-Unis. Si la population des Etats-Unis n'avait été composée que d'Anglo-

Saxons, il est bien possible que ceux-ci n'eussent jamais atteint la prospérité économique dont ils jouissent actuellement. Les Etats-Unis se seraient sans doute développés, mais d'après le type de l'Angleterre. Les historiens économistes ont parfaitement raison d'attribuer à l'élément juif le progrès réalisé par la république américaine dans le domaine économique.

En effet, le négociant juif se distingue par des qualités très remarquables, de même que l'organisateur juif dans les grandes entreprises industrielles. Les mérites du banquier juif sont connus. Enfin le voyageur de commerce juif est excellent.

Nous, Russes, nous sommes trop disposés à la somnolence, et nous avons besoin d'un excitant dont le rôle pourrait être joué chez nous par le peuple israélite.

Les personnes dont le système nerveux est affaibli recourent à divers remèdes, par exemple à l'arsenic, pour se redonner du ton. De même, nous devons emprunter par ailleurs des énergies plus actives. Nous ne devons donc pas éloigner l'élément juif, nous devons, au contraire, le répartir dans tout notre pays : il y sera l'élément qui éveille ceux qui dorment.

La Russie a de grandes richesses naturelles, mais nous ne savons pas en tirer profit ; nous manquons de capacités organisatrices, et c'est à ces capacités qu'il faudrait vouer une attention particulière. Nous devons les réunir, les ménager

là où elles existent, les placer dans des conditions qui les mettent en valeur. Et que faisons-nous ?

Nous leur opposons des obstacles de toute nature, nous les enfermons dans des enclos étroits où elles périssent sans pouvoir se manifester. Elles exercent une activité très utile au sein des sociétés industrielles, et précisément dans ce domaine nous élevons de nombreuses barrières qui causent un préjudice énorme au développement économique de la Russie.

Il ne faut d'ailleurs pas s'y méprendre : chez un peuple opprimé, le sentiment de l'offense subie ne peut que grandir. Que chacun de nous se mette à la place du Juif privé de ses droits, et que chacun comprenne sa psychologie en Russie. Par nos restrictions aux droits des Juifs, nous rendons une partie de la population mécontente, nous l'outrageons dans ce qu'elle a de plus sacré ; nous versons ainsi dans notre organisme national un poison dangereux. Souffrant pour ma patrie dont le développement économique est si faible, je considère comme un devoir de dire : « Cette politique est nuisible à la Russie. »

Dans les pays où les Juifs jouissent de tous les droits, nous ne voyons pas d'antagonisme entre eux et le reste de la population ; on dirait qu'ils s'y perdent.

Une politique d'apaisement et d'assimilation nous assurera par contre un résultat très favorable. Nous ne devons pas éveiller dans la masse

de notre peuple la haine de race ; bien au contraire, nous devons nous souvenir de l'idéal de notre grand passé, où nous avons assimilé et fondu les différents peuples qui ont habité notre territoire. C'est ainsi que se créa le grand empire russe. Nous devrions appliquer encore maintenant ce procédé éprouvé. Mais il semble que nous avons cessé de tirer de notre passé des leçons utiles.

L'auteur de ces lignes n'appartient à aucun parti, et il a toujours estimé de son devoir de dire tout ce qu'il croit profondément. Lorsque fut lancé l'appel invitant la population à s'abstenir du payement de l'impôt après la dissolution de la première Douma, persuadé que cela était absurde, vu la constitution actuelle de notre budget, je me suis prononcé d'une façon catégorique contre une lutte dont les moyens ne valaient rien.

Estimant que la direction des usines métallurgiques de l'Etat dans l'Oural était ruineuse pour le fisc, j'ai dit ouvertement il y a peu de temps : « Remettez quelques-unes de nos usines pour un certain temps aux mains de l'initiative privée, afin qu'elle vous apprenne une économie rationnelle et qu'elle crée une nouvelle atmosphère et d'autres règlements. »

J'ai élevé la voix dans le passé contre le boycott des caisses d'épargne. Combien de pauvres gens ont chèrement payé ce boycott ! Ils ont retiré leurs économies et les ont dépensées ; quelquefois cet argent leur a même été volé.

Estimant que notre droit budgétaire ne supportait pas la plus légère critique dans une partie de ses articles, j'ai parlé ouvertement et avec conviction au Conseil d'Empire et exprimé mon opinion. Convaincu que notre politique économique — qui est avare et pusillanime — est néfaste pour un pays qui, comme la Russie, est appelé à jouer un grand rôle dans l'histoire mondiale, je n'ai cessé de la combattre, malgré l'opiniâtreté de ses dirigeants.

C'est avec la même conviction et la même franchise que j'élève la voix dans la question juive. Nous commettons une grande faute en persécutant le peuple israélite, en lui barrant le chemin des écoles, en l'enfermant dans d'étroites zones, en restreignant à chaque instant ses droits, comme on vient de le faire dans le domaine des sociétés par actions.

Nous faisons non seulement une œuvre antihumaine envers un groupe nombreux de citoyens russes, mais nous causons en plus un grand préjudice à notre patrie, et en ma qualité d'économiste et de fils de la grande Russie, je crois de mon devoir de le proclamer à haute voix.

CHAPITRE VI

LA GRANDE GUERRE EUROPÉENNE

Les grands jours sont arrivés : l'une contre l'autre luttent la civilisation allemande, déjà mûre, et celle des peuples slaves, qui est de l'avenir, et qui se fortifie d'une année à l'autre. De quel côté penchera la balance du destin ?

La rencontre de ces deux civilisations sera terrible. Il s'agit de savoir, puisqu'on n'a pu les concilier, laquelle des deux prendra la première place en Europe. La responsabilité de cet épouvantable conflit retombe sur l'Empire qui a tiré le glaive contre un petit pays slave. Tout le calcul de l'Autriche reposait sur sa certitude que si la guerre éclatait entre elle et la Russie, l'Allemagne prendrait fait et cause pour elle.

La guerre a pour l'Autriche des difficultés particulières : son Empire compte nombre de peuples slaves, auxquels ils sera bien difficile de faire prendre les armes contre des frères. L'Allemagne a un commerce très développé : elle est, par consé-

quent, intéressée au libre échange. Elle est devenue depuis longtemps une concurrente dangereuse pour l'Angleterre. Les mots: « Made in Germany » résonnent douloureusement aux oreilles de tous les Anglais.

L'Allemagne supplante sa rivale dans ses colonies, elle inonde de ses marchandises le marché anglais lui-même. La possession de ces marchés est une question de vie ou de mort pour l'Angleterre : elle n'est qu'une énorme fabrique ; si ses produits manufacturés ne trouvent plus d'acheteurs sous l'influence de la concurrence allemande, sa situation deviendra déplorable. C'est pour cette raison que la création d'une union douanière entre l'Angleterre et ses colonies se pose dans ce pays d'une façon aiguë. Par cette mesure, l'Angleterre voulait se réserver à elle seule tous les marchés de ses colonies, marchés dont la perte peut conduire au déclin de son commerce et de son industrie. Alors que les ouvriers prennent conscience de leur force et multiplient leurs réclamations, les entrepreneurs risquent de provoquer des graves conflits, ne pouvant, vu la situation de l'industrie, répondre à ces revendications légitimes. C'est pour cela que l'Angleterre, guidée par l'instinct de la conservation, a pris part à la guerre et s'est mise du côté de la Russie.

En s'appuyant sur son énorme flotte, l'Angleterre peut profiter du moment actuel et s'emparer de tous les marchés de l'Allemagne, ce qui amène-

rait la réduction de l'industrie de cette dernière et par suite l'augmentation du chômage. Si l'on songe aux forts cadres de la socialdémocratie allemande, on peut prévoir des conséquences d'ordre social très graves, voire même des troubles révolutionnaires. L'Angleterre sera la maîtresse de la mer : les matières premières lui seront assurées, la population sera ravitaillée. Par contre, l'Allemagne sera gênée dans l'écoulement de ses marchandises et menacée dans ses approvisionnements. Ma conviction est que la guerre sera fatale pour l'Allemagne du moment que l'Angleterre s'en mêle. Lorsque, pendant la guerre de Sécession, l'importation du coton fut suspendue en Grande-Bretagne, une révolte éclata parmi les ouvriers anglais affamés. La situation est encore plus sérieuse pour l'Allemagne, puisque tout son trafic sera arrêté, toute son industrie atteinte et que la classe ouvrière y est bien organisée. Il suffit à l'Angleterre de bloquer les ports allemands, et un coup irréparable sera donné au commerce germanique.

Il est vrai que ce seront surtout les Etats-Unis qui profiteront de cette guerre. Avant qu'elle éclatât, on prévoyait déjà le déplacement de l'axe de l'industrie mondiale vers New-York, et la guerre ne pourra que contribuer à ce développement. Le pacifiste connu, Sir Wachter, a, depuis longtemps, signalé ce danger pour l'Europe, en montrant que les conflits continuels entre les Etats de l'ancien continent les ruinent, et en prédisant

qu'à la fin du compte l'Europe perdra son hégémonie. Sir Wachter a fait ces dernières années une propagande active pour la création d'une fédération des Etats européens, dans le but de mettre fin aux guerres qui rongent les forces vitales de l'Europe. En Amérique, on représentait notre continent sous la forme d'une énorme caserne devant laquelle la population affamée réclame du pain. Mais il faut espérer que la guerre rafraîchira l'atmosphère de l'Europe, qui retournera au paisible travail ; alors son industrie et son commerce s'épanouiront splendidement.

La guerre a arrêté le trafic des marchandises entre les Etats : le service des lettres de change s'est amoindri tellement qu'on en est réduit à l'échange direct des marchandises. Nous sommes obligés de dire aux Américains : Livrez-nous du coton et nous vous fournirons du cuir, et l'échange se fait sans l'intermédiaire des dollars. L'édifice fragile et si compliqué de la vie économique s'est écroulé au bruit du canon.

La Russie, dans une union étroite avec la France et l'Angleterre, vaincra l'Allemagne et l'Autriche. La victoire nous est assurée, j'en suis convaincu. L'Allemagne a une industrie étendue, elle est forte de sa technique ; elle a créé un commerce extérieur énorme, lancé une armée de voyageurs de commerce qui colportent ses marchandises jusqu'aux extrémités du monde. Malheureusement, à la tête de ce pays industriel se trouve une person-

nalité imbue de militarisme jusqu'à la moelle. L'armement ininterrompu de l'Allemagne, le cliquetis continu de ses armes étaient une menace pour toute l'Europe ; de là cette nervosité qui paralysait le développement de celle-ci malgré sa vieille culture.

Mais l'Europe possède un capital énorme dans sa technique perfectionnée au cours des siècles. Pourvu qu'on l'allège du fardeau qu'est le militarisme, qu'on la fasse sortir de l'atmosphère de fer et de feu où elle étouffe, elle pourra ressusciter. Cependant si la guerre dure trop longtemps, les pays belligérants s'épuiseront, ils ne sauront pas où faire leurs emprunts pour se remettre à flot, et tout le continent souffrira du manque de capitaux. Seuls les Etats-Unis en profiteront.

D'autre part, si les Etats européens, épuisés par la guerre, ne trouvent plus d'argent, on peut espérer qu'après la défaite de l'Allemagne les menaces de guerre disparaîtront, qu'ils pourront procéder au désarmement et que par suite le fardeau du militarisme ne pèsera plus sur eux : l'Europe pourra développer sa culture, son commerce et son industrie.

Malheureusement l'Allemagne est un pays relativement pauvre en capitaux. La guerre l'épuisera à un tel point qu'elle ne pourra payer une forte indemnité de guerre. Du moins, nous nous libérerons du joug économique qu'elle nous impose. Il faut mettre l'Allemagne à la place qui lui est due,

faire d'elle un état secondaire qui ne joue aucun rôle politique ; il faut limiter ses armements pour donner la tranquillité à l'Europe et lui permettre de revenir à son travail créateur. Il faut pousser cette opération jusqu'au bout pour que l'idée de la revanche ne puisse surgir ni d'un côté ni de l'autre.

Cette guerre est une guerre pour la tranquillité du monde. C'est une opération pénible, mais nécessaire. Aux alliés incombe la grande tâche de sauver l'Europe, sinon le militarisme l'engloutira. Mais la vision de la guerre une fois disparue de l'horizon, quel épanouissement nous attend ! Il sera difficile de guérir les plaies ouvertes ; néanmoins l'Europe y parviendra ; seulement il faut songer dès maintenant au moyen de le faire. Nous créons de grands hôpitaux pour les blessés ; il faut penser aux autres blessures que la guerre apportera. C'est là notre tâche ; il faudra s'y mettre tout de suite après la guerre, sans perte de temps.

Quant à la Russie, sa politique économique doit être transformée radicalement, et les plans de cette transformation doivent être prêts pour que l'on puisse la mettre à exécution aussitôt la guerre terminée. Nous devons être unis pour ce moment et ne pas oublier qu'une grande tâche ncus attend. L'avenir de l'Europe et du monde dépend de la façon dont nous nous en acquitterons. Regardons les Etats-Unis et les autres Etats américains où l'initiative privée a le champ libre et où elle fait

des miracles. Nous devons suivre le même chemin, développer notre industrie. Notre jeunesse, avec sa force créatrice, doit entrer dans la vie économique. Les gens qui ne se livrent qu'au travail intellectuel, quelque grandes et nobles que soient leurs intentions, arrêtent leurs élans créateurs. Malheureusement l'activité économique ne jouit que de peu d'estime dans notre société ; les hommes d'affaires et les gens d'étude forment deux camps séparés qui ne se comprennent pas et que l'on doit fusionner.

Le défaut capital de notre mécanisme administratif réside dans le fait que les jeunes gens, leurs études à peine terminées, entrent dans une chancellerie quelconque, et, passant d'un service à l'autre, arrivent à des fonctions importantes sans avoir vu le pays et sans le connaître. Ils regardent la Russie à travers les fenêtres de leurs bureaux. Il est nécessaire que nos administrateurs se recrutent parmi les personnes qui ont passé par l'école de la vie et qui connaissent le monde des affaires.

Nous en avons, de ces talents qui de l'atelier du forgeron sont arrivés à diriger de grandes entreprises ; ceux-là ont vraiment vu la Russie, ils la connaissent, et ce sont eux qui doivent assumer les fonctions entraînant des responsabilités. Il est évident que les personnes qui ont passé toute leur vie dans les chancelleries doivent avoir une certaine antipathie pour les hommes d'affaires. Elles ont toujours à faire l'expérience de la vie et avec

une inconscience étonnante elles entravent l'énergie de ceux qui veulent créer.

Cette guerre est non seulement la lutte du slavisme contre le germanisme, c'est la lutte qui décidera de l'avenir de toute l'Europe. Le 26 juillet, jour historique, tous les membres de la Douma, sans distinction de parti, se sont unis dans un seul élan, et tous, même ceux qui ne s'étaient jamais compris jusqu'alors, ont trouvé une langue commune.

Nous assistons au duel du « poing armé » contre la « culture de l'âme et du cœur, » et cette dernière vaincra. *Lux est Russia.* La culture slave se reflète dans les œuvres de nos écrivains. Une nouvelle appréciation de toutes les valeurs résultera peut-être de cette guerre. Nombre d'entre elles seront détruites et peut-être comprendra-t-on alors qu'il faut réunir les trésors de l'Esprit, ces trésors qui ne disparaissent pas et qui ne sont pas détruits par les vers. Les valeurs (de l'âme et du cœur) dont la Russie est riche, mais qui jusqu'à présent étaient cachées, seront mises en pleine lumière.

La guerre apportera bien des changements dans notre vie sociale. Tout d'abord, c'est grâce à elle qu'ont été posées les bases de la lutte contre l'alcoolisme, et cette œuvre sacrée se développe. Notre société s'est montrée d'abord très indifférente à cette question. Actuellement les renseignements qui arrivent de la campagne sur les résultats de la fermeture des débits de vodka sont encourageants.

D'autre part, les circonstances politiques de ces derniers temps nous ont orientés vers les questions pratiques. La vue des blessés, des malades et des estropiés éveille notre sympathie envers ces malheureux ; ce réveil est riche en conséquences. Notre pensée s'enrichira d'un élément réel, de sorte que notre tendance à l'abstraction perdra de son importance. La nature abstraite de notre esprit s'est empreinte dans toute notre vie. Nous avons toujours été entraînés vers les théories générales, mais nous n'approfondissions pas les problèmes du présent. Entre la réalité et l'activité qui en découle s'interposait chez nous la théorie, l'abstraction, qui nous paralysait. C'était notre point faible. Les grands événements bouleverseront toute notre manière de penser. Le problème de la renaissance économique et politique de la Russie se posera dans toute sa grandeur. Un travail énorme sera nécessaire pour guérir nos blessures. Il ne faut pas fermer les yeux sur les défauts de notre politique économique ; même à présent, peut-être surtout à présent, il faut s'en préoccuper pour le bien de la Russie, pour sa grandeur et sa puissance.

On sait quelle influence exerçait l'Allemagne sur notre politique intérieure. Nous voudrions croire que sa défaite sera en même temps celle de cet esprit imbu de psychologie germanique. Cependant il ne faut pas, par haine de l'ennemi, rejeter tout ce qui vient de lui. Non, il faut prendre

le meilleur de ce qu'il a et joindre ce meilleur aux qualités de notre culture.

Mais laissons de côté l'avenir de l'Allemagne, et réfléchissons au moyen de faire de la Russie une patrie grande, forte et bonne pour tous les peuples qui l'habitent. Que cette guerre fasse naître la confiance du gouvernement dans ses peuples, sa confiance dans l'activité de la société et des individus ; et que sur ce terrain se développe une grande et éclatante œuvre civilisatrice.

La guerre actuelle secoue toute la vie économique. Un grand nombre de personnes étant appelées sous les drapeaux, le manque de main-d'œuvre se fait sentir : plusieurs entreprises ont réduit leur production, ainsi les mines de charbon, les fabriques de papier, les mines d'or, etc. Cette réduction s'explique non par une diminution dans la consommation, mais exclusivement par le manque d'ouvriers ou de contre-maîtres expérimentés. Il est vrai que quelques branches travaillent bien : par exemple les journaux, les fabriques de munitions, etc. C'est pourquoi l'augmentation de l'impôt industriel, projetée par le ministère des finances, provoque-t-elle des doutes ; cet impôt est assez élevé déjà. Il serait préférable d'élever l'impôt foncier. Davantage encore en fait naître l'augmentation du prix des billets de chemins de fer (presque de 25 %). Une expérience récente a échoué : les voyageurs de première classe ont commencé à voyager en deuxième, ceux de

deuxième classe en troisième ; seuls, les voyageurs de troisième classe, n'ayant pas à leur disposition de classe inférieure, supportent le fardeau de cette augmentation. En outre, la population se déplace aussi peu que possible. On peut être sûr que cette mesure, à l'heure actuelle, aura encore moins de succès. On en peut dire autant de l'augmentation des taxes postales : beaucoup de personnes utiliseront des cartes postales au lieu de lettres sous pli ; la correspondance commerciale se verra entravée et par suite la situation du commerce et de l'industrie sera compromise. Enfin l'élévation du droit du timbre aura pour conséquence le recours aux transactions par téléphone ou verbales dont la taxe est inférieure.

*
* *

Des nouvelles réjouissantes arrivent de tous côtés : dans le moment historique que nous traversons, tous les peuples que comprend la Russie se sentent frères et sont prêts à tous les sacrifices ; un seul sentiment anime les cœurs et tous souffrent des malheurs que la Russie doit supporter. Les représentants de la Pologne ont proclamé leur loyauté, et l'espoir d'un meilleur avenir les anime. Cependant un peuple parmi nous reste opprimé, c'est le peuple juif : il est privé de la liberté d'établissement, les écoles lui sont fermées, certaines professions refusées. Pourtant lui aussi, dans cette heure grave, est animé des mêmes sen-

timents de solidarité. Il a montré qu'un lien étroit l'attache à sa patrie. Pourquoi donc continuer à lui imposer la limite d'établissement et lui fermer les portes des écoles ? La Russie doit être pour lui une véritable mère. Fidèle à son idéal éternel, en même temps qu'elle donnera aux Polonais la liberté de langue et de religion, ainsi que l'autonomie, elle libérera de ses chaînes la population juive. La guerre actuelle sera un baptême de feu pour la Russie. Tous les peuples se fondront dans ce feu et s'uniront en une seule nation ; tous les cœurs ne formeront qu'un seul cœur aimant et ouvert à tous.

La guerre avec l'Allemagne nous forcera de sortir de la somnolence ; nous nous éveillerons ; cette guerre aura les mêmes conséquences que la guerre de Crimée, avec cette différence que nos lauriers militaires seront plus glorieux. Sur le champ de bataille, sous le feu meurtrier, en face de la mort, nous comprendrons enfin notre puissance, nous nous retrouverons. Nous ne nous apprécions pas, nous ne connaissons pas notre force, et c'est à cause de cela que nous avons peur des éléments étrangers. Cette guerre nous montrera notre puissance, et ayant la foi en elle, nous laisserons tous les peuples habitant notre territoire libres de développer leurs forces.

En imposant la paix à l'Europe, nous devons la proclamer chez nous. Nous avons commencé une grande œuvre ; nous avons rempli d'espoir le

peuple polonais, donnons donc la liberté d'établissement, de libre déplacement et d'enseignement à la population juive ; ainsi s'ouvriront les pages splendides de l'histoire mondiale.

Nous possédons en Sibérie des richesses énormes. Ce qui nous manque, ce sont les capitaux et les hommes entreprenants. La Sibérie est mal peuplée ; il y faut attirer les capitaux qui contribueront à son peuplement. Les Juifs pourraient jouer à cet égard un grand rôle de colonisateurs ; nous profiterions ainsi de leurs qualités qui nous sont nécessaires pour éveiller à la vie industrielle nos vastes possessions asiatiques. Ce pays a besoin de Juifs comme il a besoin de capitaux ; les premiers sont encore plus nécessaires, puisqu'ils apporteront avec eux les capitaux et l'énergie.

Il faut noter que, dans la guerre actuelle, les Juifs se sont montrés de vrais fils de leur patrie. Il n'y a donc aucune raison de les maintenir dans la situation de personnes privées de tout droit. Nous sommes forts de notre esprit ; nous n'avons, par conséquent, rien à craindre de cette nationalité. En lui accordant tous les droits, nous ne perdrons rien de nos qualités ; nous utiliserons par contre les meilleures du peuple juif pour le développement de notre patrie.

II

La guerre nous a ouvert les yeux sur bien des choses. Elle nous a montré notre dépendance de l'Allemagne : plus de la moitié de nos importations sont de provenance allemande (en 1913 sur 1.220 millions de roubles de marchandises importées, 643 millions venaient d'Allemagne). Nous sommes asservis à ce pays pour une série de branches de l'industrie. Nous en recevons les machines agricoles et autres, des couleurs, des produits pharmaceutiques, des lampes électriques, etc. Il est vrai que l'Allemagne dépend aussi de nous pour certains produits de consommation, tels que l'orge ; cependant, son émancipation est plus aisée. Les Allemands occupent des situations importantes dans nos entreprises industrielles, dans nos banques ; ils tiennent ainsi dans leurs mains la direction de notre développement économique. Cette influence allemande s'explique, dans une certaine mesure, par le fait que notre jeunesse n'embrasse pas volontiers les carrières commerciales et industrielles. Nos intellectuels choisissent aussi de préférence d'autres carrières ; enfin une partie de la responsabilité retombe sur l'école, qui ignore la vie, et même sur la presse. Nous devons

maintenant nous unir pour réaliser cette grande tâche : la libération économique et la régénération de la Russie.

La guerre se fait chez nous dans des conditions spéciales : tout d'abord, la fermeture de la bourse crée un silence pieux ; la fluctuation des cours énerverait trop le public. D'autre part, c'est une guerre « sobre » ; tous les débits d'eau-de-vie sont fermés ; cette mesure s'est accomplie dans des conditions favorables, bien qu'il y ait eu des cas d'empoisonnement et même des cas de cécité causés par l'alcool à brûler. Cette mesure se serait sans doute heurtée à une autre résistance si elle avait été prise dans un temps normal, et sans qu'une lutte pour une œuvre sainte animât le pays. La situation actuelle a suscité une propagande pour l'abstinence dont les apôtres agissent sans se ménager. Quelle joie pour notre campagne, surtout pour les femmes, que la disparition de la vodka! Que de personnes perdues pour la société, de buveurs endurcis se sont complètement guéris ! La campagne bénit la fermeture des débits d'eau-de-vie. Si après la guerre on est obligé d'en rouvrir un certain nombre, la population aura pris l'habitude de la sobriété. Cela suffirait pour nous réconcilier avec la guerre. La ruine de l'alcoolisme nous épargnera bien des larmes, bien des souffrances, bien des misères. Et si au moment où des torrents de sang coulent sur les champs de bataille et où des milliers d'hommes tombent tués

ou blessés, notre cœur se serre d'angoisse, nous entrevoyons cependant à travers la fumée du combat un avenir plus lumineux. La victoire de l'abstinence nous aidera à nous rétablir après la guerre.

L'alcoolisme nous fait perdre un temps excessif et que de ruines n'entraîne-t-il pas dans notre économie nationale ! En quelle mesure n'augmente-t-il pas la mortalité et ne compromet-il pas la santé de notre population ! L'abstinence représente pour nous plus de 900 millions de roubles d'épargne qui enrichiront l'économie nationale. Pour se faire une idée exacte de ce fait, il faut se rappeler que les écarts de notre bilan commercial ne dépassent pas 400 millions de roubles, et pourtant quelle influence un bon bilan exerce-t-il sur notre vie économique !

Toutefois il faut songer aux moyens de remplacer la somme que le fisc retirait auparavant de la vente de la vodka. La prospérité d'un peuple n'est pas l'œuvre d'un jour. D'autre part, on ne saurait s'attendre à une augmentation marquée des impôts existants (sur le sucre, le thé) ; l'introduction de l'impôt sur le revenu, vu la pauvreté de notre pays, ne rapportera pas beaucoup, la réforme de l'impôt sur les successions donnera, sans doute, un revenu supplémentaire, mais il faut couvrir presque 700 millions de roubles. Où trouver les moyens nécessaires ? On nous propose des monopoles sur les allumettes, sur le tabac, sur le

naphte ; une augmentation des droits du timbre, des prix de billets de chemin de fer, etc.

Par l'introduction du monopole sur le tabac et sur le naphte — qui a soulevé déjà de très sérieuses objections — on ne pourra couvrir le déficit de notre budget. On parle de la monopolisation par l'Etat de l'assurance (comme en Italie). Il faut remarquer à ce propos que cette mesure, vu la pauvreté de notre population, n'aura aucun succès ; notre population n'a pas la prévoyance nécessaire pour se mettre en mesure d'affronter les mauvais jours. Sans doute on trouverait beaucoup de petites sources de revenu pour alimenter notre budget, mais leur réunion ne serait jamais qu'un palliatif. Il me semble que c'est au développement des forces productives du pays qu'il faudrait attacher la plus grande attention, et pour cela il y a lieu de changer notre politique économique du tout au tout.

La nouvelle orientation de notre vie économique et la prospérité qu'elle aura acquise augmenteront la consommation du thé, du sucre, etc. Il suffit de comparer les chiffres actuels de notre consommation avec ceux de l'Europe occidentale ; prenons, par exemple, la consommation du sucre : elle est chez nous de 18 livres par tête, tandis qu'en occident elle est de 30 à 40 et même de 100 livres ; par conséquent, l'imposition du sucre peut rapporter deux ou trois fois plus qu'aujourd'hui, de même celle du thé. D'autre part, le terrain

deviendra plus favorable à l'introduction de l'impôt sur le revenu. La construction de nouvelles lignes de chemins de fer contribuera à la création de grands centres en même temps qu'elle fera grandir les anciens. Tout cela augmentera la consommation. En outre, la construction des chemins de fer du Nord rendra utilisables nos forêts, et le fisc y trouvera une nouvelle et puissante source de revenus.

Le développement des forces productives du pays augmentera le trafic de nos chemins de fer et par suite leur rendement, ainsi que celui des postes et des télégraphes.

Mais c'est une question d'avenir. Que faire à présent ? Le déficit est probable, au moins les premiers temps, mais il n'a rien de dangereux. L'affaiblissement de notre activité économique pendant la guerre et l'émission de billets de banque contribueront à l'accumulation de l'argent dans les banques. C'est ce qui rendra possible un emprunt intérieur.

La seule issue était de garder l'or et d'émettre des billets, à la seule condition que leur couverture en or ne descendît pas au-dessous de 50 %. Après la guerre, un grand nombre de ces billets sera libre, on les engagera alors dans l'industrie. Car autrement ils pèseraient trop lourdement sur le cours du rouble. Ensuite on pourrait renforcer dès maintenant quelques-uns de nos impôts, et en premier lieu l'impôt foncier d'Etat,

puis l'impôt sur les successions et introduire l'impôt sur le revenu. Quoique l'introduction de ce dernier ne trouve pas actuellement des conditions très favorables par suite de la diminution des ressources, il faut escompter le moment psychologique, qui est par contre propice : la population fait volontiers des sacrifices dans ces jours graves, et il y a lieu de croire qu'à l'heure actuelle elle fera consciencieusement ses déclarations, et qu'elle conservera l'habitude de la sincérité. Jusqu'ici tromper le trésor était chez nous chose des plus naturelles. Mais tout cela n'est que temporaire ; l'essentiel est de développer notre vie économique, et c'est à cela que nous devons vouer tous nos efforts.

III

Nous exportons en Allemagne du blé, des œufs, du beurre, du bois en grande quantité, et sous ce rapport nous dépendons d'elle. Mais le changement de notre politique économique et la prospérité qui en résultera augmenteront la consommation de ces produits à l'intérieur de notre pays. D'autre part, nous pouvons exporter nos œufs et notre beurre aux Etats-Unis, l'expérience en a été tentée et a été couronnée de succès. Nous pouvons envoyer notre blé en Angleterre, en Suède et en Norvège : il suffit d'apprendre à utiliser ces marchés. L'Allemagne, par contre, se passera plus dif-

ficilement de notre blé et surtout de notre orge. Sa dépendance réside dans les conditions naturelles de son sol, tandis que la nôtre est tout autre : elle s'explique par la faiblesse de notre technique. Quiconque examine nos exportations est frappé du fait que nous exportons presque exclusivement des matières premières et très peu de produits manufacturés. Pourtant si nous transformions les matières premières en produits de l'industrie, le salaire nous resterait, à nous, et nos ouvriers trouveraient beaucoup de travail. Nous exportons, par exemple, le blé au lieu de la farine, les peaux crues, le bois en rondins. L'exportation du bois augmente énormément : en 1906 elle était de 12.303.000 pouds, en 1913 elle a été de 90.961.000. L'exportation de la cellulose, par contre, a été en 1906 de 1.853.000 pouds et en 1913 elle est tombée à 813.000 parce que les Allemands préfèrent nous acheter les bois bruts et les transformer eux-mêmes en cellulose.

L'Allemagne aura toujours besoin de produits de consommation et de matières premières. Sous ce rapport nous sommes plus forts qu'elle, mais nous n'avons pas su, jusqu'ici, faire valoir cette force. Développons donc notre industrie pour nous émanciper. Au lieu de nous lamenter sur notre pauvreté, il faut travailler avec énergie à la faire disparaître ! Jusqu'à présent nous avons été tributaires de l'Allemagne : chaque année des centaines de millions de roubles passaient de chez

nous dans ce pays. C'est nous qui la rendions forte, il faut mettre fin à cet état de choses et, pour cela, il est urgent de secouer notre apathie.

L'auteur de ces lignes est profondément convaincu que le grand problème de nos jours consiste dans le développement des forces productives de notre pays ; ces problèmes doivent occuper tout le monde. Tous doivent y travailler dans un seul but, qui est le bien public.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Préface 5

Chapitre I

ESQUISSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RUSSIE 13

Les conditions nécessaires au développement économique de notre pays. — La situation de notre agriculture. — La situation de notre industrie. — La situation de notre commerce. — Analyse de notre budget. — Les ressources de nos administrations locales. — Les nouveaux problèmes économiques posés dans le rescrit impérial adressé au ministre des finances P. Barn.

Chapitre II

LES PROJETS DE NOUVEAUX IMPOTS 67

I. La satisfaction des besoins les plus urgents nécessite l'augmentation des ressources du Trésor. — Le projet d'impot sur le revenu. — L'impot sur le revenu frappe l'ensemble des revenus du contribuable; sont affranchies de l'impot les personnes dont le revenu n'excède pas 1000 roubles. — L'impot sur le revenu est progressif. — Le projet de l'impot sur le revenu ne prévoit pas d'adjonctions en faveur de nos autonomies locales. — La détermination du revenu est faite au moyen de la déclaration du contribuable, contrôlée par des commissions spéciales. — Changements apportés dans le

projet de l'impôt sur le revenu par la commission des finances de la Douma.

II. Le projet de réforme de l'impôt industriel. — La suppression du système des patentes. — La réforme de l'imposition du commerce et de l'industrie au profit des zemstvos et des villes.

III. Le projet de réforme de l'impôt sur les successions et donations. — Modifications apportées par le dit projet au système d'évaluation des biens hérités.

IV. L'impôt sur les immeubles.

Chapitre III

LE BUDGET DE 1914 121

(Discours prononcé à la Haute Chambre).

Chapitre IV

LA CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER . . . 134

Nécessité de développer notre réseau de voies ferrées. — Les formes du concours financier de l'Etat aux compagnies de chemins de fer. — Projets des capitalistes français de création d'une banque spéciale. — Construction des chemins de fer par des compagnies concessionnaires avec le concours financier de l'Etat et la compétence de la Douma. — Le nouveau projet du gouvernement pour favoriser la construction des chemins de fer par des compagnies concessionnaires.

Chapitre V

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RUSSIE ET LA QUESTION JUIVE 152

Chapitre VI

LA GRANDE GUERRE EUROPÉENNE 157

IMPR. SAUBERLIN & PFEIFFER, VEVEY